L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1519 - VENDREDI 22 MARS 2019 2,20 €
www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA

3 MOIS OFFERTS
sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»
(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 31/03/19.

Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30004 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 005 006 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. 01/2019



Cantines ça patine sur le critère «local»

Un projet de décret d'application concernant l'approvisionnement *«de qualité et durable»* (50 % d'ici 2022) des cantines a pu être consulté par Agra Presse. Le critère des *«externalités environnementales»*, qui devait permettre de privilégier des produits locaux, n'y est pas défini, faute d'étude aboutie sur la question. Par ailleurs, la liste des signes et mentions éligibles est restreinte aux seuls signes officiels et à la HVE.

Côte d'Or

› **Groupement de défense sanitaire: sur tous les fronts**



Nièvre

› **La Bussière**

Une vitrine pour l'engraissement



Yonne

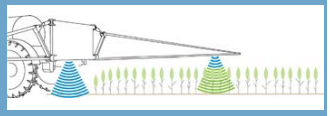
› **Sols:**

Des sachets de thé pour un pré diagnostic de l'activité des sols



Dossier Pulvérisateurs

Qualité et optimisation de la pulvérisation p17 à 24



Encarts : Catalogue DE BRUIN / DELTA FORCE (sur certains cantons 58 et 89)
Catalogue SUREAU AGRICULTURE / PROMODIS (sur certains cantons)

fendt.fr

FENDT



Nouveau Fendt 700 Vario
Le Visionnaire
Rapport poids puissance inédit!
Particulièrement compacte et performants, les 700 Vario Stage 4 redéfinissent à eux seuls la notion même de polyvalence. D'une efficacité déconcertante dans les travaux nécessitant de la puissance. Ils se révèlent incontournables dans les applications de manutention et de transport. Mais ce qui surprend le plus, c'est la cabine VisioPlus avec son pare-brise incurvé. Visiblement, vous êtes bien chez Fendt.

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr
Secteurs :
Autun - Corbigny
Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

CRAI Energies
ÉTUDE INSTALLATION
Le photovoltaïque à portée de main



Benoît CHAUDRON 03 80 97 17 70
21140 Semur en Auxois crai.energies@gmail.com

Sommaire

Côte-d'Or
04 • GDS : Une présence sur tous les fronts
05 • Grandes cultures : Une ferme très pébliscitée
06 • Élevages allaitants : Le chemin vers l'autonomie alimentaire
Nièvre
07 • La Bussière : Une vitrine pour l'engraissement
08 • Équitation : Une nouvelle écurie ouvre ses portes
09 • Films : La mise en valeur du département
Yonne
10 • Tea bags : Des sachets de thé pour mieux connaître l'activité des sols
11 • Viticulture : Bilan mitigé pour la formation « fonction administrative»
12 • Groupama : Prévention incendie
13 • Section bovine FDSEA : Et demain on fait quoi ?
Région et Ailleurs
14 • CRA BFC : Christian Decerle confirmé à la présidence et dans sa mission
Filières Élevage
15 • «*Pas d'élevage sans fourrage*» : Une conférence qui tombe à pic...
Filières Cultures
16 • Méligèthes du colza : Arrivée précoce
Dossier
17-24 • Qualité et optimisation de la pulvérisation
Infos Services
26-27 • Analyses et tendances
28-29 • Petites annonces
30-33 • Annonces légales
34 • Vie quotidienne
35 • Page JA

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Communauté européenne

Brexit : l'arlésienne...



Ces derniers jours le Brexit a défrayé la chronique et mobilisé le quotidien de l'Union européenne et de la classe politique britannique. Les élus d'Outre-Manche se sont exprimés à 4 reprises sur ce sujet entre le 12 et le 14 mars. Le mardi 12 mars, Theresa May a soumis au vote des députés l'accord sur le Brexit conclu avec les négociateurs de l'UE. Le texte a été largement désavoué par les parlementaires puisqu'il a été rejeté à 391 voix contre 242. Suite à ce rejet massif du texte, les parlementaires ont voté contre le principe d'une sortie de l'Union européenne sans accord le 29 mars (312 députés ont voté contre une sortie sans accord, et 308 pour). Après ce vote, Emmanuel Macron a rappelé que l'accord de retrait n'était «pas négociable». Dernier rebondissement de la semaine, le jeudi 14 mars, le Parlement a demandé, à 412 voix contre 202, que la date de la sortie britannique de l'Union européenne soit fixée au minimum au 30 juin. Cette demande de délai additionnel ne remporte pas l'adhésion de tous dirigeants de l'Union européenne, pourtant elle devra être l'approuvée à l'unanimité lors du prochain sommet du Conseil européen, les 21 et 22 mars à Bruxelles.

Télédéclaration PAC 2019 en Côte-d'Or

La télédéclaration PAC 2019 sera ouverte du 1er avril au 15 mai 2019.
La DDT de Côte-d'Or organise une série de 3 réunions d'information et d'appui à la télédéclaration PAC 2019, réparties sur le département, au démarrage de la période de dépôt des demandes d'aides «surface».

Le programme des réunions est le suivant :
Chatillon/Seine
salle ERL, jeudi 28 mars- 14h
Pouilly-en-Auxois
salle polyvalente,
mardi 2 avril - 14h
Quetigny
amphithéâtre du lycée agricole,
jeudi 4 avril - 9h30

Une réunion adressée aux techniciens des organismes professionnels aura également lieu le mardi 26 mars à 14h00 à la DDT – salle Canal de Bourgogne

Les agriculteurs qui souhaitent être accompagnés par un organisme professionnel pour la télédéclaration ou qui souhaitent la mise à disposition d'un accès à Telepac par la DDT et qui ont répondu au questionnaire en février, recevront un rendez-vous pour réaliser la télédéclaration.
Il est fortement conseillé aux agriculteurs de préparer leur déclaration avant de se rendre au rendez-vous pour réaliser leur télédéclaration : définition des surfaces retenues pour les 5 % de SIE, transferts de DPB, ...

Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT, afin d'assurer un meilleur service, il est impératif de prendre un rendez-vous préalablement.
Un Numéro Vert est à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration :
0800 221 371

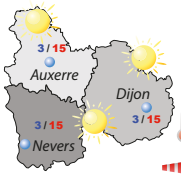
Rendez-vous formation

Travaillez votre «capital humain» pour piloter votre exploitation
Vous avez besoin d'un échange avec des pairs pour prendre une décision ? Vous ne savez pas comment faire face à une nouvelle contrainte ? Vous êtes en panne d'idées pour vos futurs projets ? Vous vous sentez isolés dans vos réflexions ?
Venez découvrir ce qu'Agrimind'lab, laboratoire d'idées pour les agriculteurs-viticulteurs, peut vous offrir, vendredi 29 mars 2019 de 9h à 12h, dans les locaux d'Agronov à Bretenière (Côte d'Or)
Plus d'info : www.agrimindlab.com – Contacts : Marie-Laure Gauvin, coatch 06 82 57 08 55
- Yoann Dumont, agriculteur 06 74 67 64 77
Le projet Agrmind'lab a été récompensé par le prix Better Idea 2018

Tout droit réservé à la SARL de la Douy

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 22 Mars

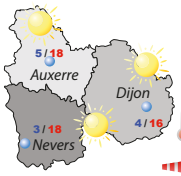


Ensoleillé
Ce vendredi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 13 à 16°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Sainte Léa
Soleil : 06h50 - 19h06
Lune : 21h01 - 07h57

Samedi 23 Mars



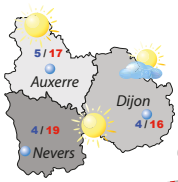
Agréable
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 16 à 19°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Victorien
Soleil : 06h48 - 19h07
Lune : 22h18 - 08h24

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 24 Mars



Beau temps
Le soleil sera bien présent et localement accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 15 à 18°C
Vents : Est 10 km/h

Sainte Karine
Soleil : 06h46 - 19h09
Lune : 23h32 - 08h52

Prévisions à 7 jours

Lundi 25 Mars au Mercredi 27 Mars
Un temps ensoleillé s'annonce pour cette période.
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 18 à 20°C

Du Jeudi 28 Mars au Dimanche 31 Mars
Le soleil restera bien présent pour ces prochains jours.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 18 à 20°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Restauration collective et hors foyer

Cantines: l'intégration du critère «*local*» prend du retard

Un projet de décret d'application concernant l'approvisionnement «*de qualité et durable*» (50 % d'ici 2022) des cantines a pu être consulté par Agra Presse. Le critère des «*externalités environnementales*», qui devait permettre de privilégier des produits locaux, n'y est pas défini, faute d'étude aboutie sur la question. Par ailleurs, la liste des signes et mentions éligibles est restreinte aux seuls signes officiels et à la HVE.



Des cantines de lycées ou de collèges ont mis à leurs menus des produits locaux qui répondent à leurs exigences en termes de volume, qualité et distance, sans bouleverser le budget consacré au repas.

Que se cache-t-il cet objectif de 50 % de produits «*de qualité et durable*» fixé par à l'automne, par loi Agriculture et Alimentation, pour l'approvisionnement des cantines de restauration collective publique ? Pour le savoir, un décret d'application précisant les modalités d'application doit être pris par l'exécutif, dont une version de travail a pu être consultée par Agra presse. À la lecture, la première surprise est qu'il ajoute des objectifs intermédiaires dans le temps : 10 % de produits «*de qualité et durable*» en 2020 et 35 % en 2021.

«*Ensuite, ce texte devait préciser la définition des «externalités environnementales», l'un des critères qui doit identifier les produits qui entreront dans l'objectif de 50 %. Mais en la matière, les professionnels restent sur leur faim, car la définition ne permet pas de privilégier les produits locaux. Dans le texte, «les modalités de prise en compte des coûts imputés aux externalités environnementales liées aux produits pendant son cycle de vie», ne sont toujours pas définies*».

«*En effet, la complexité de leur évaluation va prendre plus de temps que le délai impératif de 6 mois pour prendre les textes d'application de la loi, explique le ministère de l'Agriculture «C'est une véritable usine à gaz», témoigne Dominique-Philippe Benezet, délégué général du syndicat de la restauration collective concédée. «Vous devez absolument introduire tous les paramètres, de la semence à l'assiette»*. Aussi, l'option privilégiée par le gouvernement consisterait à ne pas fixer de critère pour le moment. Mais, quand ils seront connus, il est prévu qu'ils doivent peser pour au moins 20 % des critères d'achat afin de «*s'assurer qu'ils sont suffisamment discriminants*».

> « C'est une véritable usine à gaz »

Labels rouge, AOP, IGP, STG et HVE

Le futur décret doit également fixer la liste des signes et mentions à prendre en compte dans l'objectif des 50 %. Dans le projet, sont inclus uniquement les signes officiels ; à savoir le label rouge, les appellations d'origine (AOP), les indications géographiques (IGP), les spécialités traditionnelles (STG) et la haute valeur environnementale (HVE). Plusieurs organisations (FNSEA/JA, APCA, Coop de France, Geco, CGI, Restauco, SNRC) ont fait part de leur déception dans un communiqué commun, le 8 mars, notamment de voir exclues certaines démarches privées. Elles pensaient avoir obtenu «*que les produits locaux et l'ensemble des démarches de qualité (telles Bleu Blanc Cœur, Chartes bonnes pratiques d'élevage, Global Gap, Collectif de la 3e voie...) soient éligibles*». *Un coup dur pour la filière Bleu Blanc Cœur qui s'était déjà vu infliger un revers lors de l'examen du projet de loi. En effet, elle avait milité - en vain - pour introduire un critère de «Haute valeur nutritionnelle» afin d'intégrer ces objectifs d'approvisionnement mais la mention avait finalement été retirée du texte*».

«*De plus, ces organisations mettent en garde contre un décret qui irait à l'encontre de l'esprit initial des États généraux de l'alimentation. Car «si la liste (des mentions éligibles, NDLR) est trop restreinte, les professionnels n'auront d'autre choix que de recourir aux importations*».

Création du Conseil national de la restauration collective

Afin de, notamment, mettre en oeuvre l'objectif de 50 % de produits durables et de qualité dans l'approvisionnement de la restauration collective, le gouvernement a décidé d'instituer le Conseil national de la restauration collective (CNRC) qui regroupe les pouvoirs publics et sept collèges d'acteurs impliqués dans la restauration collective, annonce un communiqué de presse du ministère le 13 mars. Sa mission première sera «*d'élaborer les textes réglementaires, de piloter leur mise en œuvre opérationnelle et d'accompagner les acteurs*» autour des objectifs d'approvisionnement, de qualité nutritionnelle des repas, d'information du consommateur et d'éducation alimentaire. La première réunion a notamment examiné le projet de décret portant sur l'expérimentation d'un affichage obligatoire de la composition des menus en restauration collective.

En bref

Négociations commerciales : la FNSEA, JA, Coop de France et l'Ania veulent plus de contrôles

Deux semaines après la fin des négociations commerciales pour 2019, la FNSEA, Jeunes agriculteurs, Coop de France et l'Ania indiquent dans un communiqué du 15 mars que «*les premiers chiffres transmis par les entreprises demeurent alarmants pour l'avenir de la filière*», en dépit de certaines améliorations dans le secteur laitier. Si le relèvement du Seuil de revente à perte a donné un peu d'air aux fournisseurs, «*le détournement de son objectif initial et les demandes de déflation imposées par les centrales d'achat de la grande distribution sont toujours aussi importantes dans certains secteurs*», en particulier pour la viande et les céréales, soulignent les organisations.

Agriculture biologique : les aides à la conversion toujours versées pendant 5 ans

Le 12 mars, dans un communiqué, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a indiqué que la durée de versement des aides à la conversion pour l'agriculture biologique restait inchangée, elles seront donc versées pour une durée de 5 ans. Le ministère rappelle ainsi que, pour répondre à l'objectif de 50% de produits bio en restauration collective avant la fin du quinquennat, la France a pour ambition d'avoir 15% de sa SAU surface agricole en agriculture biologique d'ici 2022, contre 6,5% actuellement. Le communiqué précise que plus de 1,1 milliard d'euros seront mobilisés pour les conversions et pour la structuration territoriale des filières afin de faire de la France le premier pays bio d'Europe.

Promodis Jusqu'au 20 avril 2019
LES MARQUES DU RÉSEAU PROMODIS
Promotions à découvrir dans nos 5 bases
Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
• Avallon 03 86 34 18 35
• St Clément 03 86 83 02 01 • Brienon 03 86 43 07 90
• Tannay 03 86 22 11 54 • Tonnerre 03 86 55 05 07
Groupe Sureau

▸ Agenda

Inscriptions pour la fête du bœuf

L'Association pour la promotion des animaux de boucherie de Haute Qualité organise son traditionnel concours de boucherie à Créancey. La Fête du bœuf se déroulera samedi 13 avril et rassemblera de nombreux bovins ainsi que des ovins de qualité au pôle agricole. Tous les éleveurs souhaitant présenter leur savoir-faire et ainsi participer à la promotion de leur élevage sont invités à participer à cette manifestation où de nombreuses ventes sont enregistrées chaque année. Les dossiers d'inscriptions sont disponibles au secrétariat de la Chambre d'agriculture et sont à renvoyer avant le 27 mars. Renseignements au 03 80 90 68 80.

12-04 Réunion d'information sur la cessation d'activité

La Chambre d'agriculture organise une réunion d'informations sur la retraite et les démarches avant la cessation, vendredi 12 avril de 10h à 15h30 au pôle agricole de Créancey. Contact : Alexis Parent, conseiller transmission (alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr, 03 80 68 66 54)

28-03 Prévention des pathologies néonatales chez le bovin

Bio Bourgogne organise une formation sur les méthodes préventives permettant de limiter les maladies des veaux. Le rendez-vous est programmé le 28 mars en Côte-d'Or, dans le secteur Sombernon (à confirmer), avec l'intervention de Paul Polis, vétérinaire au GIE Zone Verte. Contact : Aurélie Billon au 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

Recherche stage de 2 semaines en maraîchage

Aymeric, 37 ans et en reconversion professionnelle, recherche une exploitation en maraîchage pour réaliser un stage en immersion d'une durée de 2 semaines. Son objectif est de découvrir les travaux liés à cette production et de conforter son projet avant d'envisager une formation adéquate. Une convention de stage entre l'exploitant, le stagiaire et Pôle Emploi sera signée. Il n'y a pas de rémunération ou d'indemnité à verser. Ce stagiaire dispose d'un véhicule et est mobile dans les environs de Dijon. Si vous êtes intéressé pour faire découvrir votre métier et transmettre quelques bases du maraîchage à ce stagiaire, contacter le service juridique emploi de la FDSEA au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr



Groupement de défense sanitaire

Une présence sur tous les fronts

Le GDS21, réuni le 14 mars en assemblée générale, a fait le point sur ses dossiers d'actualité.





Jean-Luc Chevalier, au micro : *«Le sanitaire est utile et nécessaire pour une bonne santé des animaux avec une consommation d'antibiotiques limitée, je pense notamment à la lutte contre l'antibiorésistance. Le sanitaire est également au service du commerce des animaux avec de meilleures valorisations et exportations. C'est avec une application de tous que nous pouvons réussir pour le bien de la ferme Côte-d'Or. Ensemble on va plus loin».*

▲ Les échanges avec la salle ont été particulièrement nombreux, en présence de plusieurs représentants de l'État, dont Benoît Haas, nouveau directeur de la DDPP.

La lutte contre la tuberculose bovine porte ses fruits en Côte-d'Or, mais celle-ci n'est pas encore terminée. La prophylaxie en cours, réalisée à hauteur de 70%, fait état de deux foyers dans le département. L'un d'eux préoccupe le GDS par sa localisation en dehors de la zone habituellement infectée. *«Nous avons gagné une bataille mais pas la guerre. Le très bon travail des quinze dernières années ne doit pas s'arrêter là»*, s'est exprimé Jean-Luc Chevalier, président du GDS21, lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée la semaine dernière à Sombernon. La lutte collective doit se poursuivre avec l'implication de tous : chasseurs, piégeurs, louvetiers, DDPP, DDT, vétérinaires, laboratoires, Chambre d'agriculture, Conseil départemental, Conseil régional et bien entendu éleveurs. Jean-Luc Chevalier invite notamment à ne pas relâcher le piégeage sur la zone de surveillance. *«Il est aussi nécessaire de lancer des programmes de recherche sur les nombreux résultats faussement positifs que nous obtenons, que ce soit sur les interactions qui font réagir les IDC ou encore les interférons»*, ajoute le président.

BVD, c'est pour bientôt

Le GDS de Côte-d'Or a décidé *«d'emboîter le pas»* en vue d'éradiquer la BVD, avant même la publication de la sortie de l'arrêté ministériel qui clarifiera les démarches à suivre. *«Nos voisins ont déjà commencé, à l'image des éleveurs francs-comtois»*, fait remarquer Jean-Luc Chevalier, *«c'est pourquoi nous allons commencer par la zone nord-est du département, frontière de la Franche-Comté et de la Champagne-Ardenne, là où l'élevage est le moins dense. Les élevages volontaires des autres zones du département pourront bien entendu débuter, ceci de façon à ne pas les pénaliser pour la vente de reproducteurs, les concours et surtout, ne pas bloquer le commerce»*. Ces *«pionniers » devront être «vigilants»* : un risque non négligeable de recontamination existera tant que les mesures ne seront pas rendues obligatoires. La vaccination limitera la formation d'IPI avant la mise en place du bouclage auriculaire qui, selon toute vraisemblance, interviendra à l'automne 2020.

L'IBR n'en finit pas, la FCO non plus

La qualification du département en zone épidémiologique favorable (ZEF) parait encore très loin dans le dossier de l'IBR. Le GDS met pourtant tout en œuvre pour l'obtenir. *«La ZEF est une prophylaxie IBR trois fois moins coûteuse, soit une économie annuelle de 200 000 euros pour notre département»*, commente Jean-Luc Chevalier. L'assainissement des 62 élevages possédant encore moins de 8 bovins positifs doit être accéléré. *«Nous devons suivre au plus près les 22 élevages positifs restants, dont l'assainissement sera mécaniquement très long dans certains cas»*, ajoute le président, souhaitant des actions coordonnées au niveau régional dans un souci d'efficacité. La FCO, quant à elle, est toujours présente, avec un impact sanitaire plus ou moins important. *«Le GDS avait conseillé de vacciner les troupeaux, alors même que le vaccin était encore financé par l'État»*, rappelle le responsable du GDS. L'utilisation de vaccin en pleine circulation virale avait entraîné une confusion entre les effets du virus et du vaccin, expliquant la frilosité des éleveurs à vacciner. Des études rétrospectives ont pourtant confirmé l'innocuité globale de la vaccination. *«La FCO est une maladie réglementée au niveau international et européen»*, poursuit le Côte-d'orien, *«pour la sortie d'une zone réglementée, la vaccination est la principale mesure. Cela représente un coût supplémentaire pour les éleveurs, que les prix du marché ne prennent pas en compte. Lors de leur dernière assemblée générale, les JA nous ont demandé de relayer une demande d'aide financière. Je souhaite qu'une telle demande soit portée auprès du Conseil régional»*.

AG

Cap sur la biosécurité

Le GDS et les services de l'État invitent les éleveurs à développer les mesures de biosécurité, celles-ci s'avèrent très utiles pour lutter contre les maladies infectieuses. *«Il faut continuer à développer la réflexion dans toutes les exploitations»*, souligne Jean-Luc Chevalier, *«je pense en premier lieu aux aménagement fonciers, mais aussi à une meilleure maîtrise des introductions d'animaux. Il nous faut peut-être ré-inventer la quarantaine. Pour certains d'entre nous, les mesures de bon sens sont déjà de mise. Mais pour d'autres, les efforts à fournir sont conséquents. Ils doivent déjà commencer par effectuer leurs clôtures pour éviter les divagations et faire leur prophylaxie de façon à respecter leurs voisins. Ce dossier biosécurité n'est pas un catalogue de mesures, mais des mesures différentes, adaptées d'une situation à l'autre».*

Bien arrivés en Algérie

Début mars, le navire Alondra a traversé la mer Méditerranée en compagnie de 1 180 bovins, en reliant les ports de Sète et Alger en seulement deux jours de navigation. La page Facebook de la coopérative Feder fait écho de cette impressionnante exportation d'animaux. Se trouvaient à bord : 778 mâles charolais, 64 croisés et 99 aubrac, mais aussi 173 veaux sevrés et 66 génisses laitières. Vingt-neuf broutards issus d'exploitations de Côte-d'Or faisaient partie de ce transport effectué par Eurofeder.



Grandes cultures

Une ferme très plébiscitée

Philippe Gransagnes, agriculteur à Quetigny, ne manque pas une occasion de recevoir des jeunes étudiants dans sa cour de ferme.



Des jeunes de Bac pro de la MFR dans des exercices grandes cultures, machinisme et bois.

La proximité de son exploitation avec les établissements d'enseignement agricole fait de lui un agriculteur très sollicité. Philippe Gransagnes, 54 ans, accueille régulièrement des jeunes de la MFR, du CFA et du lycée de Quetigny. AgroSup Dijon fait également le déplacement. Plusieurs classes se sont encore rendues chez lui la semaine dernière pour la réalisation de divers exercices. Mardi 12 mars, la ferme du Bois de Change recevait une classe de bac pro de la maison familiale pour un contrôle en cours de formation (CCF) s'intéressant aux grandes cultures et au machinisme. Le lendemain matin, d'autres jeunes de la MFR faisaient le court déplacement pour un suivre mini-stage dédié au bûcheronnage, en présence d'un délégué MSA. L'après-midi, des jeunes du CFA étaient accueillis pour un exposé sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Philippe Gransagnes ouvre également les portes de sa ferme à l'occasion de *«Nos fermes ont la cote»* organisées dans le cadre des journées du patrimoine et bien d'autres évènements aussi bien professionnels (formations Certiphyto) que populaires (un marché de producteurs a attiré 600 personnes l'an passé). *«Ancien élève de MFR, j'accepte logiquement les sollicitations des écoles, je suis passé par là. Aussi, il me paraît important de communiquer sur nos métiers et nos pratiques dès que nous en avons l'occasion»*, indique le Côte-d'orien. Son agriculture raisonnée, la diversité de ses cultures (moutarde et céréales, avec notamment du maïs semences), ses jachères mellifères, et prochainement sa production électrique à l'aide des panneaux photovoltaïques séduisent les visiteurs.

AG

Témoignage

***«Nous travaillons très régulièrement avec Philippe Gransagnes qui est un de nos partenaires les plus précieux, nous réalisons de nombreux travaux pratiques sur son exploitation. Nous avons une convention avec lui et la MSA qui lui finance du matériel homologué qui reste à notre disposition. La ferme du Bois de change est un support important pour nos formations»*, Aurélie Sirot, formatrice à la MFR de Quetigny.**

Festival du bœuf

Rendez-vous le 13 avril

Le concours d'animaux de boucherie de Créancey prépare sa cinquième édition.

L'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité organise la Fête du bœuf samedi 13 avril au pôle agricole de Créancey. Des courriers d'invitations ont été envoyés le 7 mars à près de 200 éleveurs bovins et ovins, en Côte-d'Or et dans onze autres départements voisins. Les professionnels intéressés à prendre part à ce grand rendez-vous d'élevage doivent se faire connaître et renvoyer leur dossier avant le 27 mars. *«Nous espérons faire le plein comme l'an passé»*, confie Jean-Louis Brazey, le président de l'association organisatrice. Cent-quarante places pour les bovins et vingt-quatre lots pour trois ovins sont à nouveau disponibles. Cette édition se déroule une semaine plut tôt que la précédente, Pâques tombant le week-end suivant. *«Maintenir le concours à la même date n'aurait pas été favorable au déplacement d'un maximum de personnes, aussi bien éleveurs qu'acheteurs. Ces derniers étaient nombreux en 2018 et nous voulons que cela se réédite cette année»*, indique Jean-Louis Brazey.



Confiance malgré les difficultés

Le responsable de l'organisation ne connait pas encore la tendance des premiers concours de l'année mais reste confiant sur le futur taux de vente qui sera enregistré à Créancey: *«le premier rendez-vous se déroule dans la Loire le 30 mars, il y aura ensuite Autun le 2 avril. Le contexte est encore une nouvelle fois très morose. Après en avoir parlé à des chevillards et autres intermédiaires de la viande, les entreprises rencontrent de nombreuses difficultés. La consommation est en baisse et bien d'autres facteurs que nous ne maîtrisons pas mettent un coup au commerce. Je reste toutefois confiant pour Créancey, où nous enregistrons chaque année des bilans intéressants»*. Pour rappel, 128 bovins et 51 ovins étaient exposés lors de la dernière édition. Le prix valorisé 2018 avait été remporté par Loïc Bretigny, éleveur en Saône-et-Loire. Le taux de vente était proche de 90%. Samedi 13 avril, le public pourra librement accéder au pôle agricole à partir de 10h00, une restauration sera proposée sur place avec de la viande charolaise au tarif de 20 euros. Une exposition de matériels est également au programme.
Renseignements au 03 80 90 68 80.

AG

Point de vue

« Avec l'arrivée du printemps, voilà le temps de faire les comptes. L'année 2018 a été difficile pour nos élevages, malgré une récolte de fourrage dans la moyenne, la suite s'annonçait difficile, par une sècheresse automnale exceptionnelle. Mais c'est bel et bien aujourd'hui qu'il faut que les stocks permettent une fin d'hiver sereine. Les semaines à venir seront déterminantes. Les différentes actions menées, qui souvent peuvent paraître faibles sont pourtant une façon de pallier aux difficultés dans un contexte de budget collectif en baisse. D'abord la TFNB, qui malgré des sommes modiques par exploitation représente 2 millions d'euros en Côte-d'Or. L'aide calamités a permis par son déclenchement de ramener, elle, 6,4 millions d'euros. Cependant, on peut encore déplorer la non prise en compte des non-spécialisés. Les versements sont ou seront effectués cette semaine. Ce système de calamités reste lourd à mettre en place et sa réforme annoncée devrait nous amener à débattre en rang serré, surtout qu'il coexiste avec un système assurantiel prairies totalement différent dans son calcul. Enfin l'aide du Conseil régional. Cette aide, appelée aide d'urgence à repartir sur tous, reste dérisoire mais elle a le mérite d'exister. Il a bien fallu aller la chercher ! Le dépôt peut



encore se faire jusqu'au 31 mars, n'hésitez pas, car une enveloppe promise non utilisée serait autant de difficultés à argumenter en cas de nouveaux besoins. Ces aides ne sont que des pansements sur une plaie qui revient bien trop souvent, n'oublions pas le long terme. Les aléas climatiques divers nous impactent bien plus fréquemment. La réflexion, dans un contexte économique difficile, caractérisé par des prix trop bas, nous amène à envisager des prises de décisions tant en gestion des stocks, que des effectifs, ainsi que les prix des matières premières.
Il faudra produire mais produire durablement et s'adapter à tous types de changements, sachant qu'un grand nombre d'entre nous devront céder leur exploitation d'ici 10 ans».

Martial Gros, président de la commission bovin viande de la FDSEA

Lycée agricole de Châtillon-sur-Seine

À la découverte des animaux

Ce samedi 23 mars, trois étudiantes du lycée La Barotte invitent à découvrir les animaux de la ferme de leur établissement. *«Les visites sont principalement destinées aux enfants, mais nous sommes prêtes à accueillir tout type de public ! Les visites sont organisées toute la journée de 9 heures à 17 heures, pour une durée moyenne de 20 à 30 minutes»*, informent Amandine Laurent, Fanny Soumaire et Adélia Diaz, toutes les trois étudiantes en BTSA Acse. Cet évènement nommé *«100 % Paysans !»* se déroule dans le cadre d'un projet d'initiative et de communication (Pic). Des activités ludiques sont mises en place pour les enfants afin de passer un moment agréable en famille : des quizz, des cadeaux à remporter sur le thème de l'agriculture mais aussi des photos souvenirs en compagnie de Pistache sont au programme.
Une dégustation de lait sera proposée et chaque visiteur pourra repartir avec un gobelet éco'cup. *«Nous avons choisi ce projet pour faire découvrir le monde agricole aux particuliers et pour mettre en valeur l'exploitation agricole du lycée»*, ajoutent les trois étudiantes, qui rappellent au passage la tenue des portes ouvertes de leur établissement le même jour, aux mêmes horaires. Renseignements: page Facebook *«100 % Paysans !»*

AG



Amandine Laurent, Fanny Soumaire, Adélia Diaz et le veau Pistache, mascotte de leur évènement.

Élevages allaitants

Le chemin vers l'autonomie alimentaire

La Chambre d'agriculture organisait un rendez-vous technique le 12 mars à Tart-le-Bas.


Le rendez-vous était donné à la ferme du lycée de Quetigny.

L'autonomie alimentaire permet de diminuer la dépendance aux achats extérieurs et d'améliorer l'efficience de l'utilisation des fourrages et concentrés produits sur l'exploitation. Le sujet, au cœur des préoccupations des éleveurs, a fait l'objet de plusieurs exposés la semaine dernière à la ferme de lycée agricole de Quetigny, avec la participation de techniciens de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et d'Elva Novia. Les stratégies et résultats technico-économiques de l'exploitation du lycée, basée à Tart-le-Bas, ont servi d'illustrations.

Une culture à part entière

L'introduction de prairies temporaires dans la rotation est une piste parmi d'autres pour tendre vers cette autonomie, les bénéfices agronomiques sont également nombreux. *«L'idée, avec les prairies temporaires, est de produire un maximum en réduisant les charges alimentaires souvent très importantes dans un élevage. Il faut veiller à ne pas pénaliser les performances zootechniques»*, commente Florent Gavard, conseiller fourrages à la Chambre d'agriculture. La ferme de Tart-le-Bas, qui enregistre des résultats technico-économiques intéressants, travaille avec deux prairies temporaires.

L'une d'elle est composée de luzerne, trèfle violet, dactyle, fétuque des prés et fléole. Dans une terre à forts potentiels, des rendements de 15 et 10 t MS/ha ont été obtenus ces deux dernières années, le fourrage sert notamment de correcteur azoté. *«La clé de la réussite passe par une date de récolte précoce pour aller chercher de la qualité, avec forcément de l'enrubannage en première coupe»*, commente Florent Gavard. Le rythme de fauche est très intensif, la luzerne a tout juste le temps de fleurir durant l'été. Une seconde prairie temporaire avec du trèfle violet et de la fétuque élevée livre des rendements moins importants sur une terre moins favorable (9 et 6 t MS/ha) mais procure un fourrage beaucoup plus équilibré. Une prairie temporaire est une *«culture à part entière»*, soulignent les salariés de l'exploitation, qui apportent du compost chaque année sur leurs parcelles. Du potassium a notamment été importé pour cette campagne. *«L'idée est de maximiser la récolte, réaliser des économies mais il faut veiller à ne pas créer des déséquilibres»*, soulignent les intervenants.

«Tout est lié»

Florent Gavard a également glissé un mot sur les prairies permanentes : *«la tendance actuelle, à l'échelle départementale, va plutôt vers un délaissement de ce type de prairies, pour des raisons économiques. La fertilisation en azote, phosphore et potasse n'est pas toujours effectuée, il ne se fait pas beaucoup de sur-semis. Pour ne rien arranger, les prairies souffrent de plus en plus des aléas climatiques à répétition. Le chaulage, si essentiel, est lui aussi délaissé. Il y a forcément des pistes d'amélioration de ce côté»*. Matthieu Javelle, lui aussi technicien à la Chambre d'agriculture, assure qu'il est possible de maintenir ses performances en devenant autonome : *«Le jeu en vaut vraiment la chandelle, surtout avec le contexte climatique. Les prairies temporaires peuvent être une piste à privilégier, mais il faut bien savoir ce que l'on recherche. Il faut étudier le système fourrager avec précision, cela prend du temps»*. La génétique du troupeau, les rations équilibrées pour une reproduction performante et le pâturage tournant ont également été étudiés ce mardi 12 mars. *«Pour être performant techniquement et économiquement dans un élevage allaitant, il est important de maitriser à la fois la génétique, la reproduction et l'alimentation. Tout est lié»*, souligne Florent Gavard.

La Chambre d'agriculture propose différentes prestations aux éleveurs allaitants, afin de travailler sur leur système fourrager et leurs rations.

Contact : Florent Gavard, 03 80 90 68 73, 06 49 81 32 38 ou florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr

AG

Chère alimentation

Matthieu Javelle a relayé les résultats d'une étude illustrant les niveaux parfois très importants des coûts de l'alimentation. Quand les éleveurs les plus performants vendent cinq animaux, la transaction de l'un d'entre eux permet de financer la facture alimentaire. Le panel d'éleveurs les moins performants consacre, pour sa part, près d'un animal sur deux au financement de l'alimentation, réparti entre les fourrages et les concentrés. *«La différence est énorme»*, commente le technicien, *«dans le deuxième cas, il y a sans doute de l'autonomie alimentaire à aller chercher. Il faut se recentrer sur la rentabilité et accepter, parfois, de baisser sa production de viande. Des niveaux de production plus faibles peuvent s'avérer plus intéressants sur le plan économique»*.

Race montbéliarde

Coup de jeune au syndicat

L'assemblée générale du syndicat montbéliard a été l'occasion de saluer plusieurs jeunes motivés par l'élevage laitier, prêts à faire leur entrée au conseil d'administration.


Le président Michel Payot, entouré d'Alexandre Lacombe, Aurélien Buntz, Bastien Lerat, Florian Payot et Lisa Moreau.

Le syndicat d'élevage bovin de la race Montbéliarde, réuni le 8 mars à Saint-Seine-l'Abbaye, a fait part de sa grande fierté d'accueillir cinq jeunes au sein de son conseil d'administration. *«Nous entendons chaque semaine des commentaires sur la pyramide des âges et le renouvellement des générations. Rajeunir notre équipe dans cette proportion est très intéressant, cela démontre une nouvelle fois l'attractivité de la race montbéliarde»*, se félicite le président Michel Payot.

Alexandre Lacombe (29 ans, Gaec de Blessey à Source-Seine), Aurélien Buntz (26 ans, Gaec Buntz à Tarsul), Bastien Lerat (26 ans, Villers-les-Pots), Florian Payot (25 ans, Gaec du Mont Lassois à Etrochey) et Lisa Moreau (19 ans, en cours d'installation à l'EARL des Lochères à Flagey-lès-Auxonne) ont été présentés lors de cette assemblée. Michel Payot leur a souhaité la bienvenue, tout en saluant les jeunes retraités et les cadres qui ont créé puis fait vivre le syndicat ces dernières décennies : *«un travail énorme a été réalisé, que tout le monde soit chaleureusement remercié»*.

Dans cette même partie dédiée aux remerciement, Michel Payot a salué les élus pour leur soutien financier et les services très précieux d'Alysé.

Des pistes pour progresser

Ce rendez-vous d'élevage a été l'occasion de mettre l'accent sur le génotypage. *«Nous devons profiter de l'évolution technologique et nous servir le plus possible de cet outil exceptionnel»*, insiste Michel Payot, *«Elva Novia a proposé du génotypage gratuit lors de notre réunion, dans le but d'inciter celles et ceux qui ne se sont pas encore lancés. Le génotypage fait progresser nos élevages, il permet de gagner sur la connaissance des animaux et la sélection. Il est en capacité, aussi, d'améliorer différents critères comme le comptage cellulaire qui est assez compliqué»*. Michel Payot est revenu sur les péripéties climatiques des derniers mois : la sécheresse et ses impacts sur les stocks fourragers ont compliqué le quotidien des éleveurs, alors que le prix du lait et la marge brute avaient repris *«un peu de couleurs»* en 2018.

Pour diminuer cette fragilité face aux aléas, le président du syndicat a cité plusieurs exemples de revalorisation du lait : *«des actions ont été mises en oeuvre ces dernières années dans les domaines de la commercialisation et de la communication, nous ne pouvons que nous en féliciter. Je pense notamment à la coopérative laitière de Côte-d'Or avec une valorisation d'une partie de la production à base de luzerne, le label Bleu-Blanc-Coeur, la création de la marque «C'est qui le patron» ou encore «les laitiers responsables» pour la marque Candia»*.

Le bio en verve

La visite du Gaec de Blessey, à Source-Seine, était proposée après le déjeuner.

Les nombreux participants de cette journée ont pu découvrir une exploitation en agriculture biologique et système herbe, 100% autonome en fourrages et en concentrés. *«Les élevages bio sont en progression et il nous paraissait opportun de mettre l'accent sur ce type d'exploitations»*, relaye Michel Payot.

Celui-ci a rappelé les difficultés rencontrées avec le maïs dans les zones intermédiaires : *«les rendements et la qualité ne sont pas toujours au rendez-vous. Revenir à des systèmes fourragers avec une grande autonomie représente l'avenir de certaines exploitations, c'est certain. Dans ce type de systèmes, les résultats technico-économiques sont intéressants et les éleveurs n'achètent pratiquement plus rien. Aussi et surtout, les éleveurs ne peuvent plus travailler sans prendre en compte les demandes des consommateurs axées sur tout ce qui touche au naturel. Nous devons communiquer sur le fait que nos animaux mangent des céréales, de l'herbe et pas forcément du tourteaux OGM. À cette condition, nous pourrons défendre nos prix»*.

AG

La Bussière

Une vitrine pour l'engraissement

La coopérative Feder a inauguré le 4 mars un nouveau bâtiment destinée à l'engraissement de bovins sur le site du centre d'allotement de Rix. Cet atelier d'engraissement, géré par un GIEE de huit éleveurs, permettra d'engraisser de mâles ou des femelles en fonction des besoins de la filière. Retour sur l'origine du projet et ses caractéristiques techniques.



La racleuse automatique met 20 minutes pour parcourir la totalité du bâtiment.

Le couloir de circulation central fluidifie la circulation des animaux



La bâtiment mesure 54x35 mètres et possède des panneaux photovoltaïques : un sur le bâtiment d'engraissement et l'autre sur la partie stockage.

Ce projet innovant et précurseur de techniques de pointe en élevage, fait figure de vitrine pour les éleveurs du département. Débuté en 2016 à Rix sur le site de la Buissière, ce bâtiment a bénéficié du soutien de l'Europe dans le cadre du PCAE (Etat, Région, Conseil Départemental). 8 éleveurs se sont associés pour former le GIEE *«Développer de la valeur ajoutée en économie circulaire autour de la filière bovine»*. Ces éleveurs le reconnaissent facilement, sans ce type de projet, ils n'auraient pas pu réaliser un tel bâtiment. L'objectif de ce GIEE est d'associer les éleveurs et les agriculteurs de la zone autour d'une dynamique d'économie circulaire dans des systèmes polycultures élevage en lien avec la société civile.Pour Yves Largy, président de Feder, *«ce projet s'inscrit dans la continuité des projets développés par la coopérative. Cette inauguration suscite déjà de l'intérêt des professionnels du secteur. Des liens vont s'engager avec les abattoirs du secteur mais aussi avec la Chambre d'agriculture qui est intéressée pour organiser des journées techniques ou des portes ouvertes»*, précise-t-il. Il a tenu également a remercier les personnes présentes à l'occasion de cette inauguration notamment la préfète Sylvie Houspic.

Un projet basé sur le confort des hommes et des animaux

D'une capacité de 200 animaux (14 bovins par case) le bâtiment mesure 54 x 35mètres. Il a été construit avec un bardage bois à claire-voie, un filet brise-vent et des persiennes favorisant l'aération. Au sol, une dalle de béton a été coulée pour permettre un travail plus propre. Les aires paillées sont raclées deux fois par jour avec un racleur automatique, ce qui favorise la propreté et le calme des animaux. Les cases ont été volontairement conçues avec une certaine inclinaison pour favoriser le renouvellement de la paille, tout en limitant l'intervention humaine. En vingt minutes, la racleuse automatique va d'un bout à l'autre de la stabulation sans perturber les animaux qui se sont habitués à ce manège. Le couloir de circulation central fluidifie la circulation des animaux et facilite la manipulation d'un animal ou d'un lot, sans déranger les autres. Il n'y a pas de croisement avec les effluents. La contention en cours de finition a aussi été réalisée pour pouvoir peser les animaux facilement et réaliser si nécessaire des interventions en toute sécurité pour le personnel. L'accès aux abreuvoirs est simple pour les animaux et permet de vérifier leur propreté.

Pour concilier environnement et performance économique la coopérative Feder a réalisé plusieurs aménagements : installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 300 KWc sur deux bâtiments (engraissement et stockage), récupération de l'eau de pluie pour laver les camions du centre d'allotement contigu, valorisation du fumier vers la plateforme de compostage voisine exploitée par le SIEEEN qui traite les déchets verts du département (en lien avec Axéréal, la Chambre d'agriculture 58 et la ferme expérimentale de Jalogny). *«les panneaux photovoltaïques ont été installés avec un système de location qui nous permet de payer une partie du bâtiment. Ils ont aussi la caractéristique d'être un bon isolant thermique notamment en été car la chaleur est absorbée. Le confort des animaux y est donc renforcé»* détaille Christophe Fouilland, le responsable technique du projet.

Un soin apporté à la nourriture des bêtes

Les animaux de races allaitantes sont engraissés durant 6 mois avec un maximum de fourrage de la ferme ou des exploitations voisines. Dans le détail, il s'agit d'une ration comportant de la pulpe de betterave, du maïs grain, un tiers de tourteau de soja et du lin. Un travail important a été mené avec la Ferme de Jalogny qui met en place notamment des itinéraires d'engraissement. *«Un de leur principal objectif c'est de travailler sur l'autonomie fourragère. Nous à Rix, nous possédons 100 hectares autour de la ferme. Sur ces 100ha, nous allons mettre 30ha en fourrage, 12ha en prairie et le reste en MCPI(mélange protéagineux et céréale récolté immature)»*.

Pour Feder, l'objectif est aussi de travailler sur la prévention sanitaire pour limiter l'apparition de maladies. Un outil comme celui de Rix, qui vient d'être inauguré, met en avant des techniques parfaitement reproductibles au sein des exploitations. Elles ont vocation à développer la capacité à bien finir les animaux dans la zone de la coopérative FEDER. Pour cette dernière, *«cette production complémentaire à la production céréalière, apporte localement de la valeur ajoutée et maintient le potentiel de production des sols grâce à l'apport de matière organique»*. De telles pratiques permettent d'anticiper sur les exigences de nouveaux débouchés tels que la Chine en proposant des produits adaptés aux attentes de ces nouveaux clients sur la voie femelle, ou sur la voie mâle. *«Notre souplesse d'adaption nous permet de réagir en fonction de l'évolution de la conjoncture»* précise le responsable technique de Feder. Le GIEE, quant à lui, a encore vocation à grandir. *«En 2016, nous avons eu les autorisations pour 7 ans. Les agriculteurs qui désirent rentrer dans l'organisation doivent s'engager à participer aux réunions et mettre en place des actions sur leur propre exploitation. Il ne faut pas que les agriculteurs hésitent à nous contacter»* conclu Christophe Fouilland.

THÉOPHILE MERCIER

FEDER en chiffres

- 4500 producteurs
- 220 salariés dont 185 en activité élevage.
- 11 sites
- Chiffre d'affaires annuel : 290 millions d'euros.

▸ Agenda

23/03 Portes Ouvertes Lycée Viticole

Le lycée viticole de Cosne-sur-Loire organise une journée portes ouvertes le samedi 23 mars. Rendez-vous 09h à 17 au 66 Rue Jean Monnet, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.

Ateliers abeilles

Le Parc du Morvan organise une série d'initiation à l'apiculture les samedi 23 mars, 20 avril et 4 mai à la Maison du Parc à Saint Brisson. Réservé aux personnes possédant au moins une ruche souhaitant avoir une ou plusieurs ruches
Ateliers à la journée (de 10h à 17h), prévoir son pique-nique. Le nombre de places est limité, d'où une inscription au préalable obligatoire : adhésion annuelle au Syndicat des Apiculteurs Nivernais Morvan : 18€/personne. Renseignements : 03 86 78 79 57

23/03 Portes Ouvertes LEGTA de Chateau-Chinon

Le lycée agricole de Chateau-Chinon organise une journée portes ouvertes le samedi 23 mars de 09h30 à 17h30. Cette journée est consacrée à toutes les sections. Renseignement : 03 86 79 49 80

25/03 Journée technique sur l'abreuvement

La Chambre d'Agriculture organise le lundi 25 mars une journée technique sur le thème de la gestion de l'abreuvement en bâtiment. Rendez-vous à partir de 14h à la salle des fêtes de Asnois. Au programme : Rappels sur les points de vigilance à avoir en terme de quantité et de qualité d'eau, et sur les conséquences sanitaires d'un dysfonctionnement sur la distribution d'eau . Présentation du système Anaqua et des résultats observés sur l'exploitation de Romaric. Journée organisée en collaboration avec Cialyn et Anaqua

28/03 Conférence/ Débat sur la confiance en soi

Le CETA Entre Loire et Allier organise une soirée sur le thème de la confiance en soi. Un soirée qui doit vous permettre d'améliorer votre communication, prendre du recul mais aussi travailler les qualités relationnelles. Autour d'un apéritif dinatoire, chacun pourra s'exprimer sur son expérience personnelle. Tarifs 20 euros. Contact 0618754891 ou gouterdelouverture58@gmail.com.



Réglementation PAC

La gestion collective des dates d'implantation des cultures dérobées SIE reconduite en 2019

Contrairement aux engagements pris en 2018, le ministère de l'agriculture a reconduit en 2019 le dispositif de gestion départementale des dates d'implantation obligatoire des cultures dérobées prises en compte au titre des SI. L'AGPI, la FOU, l'AGPI et la FISSA dénoncent une réelle surtransposition franco-française. Une de plus !

La faute aux difficultés administratives et techniques de mise en œuvre ! C'est cette raison qu'invoque le ministère de l'agriculture pour expliquer la reconduction en 2019 du dispositif de gestion départementale des dates obligatoire d'implantation des cultures dérobées prises en compte au titre des SIE et permettant de bénéficier du paiement vert.

Une nouvelle fois, et alors que la réglementation européenne permet aux États membres de gérer cette contrainte à l'échelle individuelle, l'État français fait le choix de son propre confort de contrôle au détriment des agriculteurs qui sans cohérence avec la dynamique de leur assolement, et indépendamment des conditions pédoclimatiques, devront implanter leurs cultures dérobées coûte que coûte dans une fourchette de 8 semaines pour répondre aux critères du verdissement de la PAC. Le cas type de la suradministration à la française… Celle qui est dénuée de sens, celle que l'on déteste et que l'on rejette !

Pour la Nièvre, cette période courra en 2019 du 5 août au 29 septembre inclus. Bien qu'en rupture avec les conditions climatiques qui favoriseront une bonne implantation des dérobées (eh oui, pour qu'une plante pousse, il faut qu'il pleuve !), les responsables professionnels ont fait le choix d'une clôture de cette période de huit semaines avant le 1er octobre afin de ne pas sanctionner les agriculteurs dans le cadre du paiement des acomptes de paiement vert et dans un pas de temps ne sanctionnant pas trop fort la préparation des terres pour les semis d'automne.
La FNSEA et ses associations spécialisées demeurent mobilisées pour tenter de ramener sur le niveau d'exigence européen le ministère de l'agriculture.

SERVICE SYNDICAL – FDSEA 58

	Dérobées implantées dans le cadre de la directive nitrate uniquement	Dérobées implantées dans le cadre de la directive nitrates et prise en compte au titre des SIE	Culture dérobées SIE (hors zones vulnérables)
Rotation courte (entre récolte d'été et semis d'automne)	. Présence minimum d'un mois de la culture	. Présence obligatoire entre le 5 août et le 29 septembre 2019	. Présence obligatoire de la dérobée entre le 5 août et le 29 septembre 2019
Rotation longue (entre récolte d'été et culture de printemps)	. Présence minimum de deux mois . Destruction possible à compter du 15 octobre	. Présence de la culture obligatoire entre le 5 août et le 15 octobre	

Obligations de l'agriculteur implantant des cultures dérobées dans la Nièvre en 2019 en fonction du type de réglementation



Équitation

Saint-Sulpice: une nouvelle écurie ouvre ses portes

Sandrine Hoareau est une passionnée d'équitation qui s'apprête dans quelques mois à ouvrir un centre équestre un peu particulier. Il basé sur la réparation de l'humain et du cheval et doit être mis en service en septembre. Elle nous a ouvert les portes de son exploitation.



L'écurie de Sandrine Hoareau devrait ouvrir ses portes en septembre prochain.

Sandrine Hoareau, 38 ans est passionnée de chevaux depuis toujours. Avant de revenir dans la Nièvre en 2017, elle a d'abord acquis de l'expérience à la Réunion en tant que monitrice d'équitation. *« J'ai toujours eu envie d'avoir mon propre projet autour du monde équin »* explique-t-elle pour commencer. Elle a pour cela passé et obtenu un Brevet Professionnel de la jeunesse (BPJEPS) en activité équestre et un Bac Pro équin.
Le choix de la Nièvre ne s'est pas fait par hasard. *« Il n'y a déjà pas d'aéroport c'est très important pour moi. Mon mari qui est médecin souhaitait aussi revenir à la campagne »*. Après avoir réalisé un sondage via le réseau social Facebook (78 réponses en 15 jours), cette mère de 4 enfants a décidé de se lancer dans l'écurie adaptée, tant à l'animal qu'à l'humain. Terre d'élevage, la Nièvre compte de nombreux trotteurs, de galopeurs, destinés au trot, dont une partie ne sera pas assez rapide, ou blessés, et il faudra alors les réformer, après une période de convalescence et/ou de réadaptation.
L'écurie proposera alors aux personnes intéressées des montures fiables, dynamiques, et adaptés à l'équitation de loisirs et/ou de concours en vente à des tarifs plus accessibles qu'un cheval de selle né et élevé pour du loisir.
Grands boxes, solarium, marcheur aquatique, massages, magnétisme, lavage des couvertures, entraînement sur mesure, l'écurie souhaite répondre aux attentes des vétérinaires et des propriétaires d'un établissement de qualité.
L'esprit Alexander de Véronique Bartin inspire beaucoup la gérante : être à l'écoute de son corps et de ses émotions, pour fonctionner globalement à cheval et s'harmoniser avec sa monture. Les petits découvriront le poney sous forme de parcours psychomoteurs, destinés à former de petits cavaliers à l'écoute de leur poney et des copains. L'esprit d'entraide est primordial.
Dans le même esprit, la discipline "attelage" gagne à être enseignée et développée, au moyen de petites calèches tractées par un poney. Le hunter, discipline qui évalue le couple cavalier/cheval le plus harmonieux et élégant (hunter style) ou le parcourt le mieux exécuté (hunter équitation) mérite aussi d'être découvert.

« Une approche novatrice »

« Je propose une approche différente, des services novateurs, afin de contribuer à la palette de l'équitation nivernaise. Membre du réseau à la Chambre d'agriculture, je salue le travail effectué par Clémence Guillaumet et Maud Perroy pour le lien créé entre les diverses structures équestres, au travers des stages et des rencontres.
C'est un vrai atout de pouvoir échanger, partager nos difficultés et nos méthodes, et pourquoi pas de travailler ensemble ».
La Nièvre manque de structures accueillant le handicap, mental, et moteur. Le cheval est un formidable vecteur de communication et de musculation. L'écurie proposera de l'équithérapie.
« Cette discipline est faite à la base pour les personnes en situation de handicap. Elle permet au patient de se relaxer et de réapproprier son corps » explique-t-elle. Les séances de deux heures, vont être proposées toutes les semaines pour des groupes de 4 à 6 personnes avec des chevaux différents en fonction du caractère du patient. *« Il y a également la possibilité de venir seul, mais dans ce cas la séance ne dure qu'une heure. Pour le moment, j'ai encore des travaux à réaliser notamment les accès handicapés. Des institutions ont pris contact avec moi"* explique-t-elle. *Pour le paillage des box, Sandrine Hoareau a opté pour le bois (copeaux) et envisage de commercialiser ce qu'elle appelle 'les crottins de licorne' qui permettent de recycler et valoriser un déchet. « Il s'agit de bûchettes de bois faites à base de crottin de cheval et de copeaux de bois. Aucune odeur, elles ont un rendement calorifique supérieur au bois »*.

Un projet de fourrière équine

Enfin cette passionnée de hunter et de dressage a dans le coin de sa tête un projet de fourrière équine. *« Ce service existe dans la filière bovine mais pas en équin. Or lorsqu'un éleveur décède ou qu'il est obligé d'arrêter son activité, il n'existe pas de système de récupération des animaux »*.
La Corse, la Corrèze sont dotés de tels services.
J'ai déjà pris à ce sujet un contact avec la Direction des Services Vétérinaire pour leur suggérer l'idée. Il faudrait un partenariat public/privé, basé sur la création d'une fourrière bovine, capable d'accueillir en sus une dizaine d'équidés.
En attendant, les travaux se poursuivent jusqu'à l'ouverture en septembre prochain.
Contact
Sandrine Hoareau :
07 81 79 10 33

THÉOPHILE MERCIER

Films

La mise en valeur du département

Le réalisateur Jean-Christophe Zounia sort le 22 mars prochain deux DVD intitulés, «*Rencontres en Morvan volume II*» et «*Le marché au cadran, témoignages d'agriculteurs du Morvan et d'ailleurs*». Ces deux films mettent avant à la fois le travail des agriculteurs mais aussi la ruralité dans ce qu'elle a de meilleur. Rencontre avec le réalisateur.

Comment sont nés vos projets ?
«Je voulais poursuivre le travail que j'avais engagé sur mon premier reportage « rencontre en Morvan volume I ». C'est en allant au Marché au Cadran pour réaliser un plan de coupe pour ce film que j'ai eu l'idée de tourner un autre reportage spécifiquement sur ce lieu incontournable du commerce agricole».

Quelle est l'idée directrice de vos projets ?
«J'ai d'abord une attache particulière pour le Morvan. J'ai de la famille à Saint Didier sur Arroux. Ensuite, le côté « vieille France » et tradition me plaît énormément. J'ai pour inspiration des gens comme Raymond Depardon qui met en avant des lieux dont on ne parle pas beaucoup. Je précise que mes films sont neutres et sans revendications. Je réalise à l'instinct sans préparation. Je veux simplement mettre en avant la ruralité, l'agriculture et son évolution.
Dans «Rencontres en Morvan, volume II» vous découvrirez donc la vie de Bernard Berthot, un agriculteur passionné de 78 ans ; de Simone Roullot, agricultrice à la retraite de 84 ans et de Jeanne-Marie Perrigueur, 95 ans. Et dans le reportage «Le marché au cadran, témoignages d'agriculteurs du Morvan et d'ailleurs», il s'agit de donner la parole à ces agriculteurs encore en activité».

Comment avez-vous été accueillis vous qui n'êtes pas spécialiste de l'agriculture ?
«Plutôt bien. Je filme avec une petite caméra, donc ça fait déjà moins peur qu'avec une grosse équipe de tournage. Ensuite, n'étant en effet pas un spécialiste, je préfère laisser parler mes interlocuteurs. Ce qui est étonnant, c'est que ces derniers oublient que je suis en train de les filmer, ce qui donne des séquences de vérité. Malheureusement, je comptais sur les cinémas locaux pour relayer mes films mais les diffuseurs ont refusé mon projet. L'essentiel pour moi étant que ces films puissent trouver place dans les salons des gens, c'est qui m'importe».

THÉOPHILE MERCIER



Le reportage sur le Cadran donne la parole aux agriculteurs en activité.

« Rencontres en Morvan, volume II'et « Le marché au cadran, témoignages d'agriculteurs du Morvan et d'ailleurs » sortent en DVD ce vendredi 22 mars. Il est disponible à la vente sur le site de Jean-Christophe Zounia : http://www.lemorvanenphoto.com/

Commerce

«Il faut que les gens retrouvent le goût de se nourrir»

Olivier Tardieu a ouvert depuis décembre un magasin basé sur le vrac et le zéro déchet. Situé dans le quartier Saint-Arigle de Nevers, il fait la part belle aux producteurs bio en circuit court.

L'Agriculture Bio se développe à Nevers. Après le Marché couvert et la boulangerie «*le Fournil de Saint Arigle*», voici venu «*Vrac&Bio*», un magasin dont le concept est basé sur le zéro déchet et le circuit court.

Ce projet, c'est Olivier Tardieu qui le porte, convaincu par la nécessité qu'il faut changer nos habitudes de consommation.

Le projet est né en 2017 et, pour le mener à bien, il a fait appel à la BGE, un organisme qui soutien les porteurs de projets dans leur création d'entreprise.

«Sans cet accompagnement, mon magasin n'aurait jamais vu le jour. Il est très difficile de se lancer seul et de savoir si son projet est économiquement viable. La BGE m'a accompagné sur mon budget prévisionnel durant deux mois» explique-t-il.

Un concept basé sur le zéro déchet

« Chacun peut arriver au magasin avec son propre bocal. J'ai également des contenants en papier ou en verre que l'on peut réutiliser. Côté approvisionnement mon objectif est de travailler avec le maximum de producteurs locaux de la Nièvre mais aussi des départements limitrophes. J'essaye autant que faire se peut de privilégier des jeunes entreprises pour ne pas que l'on retrouve chez moi, ce que l'on peut retrouver ailleurs ». explique-t-il. *« Je ne les prends jamais à l'aveugle. Nous avons toujours un premier contact dans leur entreprise ou leur exploitation. Actuellement, je travaille avec une dizaine de producteurs de pâtes, de thé ou même de bières mais je suis évidemment ouvert à toutes propositions ».* Après trois mois d'ouverture l'activité se porte bien, *« j'ai une quarantaine de clients chaque jour qui viennent ou reviennent dans mon magasin ».*
Enfin, en lien avec son concept, Olivier Tardieu a eu l'idée de réaliser des interventions thématiques (bien-être, zéro déchet…) avec la participation d'un intervenant extérieur. *« L'idée est de se servir du lieu pour proposer des moments d'échanges sur des thématiques particulières »* nous explique-t-il en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

Adresse : 19 rue du Pont-Cizeau. Du mardi au samedi, de 9 h 30 (9 heures le samedi) à 19 heures et tous les dimanches de décembre de 10 heures à 19 h. 03 86 38 65 66.



Olivier Tardieu a rénové complètement le local pour en faire un lieu lumineux et accueillant.

▸ Agenda

30/03 Salon des métiers
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat organise le samedi 30 mars le salon des métiers de l'agro-equipement et de la viticulture. Rendez-vous de 9h30 à 15h00 sur le site de l'entreprise Ets Alabeurthe, Parc d'Activité 58200 Cosne-sur-Loire.

▸ Formations

28/03 Mauvaises herbes: savoir les reconnaître
Objectif : Acquérir les bases de la reconnaissance des mauvaises herbes pour optimiser son désherbage
Public : Agriculteur(trice)s de la Nièvre. Candidat(e)s à l'installation dans le cadre de leur PPP. Une formation labellisé ecophyto
Contact: Bénédicte Bracq, responsable de stage, au : 06 83 76 43 65

29/03 - Élevage des jeunes et prévention des pathologies néonatales chez le bovin
Bio Bourgogne organise une formation le vendredi 29 mars de 9h à 17h30 sur les méthodes préventives permettant de limiter les maladies des veaux. Paul Polis, vétérinaire au GIE zone Verte sera l'intervenant de la journée. Cette dernière doit se dérouler sur le secteur de Prémery. Le lieux reste à confirmer en fonction du nombre d'inscriptions. Plus d'informations : Aurélie Billon, 06 80 43 16 ou aurelie.billon@biobourgogne.org.

Les 8 et 15/04
Approvisionner la restauration collective : les clés de la réussite
Objectif : Comprendre le fonctionnement et les besoins de la restauration collective pour adapter son offre.
Public : Agriculteur(-trice)s et porteurs de projet souhaitant approvisionner la restauration collective
Contact: Clémence Guillaumet, responsable de stage, au 06 47 86 89 21

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Activité des sols

Des sachets de thé pour un pré-diagnostic de l'activité des sols

Le programme international tea bag a été mis en place pour mesurer la capacité des sols à stocker le carbone. Dans l'Yonne, 390 sachets ont été enfouis en 2018 : les premiers résultats ont été interprétés par la Chambre d'agriculture.



La Chambre d'agriculture de l'Yonne a présenté les premiers résultats des 390 sachets enfouis dans différentes parcelles du département.

Ils ne disent pas tout, mais ils peuvent orienter la compréhension du fonctionnement de ses sols. Les sachets de thé sont plutôt appelés par leur nom anglais «*tea bag*» quand ils sont ne sont pas infusés dans de l'eau pendant trois minutes… mais dans la terre pendant trois mois. Les tea bag, un thé vert et un thé rouge (roibos) contiennent tous deux de la matière organique. En enterrant cette matière organique dans leur sachet, non biodégradable et perméable seulement aux micro-organismes, on peut étudier la dégradation de la matière organique. Le thé vert représente la matière organique fraîche (MOF) : les débris végétaux et animaux ayant un C/N de 12 en moyenne. Le thé rouge est similaire à la matière organique stable (MOS), de la matière humique provenant de l'évolution de la MOF, avec un C/N de 40 en moyenne.

L'expérience tea bag

Le protocole est simple : trois sachets sont enterrés au même endroit à 8-10 cm de profondeur, et y sont laissés pendant trois mois au printemps, période où l'activité biologique est la plus intense. Les sachets récupérés sont renvoyés à la Chambre d'agriculture pour être pesés, une fois secs, pour connaitre la perte de matière précise. Les résultats donnent les ratios suivants : S pour le thé vert, qui représente la capacité du sol à huméfier plus ou moins de la MOF, donc stocker de la matière organique ; K pour le thé rouge, représentant la capacité du sol à déstocker de la MOS (humus).

390 sachets enterrés dans l'Yonne en 2018

Les résultats des 390 sachets enterrés dans l'Yonne en 2018 ont été interprétés. Ils concernent 65 parcelles de différents groupes de travail : Silex en Puisaye, Dephy Grandes Cultures répartis sur le département, Dephy Vignes et Durasolvie dans l'Auxerrois et le Chablisien, et Plaine du Saulce sur les plateaux de Bourgogne.

L'analyse des premiers résultats observés dans le département ne permet pas réellement d'interpréter des caractères, puisque les références de ce type de tests manquent encore.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne a cependant étudié les résultats en comparant les situations et les groupes.
Les résultats de dégradation de la matière organique ont été étudiés en fonction de plusieurs critères : type de production ; type de culture ; technique culturale (labour, technique culturale simplifiée, semis direct) ; Type de sol (profondeur, texture, hydromorphie) ; conduite (conventionnel ou bio).



Le thé vert permet d'avoir un aperçu de l'humification de la matière organique fraîche (indicateur S) et de sa minéralisation (1-S). Le thé rouge dégradé exprime la minéralisation secondaire (K), le déstockage de l'humus du sol.

Des critères d'influence à préciser

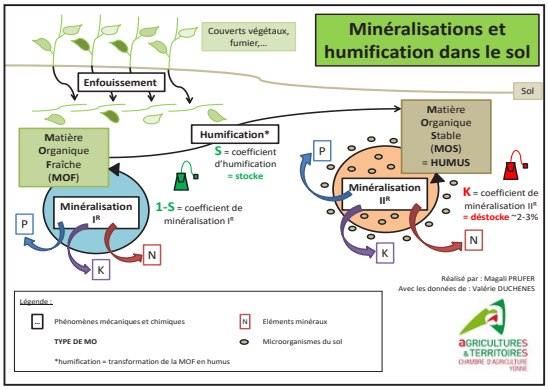
Après trois mois dans le sol, les sachets de thé vert ont perdu plus de 50% de leur poids, ce qui représente une bonne dégradation de la MOF. La dégradation la moins importante concerne les parcelles de vignes. L'analyse de l'indicateur S montre des résultats différents selon les groupes : l'occupation de la parcelle et la nature de sol semble influencer ce paramètre.
La dégradation est plus mitigée pour le thé rouge, exprimée par l'indicateur K: seule la moitié des sachets ont perdu au moins 35% de matière, la MOS est donc moins déstockée que la norme établie. Les résultats des tests ne permettent pas de mettre en évidence des facteurs d'influence de K, sans exclure qu'une combinaison de critères puisse avoir une incidence.
Suite à cette étude, présentée le 6 mars dernier, la Chambre d'agriculture souhaite poursuivre l'expérimentation et fournit des kits de tea-bag aux agriculteurs désireux de mettre en place ce suivi. Enterrer des sachets de thé a l'avantage d'être une opération accessible à tous et peu onéreuse, bien que l'expérience donne uniquement des premiers éléments de réflexion. Sa reproductibilité permettra de constituer des bases de données complètes sur plusieurs années pour créer un référentiel important et peut-être un jour une interprétation fiable.

ORIANNE MOUTON

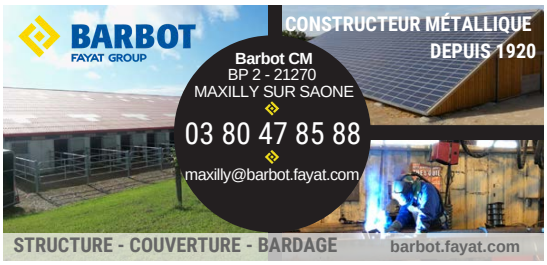
Aller plus loin dans les analyses et interprétations

Des analyses et des interprétations ont été réalisées en comparant les différentes situations des parcelles.
Les résultats des paramètres S et K en fonction de divers critères ont été étudiés individuellement :
- Sous différentes cultures, on observe des comportements différents. En vigne ou en culture de légumineuses, on retrouve un stockage plus important de MOF et un déstockage plus faible de la MOS. Globalement, on a de plus faibles minéralisations (alimentation) dans ces situations. Au contraire des cultures oléagineuses et céréales, où la tendance est inverse. La nature des MOF pourrait expliquer ces différents comportements.
Les critères intrinsèques du sol ont une influence sur le S et le K : profondeur, texture, hydromorphie (saturé en eau de manière saisonnière). Les cas où la MOF est le plus stockée et la MOS la moins déstockée (cas ci-dessus), sont soit en sols superficiels, soit à texture argileuse, soit non hydromorphe. Plus un sol va s'approfondir, présenter une texture plus sableuse ou avoir un problème de circulation d'eau, plus ces sols auront des capacités de stockage de la MOF réduites et potentiellement des taux de déstockage de MOS forts. Ce dernier peut être considérer comme alertant, car on « attaque » le stock sans le reconstituer.
- Les techniques culturales ont montré également des différences de résultats. Le labour présenterait de faibles capacités à stocker la MOF et à déstockage de la MOS.
L'étude n'est pas allé jusqu'à une analyse multicritères, par manque de données constituants différents groupes.

VALÉRIE DUCHENES, PÉDOLOGUE, CHAMBRE D'AGRICULTURE 89



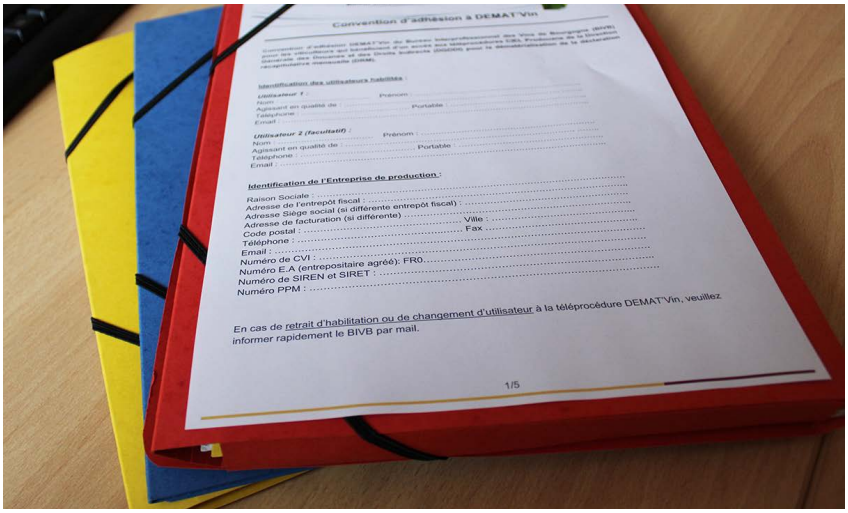
Protocole à suivre à la lettre et sachets : un kit tea bag à mettre en place dans ses parcelles pour avoir un aperçu du comportement de la vie de ses sols.



Formation viticole

Adjoint administratif polyvalent : bilan de formation mitigé

La formation de trois mois «*d'adjoint administratif polyvalent vente et cave en exploitation viticole*» s'est achevée le 13 mars dernier pour les 10 stagiaires. L'occasion de faire le bilan sur cette première session de formation, assez différente des formations habituellement proposées par le CFPPA d'Auxerre La Brosse.



La gestion de l'administratif dans un domaine viticole est très chronophage : la formation au CFFPA a formé des adjoints administratifs pour proposer des personnes qualifiées aux viticulteurs sur ce poste.

La formation «d'adjoint administratif polyvalent vente et cave en exploitation viticole» a été pensée pour répondre à un besoin exprimé par les viticulteurs : avec des charges administratives de plus en plus chronophages, les viticulteurs se rendent moins dans les vignes, à leur grand regret. C'est pourquoi le CFPPA d'Auxerre La Brosse, la FDSEA 89 et pôle emploi ont élaboré cette formation, avec le financement du FAFSEA (fond national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles) et du PIC (plan d'investissement compétences). Tel qu'il était pensé, le métier d'adjoint administratif offraient les compétences pour : assurer le suivi administratif et de participer à la gestion commerciale du domaine, utiliser les plateformes de dématérialisation, assurer la gestion des stocks, réceptionner et préparer les commandes, assurer l'accueil et la vente au caveau.

Un métier qui n'existe pas ?

À l'heure du bilan, de nombreux points sombres ont été mis en évidence, dont le premier : un tel métier n'existe pas vraiment dans les domaines viticoles. En effet, les stagiaires ont tous fait un stage de trois semaines dans des domaines viticoles, avec pour certains, une vraie difficulté à trouver un maître de stage. Dur pour les viticulteurs de laisser quelqu'un de quasi inconnu s'immiscer dans la partie administrative de leur domaine ! D'autant plus que les dates de stage, en février, ne correspondaient pas à l'activité la plus intense des domaines viticoles. Au final, sur les dix formés, cinq ont trouvé un emploi à l'issu de la formation, ce qui est décevant au vu des échos de besoin de personnel des exploitations viticoles. La qualification élevée des stagiaires, presque tous titulaires un bac +2 a minima, et en reconversion professionnelle, explique sûrement l'inadéquation de leur volonté face à celle des viticulteurs. Souvent désireux de faire beaucoup d'administratif et peu de travaux en cave ou dans les vignes, les grosses structures sont déjà organisées et les petits domaines ayant besoin de leurs compétences n'ont qu'un mi-temps à proposer, quand ils savent quantifier leur besoin : les viticulteurs ne comptent pas leur temps et ne savent donc pas quels besoin administratifs ils ont !

Suivant la volonté de la Région, la formation sera reconduite en 2019, avec tous les ajustements nécessaires : un public différent basé sur des critères de recrutement plus adaptés, un début de formation dès septembre pour des stages qui se situeront dans la période intense de décembre, des ajustements du contenu des enseignements suite aux remarques des stagiaires, etc.
De leur côté, les professionnels vont communiquer auprès des viticulteurs pour reclarifier les besoins en main d'œuvre administrative.

ORIANNE MOUTON

Ovins

Gagner en immunité pour réduire les problèmes sanitaires au sein de votre élevage ovin



Vous voulez améliorer l'immunité de votre troupeau ovin, prévenir plutôt que guérir.
À cette fin, la chambre d'agriculture et Alyse vous proposent une formation qui vous permettra de :

- Fortifier vos connaissances : mieux connaître la physiologie de la digestion et son importance dans le schéma d'acquisition de l'immunité.
- Comprendre l'importance de l'environnement et des conditions de vie de vos animaux pour la mise en place de l'immunité.

Au cours de cette formation, seront abordés :
- L'immunité innée et immunité acquise,
- La notion d'équilibre entre pression d'infection et immunité,
- Le fonctionnement du système immunitaire,
- L'alimentation chez les adultes (les bases de la santé, le logement et l'importance du confort dans l'immunité, le parasitisme, les oligo-éléments),
- L'immunité chez les agneaux (qualité et dosage du colostrum, relation mère-agneau),
- Les maladies immunodépressives (FCO et BorderDisease),
- La vaccination.

Pendant cette journée de formation, interviendront :

- Un vétérinaire
- Une conseillère spécialisée «*ovin*» d'Alysé

Une session de formation programmée le 25 avril 2019, le lieu reste à définir selon les stagiaires. Il est temps de vous inscrire !

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter :
Catherine Bonin, 03.86.34.23.41

Agenda

28/03 Bout de prairie
Rencontre bout de prairie organisée par Alysé au Lycée agricole de La Brosse à Venoy sur le thème : «*le pâturage tournant dynamique*»

Réunions d'information sur la PAC
Ces réunions ont pour objet la présentation des évolutions réglementaires 2019 et du logiciel TélePAC. Cinq demi-journées d'information à destination des agriculteurs sont organisées dans **l'Yonne.**
- le jeudi 4 avril à Venoy – salle **Les Joinchères à 9h15 (accueil dès 9h00)**
- le vendredi 5 avril à Saint Clément - salle des Fêtes – Place de l'Église à 9h15 (accueil dès 9h00)
- le jeudi 11 avril à Avallon - salle du Marché Couvert – Rue Georges Schiever à 14h00 (accueil dès 13h45)
- le vendredi 12 avril à Mézilles - salle des Fêtes – Route de Saint Fargeau à 14h00 (accueil dès 13h45).
- le jeudi 25 avril à Ancy-le-Franc - salle Polyvalente – Grande Rue à 9h30 (accueil dès 9h15)

04/04 Assemblée générale de la fédération départementale Ovine de l'Yonne
La fédération départementale ovine de l'Yonne organise son Assemblée Générale le jeudi 4 avril 2019, à partir de 10 h à Germigny. L'après-midi se tiendra la réunion technique départementale chez Jean Marc Foucher à Turny, sur le thème de l'association des ateliers céréalier et élevage ovin.
Pour tout renseignement, contacter Catherine BONIN 06.88.63.22.18

6 et 7/04 - La Family week
Les samedi 6 et dimanche 7 avril, de 10h à 18h à la Grange de Beauvais à Venouse, l'office du tourisme de l'Yonne rassemble ses partenaires du réseau Famil'Yonne pour proposer plus de 30 ateliers et activités à partager en famille. Entrée gratuite pour les enfants, 2€/adulte. Restauration sur place. Plus d'informations sur www.famille-yonne.com

07/04 - La printanière à la ferme de Flo'
Dimanche 7 avril de 10h à 18h, la ferme de Flo' ouvre ses portes et fait découvrir sa ferme et ses plus de 200 animaux. Un pique-nique campagnard est possible sur réservation pour le prix de 10 €. Entrée 2€



Groupama

Prévention incendie 2019 opération extincteurs

En France, les extincteurs doivent être vérifiés tous les ans. Assurés Groupama, profitez de l'opération de vérification de vos extincteurs près de chez vous. Bénéficiez d'un service de qualité au meilleur prix, sous le contrôle de votre assureur Groupama. N'oubliez pas de vous inscrire auprès du service institutionnel de Groupama. Vous souhaitez en savoir plus, contactez ce service au : 03 86 49 23 51.

Quelques dates et lieux de ces opérations

Jeudi 4 avril - 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00
Domaine ALEXANDRE - 36 rue du Serein
89800 LA CHAPPELLE VAUPELTEIGNE
Caisse Locale : Le Chablisien
Mardi 9 avril - 8h30 à 12h00
Chez M. NAULOT Eric - Rue Victor Hugo - 89310 NITRY
Caisse locale: Le Chablisien
Mercredi 10 avril - 8h30 à 12h00
SEP de Bords - 20 Grande rue "Bligny En Othe"
89210 BRIENON SUR ARMANÇON
Caisse locale: Le Florentinois
Mercredi 10 avril - 14h00 à 17h00
GAEC de Neuvy-Sautour - 10 chemin des Nozins "La Vallée"
89570 NEUVY-SAUTOUR
Caisse Locale: Le Florentinois
Jeudi 11 avril - 14h00 à 17h00
Silo Ynovae Route de Rousson
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Caisse locale: Sénonaise
Mardi 16 avril - 8h30 à 12h00
Silo Sénograin Z.I. Les Sablons 89100 SENS
Caisse locale: Sénonaise
Mardi 16 avril - 14h00 à 17h00
Silo Ynovae 3 rue de l'Agriculture 89150 ST VALERIEN
Caisse locale: Sénonaise
Vendredi 12 avril - 8h30 à 12h00
Cour de la Mairie - Rue Marie Guillemot
89130 VILLIERS ST BENOIT - Caisse locale Puisaye Forterre
Vendredi 12 avril - 14h00 à 17h00
Chez M. JOLLET Jean-Marie - 15 route de Treigny
89520 STE COLOMBE SUR LOING
Caisse locale: Puisaye-Forterre
Lundi 15 avril 2019 - 8h30 à 12h00
Chez M. RENOUX Jean-Claude - Maison Haute - 89220 ST PRIVE
Caisse locale: Puisaye-Forterre
Lundi 15 avril 14h00 à 17h00
Chez M. PERRAULT Denis - La Montagne 89560 FONTENAILLES
Caisse locale Puisaye-Forterre
Mercredi 17 avril 8h30 à 12h00
Silo 110 Bourgogne - 2 bis rue de St Martin - 89120 CHARNY
Mercredi 17 avril - 14h00 à 17h00
Silo Ynovae - 11 route de Paris - 89710 SENAN
Caisse locale: Centre Yonne
Jeudi 18 avril - 8h30 à 12h00
Local Technique - Mairie- 89500 BUSSY LE REPOS
Caisse locale: Centre Yonne
Vendredi 19 avril - 8h30 à 12h00 -
Chez M. NEZONDET Dominique - 15 rue Couverte
89340 LA CHAPELLE CHAMPIGNY
Caisse locale: Nord Est Senonais
Vendredi 19 avril - 14h00 à 17h00
Chez M. CORMEROIS François - 32 rue des Hirondelles-Vertilly
89260 PERCENEIGE
Caisse locale: Nord Est Senonais
Mardi 23 avril - 8h30 à 12h00
Chez M. VAN DE CAPELLE - Ferme d'Arthe
89700 ST MARTIN SUR ARMANÇON
Caisse locale: L'Armançon
Mardi 23 avril - 14h00 à 17h00
Gamm Vert Dépôt 110 B - Champs de Lame
89160 ANCY LE FRANC
Caisse locale: L'Armançon
Mercredi 24 avril - 8h30 à 12h00
Chez M. GADON Georges - 57 rue de la Forêt au Duc
89630 VILLIERS LE POTOTS
Caisse locale : Pays Avallonnais
Mercredi 24 avril - 14h00 à 17h00
Coopérative 110 Bourgogne - 2 rue de Chaillots
89310 CHATEL GERARD
Caisse locale: Pays Avallonnais
Jeudi 25 avril - 8h30 à 12h00
Etablissement Groupama
18 rue Georges Guynemer - 89000 AUXERRE
Caisse locale: L'Auxerrois
Vendredi 26 avril - 8h30 à 12h00
Chez M. SEGUENOT Pascal
27 bis route de Vaux " La cour Barrée"
89290 ESCOLIVES STE CAMILLE
Caisse locale: L'Auxerrois
Vendredi 26 avril - 14h00 à 17h00
Local Technique - Rue du stade
89250 CHEMILLY SUR YONNE
Caisse locale: l'Auxerrois
Lundi 29 avril - 8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h00
Chez M. CHAUVE Ludovic
Le Petit Champs du Charme - 89190 LES SIEGES
Caisse locale: Vanne d'Othe
Mardi 30 avril - 8h30 à 12h00
Chez Mme CROSIER Christiane
24 rue du Sauvageon - 89190 LAILLY
Caisse locale: Vanne et Othe

publi rédactionnel





Le climat change et nous ?

Des tables rondes organisées par Groupama

Du 26 mars au 12 avril, les Caisses locales de Groupama invitent leurs sociétaires à participer aux Assemblées générales. Météorologues et chercheurs s'exprimeront sur les dérèglements climatiques.

Acteur engagé dans le développement économique de son territoire et la dynamique locale, Groupama Paris Val de Loire invite l'ensemble de ses sociétaires à participer aux Assemblées générales des Caisses locales. *« Si Groupama est un Groupe d'envergure internationale solide financièrement, l'entreprise reste fortement ancrée dans ses territoires et attachée à ses valeurs mutualistes. »* déclare Eric Gelpe, Directeur Général de Groupama Paris Val de Loire.

Des tables rondes sur l'ensemble du département

10 événements se dérouleront dans les communes de l'Yonne, en présence des administrateurs et des collaborateurs. Ces rendez-vous seront l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, d'évoquer les enjeux 2019 et de mettre en lumière les phénomènes climatiques et environnementaux qui affectent notre planète en présence de chercheurs et de professionnels qui répondront aux questions des sociétaires. *« En tant qu'assureurs, nous sommes engagés depuis de nombreuses années dans la prévention des risques climatiques. D'importants événements climatiques ont marqué notre territoire ces dernières années : épisode de grêle, inondation, tempête, gel tardif, canicule, et sécheresse. Ces aléas participent à notre volonté de concevoir des services innovants et utiles pour accompagner nos sociétaires mais aussi faire progresser la connaissance sur les risques naturels. »* explique Jacques Blanchot, Directeur de l'établissement de l'Yonne.

Des soirées pour se rencontrer et échanger

Les Assemblées générales seront également l'occasion pour la Caisse régionale de rappeler son engagement et son investissement local : *« des centaines d'actions sont initiées chaque année dans nos communes par le biais des Caisses locales et des élus, qu'il s'agisse de soutien au tissu associatif ou de prévention en matière de santé, de sécurité routière, d'incendie ou de vol. J'invite chaque sociétaire mais aussi ceux qui désirent découvrir notre mutuelle à participer à ces rencontres car c'est en échangeant avec vous que nous faisons grandir la confiance qui nous unit. »* souligne Pascal Maupois, Président de la Fédération départementale de l'Yonne.

Retrouvez la date de votre Assemblée générale

- Sur la page Facebook de Groupama Paris Val de Loire
- Auprès de votre Conseiller commercial à l'agence Groupama



Section bovine FDSEA 89

Et demain on fait quoi ?

Quel avenir pour notre production, comment redresser la barre ? C'est le leitmotiv qui a servi de fil conducteur à l'AG de la section bovine de la FDSEA de l'Yonne ce mardi 19 mars. Une réunion placée sous le signe de la réflexion et de la dynamique de groupe, d'où ont émergé plusieurs projets concrets.



Une journée de travail pour parler des projets de la section bovine.

Rassemblés à Magny, 16 éleveurs de la section ont entrepris un travail de réflexion sur les problèmes qu'ils traversent aujourd'hui sur leurs exploitations. Cette réflexion de groupe avait pour objectif d'identifier les principales difficultés que rencontrent les éleveurs au quotidien, mais aussi les actions que chacun a mis en place pour les affronter.

Absence de revenus : quelles solutions ?

La première chose qui ressort est l'absence de revenu, problème récurrent dans les systèmes viande. Si la diversification peut être vue comme une solution, elle engendre un changement de métier dans lequel tous les éleveurs ne souhaitent ou ne peuvent pas s'engager. Il y a donc urgence à trouver des solutions concrètes retrouver une rentabilité des ateliers. Un travail collectif sur les coûts de revient est envisagé, couplé à une formation sur les mécanismes de gestion et la prise de décisions stratégiques. Toutefois, certains ont déjà commencé ce travail et veulent explorer d'autres pistes. Certains agriculteurs de la section vont donc se déplacer dans d'autres départements pour rencontrer des éleveurs qui ont réussi à créer une démarche locale de viande, et d'autres initiatives de valorisation.



Travailler par « petits » groupes pour faire de grosses avancées !

Les dossiers à travailler

Plusieurs autres sujets sont ressortis du travail de groupe : la gestion du temps de travail et l'organisation ; l'autonomie alimentaire et protéique, la transmission des exploitations mais aussi des sujets plus sociétaux tels que la perception du métier d'éleveur par la société.

La section avait le choix de faire ce travail de groupe pour orienter son travail dans les mois à venir et pour cibler ses actions au plus près des besoins du terrain. Peu habitués à travailler de cette manière, les éleveurs se sont pris au jeu et ont été très productifs.

« Je veux vivre de mon métier ! »

La seconde partie de la réunion était plus statutaire avec un retour sur les gros dossiers 2018 et les projets 2019. Sécheresse, calamités, dégâts de sangliers et communication positive ont été débattus largement. La section a décidé de reconduire une marche gourmande en 2019 dans le cadre de Made in Viande. La 3ème édition se tiendra cette année encore dans l'Avallonais. Enfin, les éleveurs ont évoqué la production d'énergie et la couverture de bâtiments d'élevage par des panneaux photovoltaïques. La FDSEA 89 entame une réflexion sur les projets énergie et a décidé de mettre en œuvre des solutions pour accompagner les agriculteurs.

A l'issue de cette journée conviviale et productive, les éleveurs allaitants icaunais se sont mis en mouvement pour avancer de front sur plusieurs projets avec en ligne de mire une devise : « je veux vivre de mon métier d'éleveur ! »

MARIANNE RANQUE, ANIMATRICE FDSEA 89

Fromages fermiers

Les producteurs de l'Yonne se fédèrent en association !

Qu'ils soient éleveurs de chèvres, vaches ou brebis, tous les producteurs de fromages fermiers de l'Yonne sont les bienvenus au sein de cette nouvelle association qui a vu le jour en janvier dernier.

La première assemblée générale, réunie le 29 janvier 2019, est le résultat de plusieurs rencontres entre producteurs transformateurs et porteurs de projets au cours de l'année 2018. Né d'une volonté commune de trouver des solutions collectives aux problématiques spécifiques de cette activité, le groupe de producteurs souhaite également rompre l'isolement des fermiers qui choisissent de transformer leur lait. Ce collectif permettra de se fédérer autour des thèmes de communication, de formation et d'appui technique, d'approvisionnement et de mise en place de solutions de remplacement adaptées au fonctionnement des ateliers de transformation.

Beaucoup de projets donc pour cette toute jeune association dont certains membres sont déjà engagés. Prochaine étape : rédiger un plan d'actions afin d'optimiser la structuration de l'association. L'ensemble des adhérents et plus particulièrement les membres du bureau, défendront les projets de l'association auprès des partenaires dont la Chambre d'agriculture de l'Yonne déjà très impliquée dans l'accompagnement de la création de l'association avec la mise à disposition de temps d'animation et la participation régulière des élus aux réunions du groupe.



De gauche à droite : Sonia Lemaire (secrétaire), Mathilde Boulanger (trésorière), Catherine Andral (présidente), Audrey Bardos (vice-secrétaire).

Composition du bureau

Présidente, Catherine Andral, Saint Père - Trésorière : Mathilde Boulanger, SCEA élevage des crêtes, Champs sur Yonne - Secrétaire : Sonia Lemaire, Villeneuve-les-Genêts - Vice-secrétaire : Audrey Bardos, Gaec du Relais, Vincelles.

Contact : fromagers.fermiers89@gmail.com

COMMUNIQUÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Evaluer mon exploitation (Valeur économique, financière et patrimoniale)

Le 3 avril 2019 - Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

Formation «Telepac»

8 dates avec des lieux différents ont été arrêtées pour des formations d'1 journée entre le 16/04/19 et le 9/05/19 - Inscription auprès de: Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48

Avoir un bon chien de troupeau - pour un travail efficace au sein du troupeau

(Formation qui s'adresse aux éleveurs ayant déjà suivi une formation d'initiation)- le 17 avril - Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48

Gagner en immunité pour réduire les problemes sanitaires en élevage ovin viande

Le 25 avril - Contact : Catherine Bonin, 06 88 63 22 18

Initiation au maraîchage

Le 7/05/19 - Contact : Déborah Colard, 03 86 94 22 19 - Le semis direct est-il fait pour moi ? Le 22/05/19 - Contact : Louis Gabaud, 03 86 94 21 91

Formation Bio Bourgogne à destination des éleveurs (toutes espèces de mammifères)

Soigner ses animaux d'élevage par l'acupuncture Jeudi 11 et vendredi 12 avril 2019 dans l'Yonne (sur la ferme d'un des participants, secteur Puisaye). Contact : Aurélie Billon, 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté

Christian Decerle confirmé à la présidence et dans sa mission

Le 15 mars la session élective de la nouvelle Chambre régionale d'agriculture a procédé à l'élection des membres du bureau et du président de la Chambre d'agriculture de cette nouvelle mandature. Christian Decerle a été reconduit dans ses fonction de président, épaulé dans sa mission notamment par tous les présidents des Chambres départementales et interdépartementales qui ont tous manifesté leur volonté de faire vivre un réseau de proximité géré par et pour les agriculteurs.

La journée a commencé tôt et le formalisme a imposé sa loi. Sans surprise les sept présidents issus des listes FDSEA/JA et le syndicalisme majoritaire dans son ensemble ont proposé la candidature de Christian Decerle à la présidence de la nouvelle Chambre régionale, sortie récemment des urnes. La FRSEA a notamment distingué dans son argumentation *«un homme de consensus, pragmatique et regardant vers l'avenir»*. Florent Point, président de JA BFC a insisté sur le fait que le vote portait d'abord *«sur un projet et la volonté commune de répondre aux besoins et aux attentes des agriculteurs de la région BFC»*. La Confédération paysanne a pour sa part proposé la candidature de d'Elise Grossiord (Jura). Sans surprise Christian Decerle a remporté la majorité des suffrages avec 44 voix sur 52 suffrages exprimés.

Ce fut l'occasion pour les présidents des Chambres départementales, tout en rappelant leur attachement aux missions régionales, de souligner l'importance pour les départements de disposer d'un niveau régional à l'écoute et en appui, les Chambres restant *«des acteurs incontournables de l'action régionale»*.



Christian Decerle a été élu président de la nouvelle Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté avec 44 voix sur 52 suffrages exprimés.

Une fois élu, le président de la Chambre régionale d'agriculture a souligné les qualités d'une *«équipe bien construite, solidaire et qui résiste à l'épreuve du temps»*. Evoquant *«les chantiers qui sont devant nous»*, *«la Pac et ses incidences sur nos modèles d'exploitation»*, la restructuration des filières *«pour un retour plus équitable aux producteurs»* et *«l'évolution climatique qui nous questionne fortement»*, le président a désigné les points cardinaux de l'action de la Chambre régionale en soutien aux agriculteurs : l'innovation, la formation et le conseil.

Enfin Christian Decerle a conclu cette session élective par ces mots *«nous devons avoir une agriculture reconnue pour ses multiples contributions aux enjeux de société, avec des agriculteurs qui vivent dignement de leur métier et des projets et des filières garants de la vitalité économique de nos territoires»*.

AMK

Bureau de la Chambre régionale d'agriculture BFC

1er vice-président : Thierry Chalmin (70). Secrétaire général : Vincent Lavier (21). 2ème vice-président et représentant à l'APCA : Daniel Prieur (25). 1er secrétaire général et représentant à l'APCA : Arnaud Delestre (89). 2ème secrétaire général et adjoint : Didier Ramet (58). 3ème vice-président : François Lavrut (39). 3ème secrétaire générale : Nadine Darlot (89). 4ème vice-président : Bernard Lacour (71). Membres : Frédéric Perrot de la FRSEA BFC et Florent Point, président JA BFC.

allô
ACHETEZ VOTRE BILLET TER AU 03 80 11 29 29 ET RECEVEZ-LE PAR COURRIER
NOUVEAU SERVICE
Vous pouvez désormais acheter votre billet TER (hors abonnement) par téléphone au **03 80 11 29 29 (touche 4),** *prix d'un appel local.* Vous le recevrez par courrier, il vous sera livré chez vous par La Poste gratuitement *(dans un délai habituel de 48h).*
Service assuré par SNCF
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
Mobigo Bourgogne-Franche-Comté emmène-moi là où je veux !
Retrouvez toutes les informations sur *www.viamobigo.fr* | 03 80 11 29 29

Conférence technique fourrage au Marault

«Pas d'élevage sans fourrage», une journée qui tombe à pic…

«La valeur n'attend pas le nombre des années»... la citation est souvent galvaudée, mais là elle prend tout son sens. Quatre jeunes étudiantes et étudiants en BTS à l'EPL Cosnes-Plagny-Nevers, viennent d'en faire brillamment la démonstration en organisant dans le cadre de leur PIC (projet initiative et communication) une journée technique sur une thématique essentielle en ces temps d'errance climatique et économique : *«Pas d'élevage sans fourrage»*.



Les quatre organisateurs de l'événement autour de la production fourragère et l'engraissement à l'herbe : Romane Anglade, Damien Roche, Amélie Boissinot et Dorian Lefaux.

Dommage que le temps exécrable de ce jeudi 14 mars n'ait pas permis d'utiliser au maximum tout le potentiel de la ferme du Marault qui avait été mis à leur disposition. Dommage aussi que la thématique n'ait pas attirée plus de professionnels adultes qui auraient certainement trouvé là matière à réflexion et à évolution. Les quatre mousquetaires de la production fourragère, Romane Anglade, Amélie Boissinot, Damien Roche et Dorian Lefaux, étudiant en BTS Acse au lycée de Challuy (58), ont en tout cas été bien inspirés de choisir ce thème pour leur PIC. Ils ont trouvé la bonne formule en invitant au bon moment et dans le bon lieu les bons intervenants. Leurs aînés ne font pas toujours aussi bien.

Viser l'efficacité alimentaire

La conférence du matin a été particulièrement éclairante, déjà en dressant le bilan de la sécheresse 2018 et ses conséquences zootechniques. La pousse de printemps a bien été au rendez-vous mais pas la repousse. Le sur-pâturage fréquent, pendant les long mois de sécheresse qui ont suivi, a dégradé les prairies et limité d'autant le potentiel fourrager. La faible valeur alimentaire des fourrages n'a pas été sans conséquence sur l'amaigrissement des vaches, certains retards de croissance chez les jeunes, des troubles de la reproduction et globalement un état carencé difficilement compensé par une complémentation très onéreuse. Ce constat dressé par Amélie Brisson, responsable du pôle élevage à la Chambre d'agriculture 58, la question était ensuite posée de l'impact de la situation 2018 sur la prochaine récolte de la saison 2019.

Après une année fourragère en demi-teinte et en regard des besoins, la production d'un fourrage de qualité s'impose comme une évidence, avec son corollaire : un sytème fourrager efficient. La Chambre d'agriculture 58 a trouvé là l'occasion de rappeler les points cardinaux d'une récolte de qualité : une gestion de récolte optimisée, des prairies entrenues dans un objectif autant qualitatif que qantitatif et la volonté de considérer l'herbe et *«la production fourragère dans son ensemble, comme une culture à part entière»*. Premier conseil : savoir d'où l'on part. Le bilan fourrager permet de faire un point technique objectif. Après il faut apprendre à jouer sur tous les leviers et utiliser toutes les ressources disponibles. Une bonne gestion fourragère nécessite *«une bonne dose d'opportunisme»*. Il faut aussi dépasser la seule vision quantitative des stocks : *«le rendement ne doit pas se faire au détriment de la valeur alimentaire, il faut plutôt rechercher l'optimum entre la quantité et la qualité»*. Car toute baisse de qualité des fourrages se paie économiquement par une augmentation de la complémentation.

Sur ce chapitre, le bulletin Herbe diffusé par les Chambres d'agriculture s'avère un allié précieux, en publiant régulièrement les sommes de températures comme autant d'indicateurs fiables pour les interventions. Pour les graminés comme pour les légumineuses. Les habitudes ont la vie dure, mais dans un contexte climatique perturbé, il faut être de plus en plus pointu techniquement (interventions, matériels, espèces et association d'espèces...) pour éviter le gaspillage, tout en assurant une valeur alimentaire optimale qui évite les achats de concentrés, y compris en engraissement.

Bien *«bichonner»* ses prairies

L'engraissement à l'herbe, c'était le second thème proposé par les organisateurs de cette journée très verte. L'intervention d'un cabinet de conseil, BDM, cabinet indépendant d'expertise en ration alimentaire, a quelque peu bousculé certaines idées reçues sur l'engraissement et les conditions d'obtention d'un GMQ satisfaisant. L'intervenant, Yan Mathioux, conseiller chez BDM, s'est attaché à démontrer que la ration à l'herbe constitue de fait pour un ruminant le meilleur aliment : 0% d'amidon, bas coût alimentaire, bonne image pour le consommateur, en adéquation avec le bien-être animal du fait du pâturage, etc. Rien que des avantages, si l'on considère la physiologie des animaux et donc la nécessité pour un ruminant de ruminer 8 heures par jour. L'efficacité alimentaire passe par une bonne rumination, donc *«l'entretien d'un milieu chaud et humide peuplé de micro-organismes actifs»*. La qualité de la digestion est essentielle et se vérifie *«de visu»* : *«la bouse a toujours le dernier mot sur l'ordinateur»* sentence le conseiller. Autre avantage en ces temps de vaches maigres pour les trésoreries, l'engraissement à l'herbe favorise la marge, sachant que *«le premier niveau d'autonomie protéique»* se trouve dans la prairie. Il vaut mieux réussir ses prairies plutôt que d'acheter de la graine, sachant qu'un kilo de matière sèche équivaut à 500gr de tourteaux… c'est autant d'économies. Pour y parvenir, le conseil à façon permet d'affiner la ration en fonction de l'existant, du potentiel, de l'organisation et des objectifs de chacun... *«Une prairie naturelle bien bichonner peut produire jusqu'à 18 points de protéines...»*

La conduite à l'herbe et l'engraissement à l'herbe sont appelés à devenir des musts pour la production allaitante, c'est *«une voie qualitative qui permet la différenciation»*, à l'image des marques et des labels. Une conclusion s'impose donc pour l'intervenant : *«l'herbe à un bel avenir»* pourvu qu'on lui accorde la même attention et la même technicité qu'à n'importe quelle autre culture.

AMK

Chronique ovine

Le guide à l'installation en ovins lait vient de paraître

Si vous envisagez de vous installer en brebis laitières, le guide à l'installation dédié à la production de lait de brebis a été rédigé pour vous aider dans vos choix. Déclinaison du guide « s'installer en élevage ovin » centré sur la production ovine allaitante, il recense les questions essentielles qui ne vont pas manquer de se poser au cours d'une phase d'installation ou de création d'atelier. Vous y trouverez ainsi 13 chapitres dans lesquels sont détaillés à la fois les aspects techniques, économiques et réglementaires. Les démarches à réaliser pour l'installation, ainsi que les clés de réussite de votre projet y sont également détaillées. Enfin, l'organisation du travail y tient une place importante. Ce guide intitulé « s'installer en élevage ovin laitier » est disponible sur www.idele.fr et www.inn-Ovin.fr.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)



Ce nouveau guide est disponible en ligne.

Terres de Bourgogne
Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

Pour la mise à l'herbe, pensez CHAPUIS FRÈRES !
25 tonnes de stock disponible
Votre spécialiste en matériel d'élevage
JOURDAIN
N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN

21450 St Marc/Seine Tél. 03 80 93 22 28 www.chapuis-freres.fr

DETECVEL
LE SPÉCIALISTE DE LA VIDÉO DE SURVEILLANCE D'ÉLEVAGE
Déplacement
360°
100°
NUMÉRIQUE
VISUALISATION
• Tablette tactile
• Smartphone
• PC
• Téléviseur
TRANSMISSION
• Numérique
• Fibre optique
• Hertzien homologué
• Câblé
MORTE SAISON
• Vente Installation Maintenance
• SAV efficace et rapide • Image de qualité
CENTRE DETECVEL BOURGOGNE
71320 La Boulaye - Tél. 03 85 79 62 60 - www.michelviard.com

Méligèthes du colza: arrivée précoce

Les premiers méligèthes ont été signalés dans les colzas dès la fin février. Si le temps actuel leur est moins favorable, la surveillance est de rigueur car les colzas avancent vite en stade et, arrivent au stade sensible.



Visibles mais pas toujours nuisibles.

La présence, souvent très visible des méligèthes n'est pas toujours synonyme de pertes de rendement.

Les éventuels dégâts sous forme de boutons avortés peuvent parfaitement être compensés par l'émission d'autres boutons floraux.

Un insecte visible qu'il faut savoir observer

Les méligèthes sont facilement repérés et identifiés sur le haut des plantes et cette présence conduit souvent à les surestimer.

La lutte raisonnée consiste à intervenir lorsque le seuil de nuisibilité est atteint au cours de la période de sensibilité du colza (stades boutons). Les méligèthes ne sont plus nuisibles à partir du début de la floraison.

Il est conseillé de compter sur 5 x 5 plantes consécutives ; puis de calculer une moyenne ou un % par plante à rapprocher des seuils mentionnés dans le tableau.

Une stratégie de lutte qui tient compte des capacités de compensation du colza

La stratégie vis-à-vis vise à maintenir la population des méligèthes à un niveau tolérable (et non à l'éradiquer) pour que la floraison puisse s'engager sans retard important.

- Essayer de faire "le plein" avant l'application d'un insecticide. Traiter 5 à 7 jours après que le seuil d'intervention a été atteint. Si une nouvelle intervention s'avère nécessaire, attendre au moins une semaine.

- Toute intervention est à éviter à partir de l'apparition des premières fleurs dans la végétation sauf si la pleine floraison ne se produit pas une semaine après l'apparition des premières fleurs.

La ponte des adultes et les larves n'engendrent pas de dégâts à la culture.

Afin de maintenir la durabilité des solutions chimiques Il est important d'alterner les modes d'actions et ne pas utiliser 2 fois de suite le même mode d'action (même si on traite 2 insectes différents) pour réduire le risque d'apparition de résistance.

Respecter la réglementation en vigueur

L'usage des insecticides est interdit dans les cultures en présence de fleurs ou d'exsudats.

En cas d'intervention tardive (stade E avec apparition des premières fleurs), utiliser impérativement les solutions bénéficiant d'une dérogation abeille (emploi autorisé durant la floraison et/ou production d'exsudats en dehors de la présence des abeilles).

Lire attentivement l'étiquette car la mention abeilles est liée à chaque usage (culture x ravageur).

Terres Inovia
Laurent Ruck – Michael Geloen

Plantes pièges

En mélangeant au semis 5 à 10 % d'une variété à floraison très précoce (ex : ES Alicia ou Troubadour), les méligèthes visiteront prioritairement les fleurs des plantes précoces. Les dégâts sur le reste des plantes encore en boutons seront moindres. Cependant, en cas de forte pression, il peut être nécessaire de contrôler les populations en ayant une protection insecticide raisonnée.

Si besoin, choisir le bon insecticide et alterner les modes d'action

Une utilisation raisonnée de ces solutions est indispensable. Lire attentivement les étiquettes et la documentation disponible et respecter les recommandations d'emploi.
Les substances actives efficaces sur méligèthes résistants ou non sont les suivantes (quelques exemples ; liste non exhaustive) :
- pyréthrinoïdes de synthèse avec l'étofenprox (TREBON 30 EC) et le tau-fluvalinate (MAVRIK FLO) ;
- oxadiazines avec l'indoxacarbe (STEWARD) ;
- pyridine-azométhrines avec la pymétrozine* (PLENUM 50WG) ;
- les organophosphorés seuls (BORAVI WG, RELDAN 2M) ou en association ** (DASKOR 440)

*La pymétrozine n'a pas été réapprouvée par la commission européenne. Les retraits d'AMM devront intervenir au plus tard le 30 avril 2019 avec un délai maximum de vente et d'utilisation au 31 décembre 2019. PLENUM 50 WG peut donc encore être utilisé cette campagne en cours.
** les associations organophosphorés + pyréthrinoïdes sont à réserver au cas d'infestation simultanée de méligèthes et de charançons de la tige du colza.

Les seuils de nuisibilité sont modulés selon l'état du colza

Etat de la culture	Stade boutons accolés (D1) BBCH50	Stade boutons séparés (E) BBCH 57
Colza handicapé, peu vigoureux ; Conditions peu favorables aux compensations*	1 méligèthe/plante ou 50% plantes infestées	2-3 méligèthes/plante ou 65 à 75% plantes infestées
Colza sain et vigoureux bien implanté, sol profond et en absence de stress printanier significatif	En général pas d'intervention. Attendre stade E avant d'intervenir, si le seuil est dépassé.	6-9 méligèthes/plante

Seuil de nuisibilité en nombre de méligèthes par plantes ou en % de plantes infestées
*températures faibles, plantes stressées en eau, dégâts parasitaires antérieurs…





La suspension de rampe influence la qualité de pulvérisation

La suspension de la rampe a pour rôle de stabiliser les mouvements, afin de maintenir la hauteur optimale de pulvérisation sur toute la largeur de travail.
Elle agit alors sur l'homogénéité de l'application de la bouillie, donc sur l'efficacité du traitement phytosanitaire.
Elle est aussi garante de la longévité de la rampe en limitant les contraintes mécaniques rencontrées en virage, lors des accélérations, des décélérations et des passages d'ornières.
Son architecture doit annuler les effets des irrégularités du sol transmis par les roues du tracteur ou du pulvérisateur traîné. L'incidence varie en fonction de l'état du terrain (dur, souple, présence d'ornières…), des pneumatiques (sculptures, dimensions et pression de gonflage), de la vitesse d'avancement, du volume restant en cuve...
Sur les appareils dépourvus de suspension d'essieu, le premier niveau d'absorption des effets parasites est assuré par le mécanisme de relevage de la rampe.
Le mât ou le parallélogramme reliant la rampe au châssis du pulvérisateur est généralement animé par un ou deux vérins hydrauliques associés à une boule d'azote.

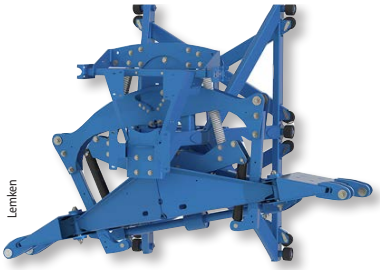
DAVID LAISNEY



Kuhn

Les mécanismes de suspension des rampes diffèrent entre les marques, mais elle partage le même objectif de préserver la hauteur de travail des buses pour une efficacité maximale du traitement.

Optimiser le comportement

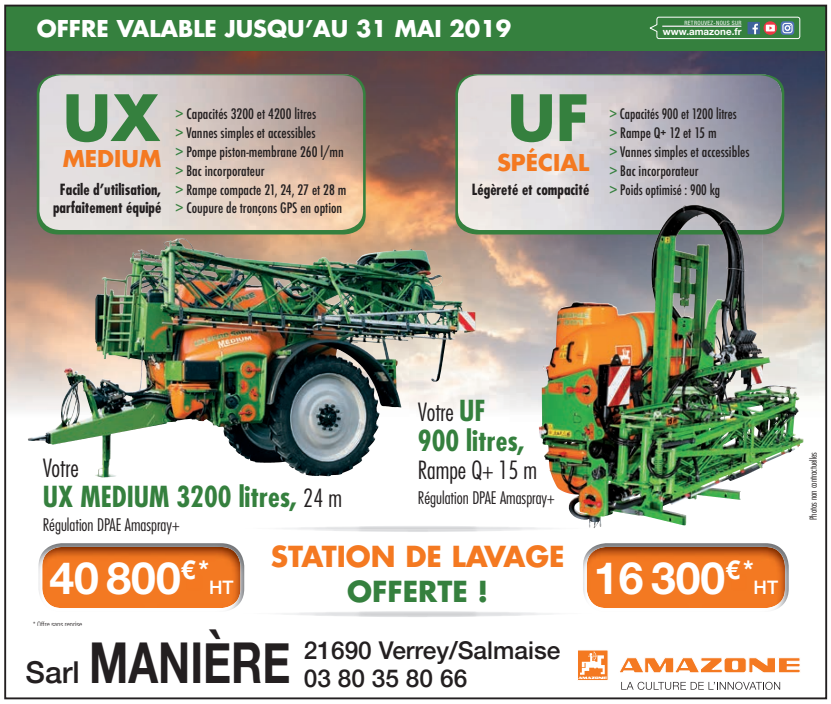

Lemken

Le nouveau cadre de rampe Lemken a été spécialement conçu pour optimiser le fonctionnement du système de correction automatique de la hauteur de pulvérisation.

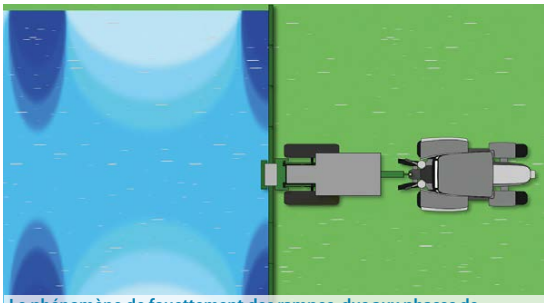
Le cadre central, assurant la liaison entre les bras de rampe et le relevage, est déterminant dans la stabilité transversale. Il présente des différences de conception entre les constructeurs et se classe en plusieurs familles : pendulaire, axiale, biellette, pendulo-biellette, pendulo-axiale... Chaque solution présente des aptitudes variant selon le relief et l'état du sol. *«Pour choisir un pulvérisateur, une démarche simple consiste à regarder comment les rampes des appareils des agriculteurs voisins se comportent. En effet, certaines marques se défendent mieux à plat qu'en dévers, ou inversement. D'autres s'affranchissent parfaitement des ornières»*, confie un professionnel. La conception agit sur l'efficacité des automatismes de gestion de la hauteur de pulvérisation fonctionnant à partir de capteurs à ultrasons.
Ces dispositifs ont pour rôle de maintenir la bonne distance entre les buses et la cible, mais ils ne présentent pas les mêmes niveaux de performance entre les marques de pulvérisateur. La qualité de leur correction dépend en partie de la conception du mécanisme de suspension. *«Généralement, une rampe sans assistance électronique travaille correctement 60 à 70 % du temps. Avec la gestion automatique, le niveau de performance grimpe à 90-92%, remarque Bertrand Plessis, de la société Topcon Agriculture (Norac). Cependant, avec certains cadres, l'intensité des frictions change en fonction de la position de la rampe. Ce phénomène perturbe la régulation électronique, qui, faute d'informations cohérentes, peut dégrader le comportement»*. Pour optimiser le fonctionnement de l'automatisme, les constructeurs de pulvérisateurs peuvent apporter des modifications à leurs mécanismes de suspension. Par exemple, Lemken vient de redessiner le système de ses appareils traînés Vega 12, pour une parfaite adéquation avec le système de contrôle de hauteur de pulvérisation fourni par Norac. La firme allemande retient désormais une suspension pendulaire pourvue de deux roulements à rouleaux coniques. Cette architecture évite les frottements parasites et rend le cadre plus facile à corriger.

DL





Le fouettement synonyme d'erreur de dosage



Amazone

Le phénomène de fouettement des rampes, dus aux phases de freinage et d'accélération, engendre des zones sur- et sous-dosées en phytos.

Les accélérations et décélérations au travail créent des effets de fouettement d'avant en arrière des bras de rampe. Ces phénomènes liés aux lois physiques préservent la structure mécanique. Ils doivent cependant être limités, car les mouvements inévitablement plus amples des extrémités engendrent des zones sur- et sous-dosées. Les constructeurs contrent ces effets avec différents procédés : boudins amortisseurs en élastomère, boule d'azote sur les vérins hydrauliques de repliage, ressort avec amortisseurs hydrauliques de type automobile... Selon les configurations, le dispositif antifouettement agit soit simultanément sur les deux demi-rampes, soit indépendamment. La conception ne doit en aucun cas générer d'interférence entre les deux côtés. Amazone promet de corriger ces va-et-vient de la rampe avec son système d'amortissement actif SwingStop. Des accéléromètres fixés sur la rampe déterminent le mouvement relatif horizontal par rapport à la vitesse d'avancement. Leurs mesures sont simultanément utilisées pour piloter deux vérins hydrauliques intégrés dans le cadre central, qui contrecarrent le fouettement. Encore plus évoluée, la fonctionnalité SwingStop Pro mesure en temps réel, à l'aide de capteurs, la vitesse relative de chaque buse et la compare à l'allure du pulvérisateur. Elle corrige en conséquence le débit de chaque buse pour éviter les sur- et sous dosages des zones restant inévitablement soumises au fouettement.

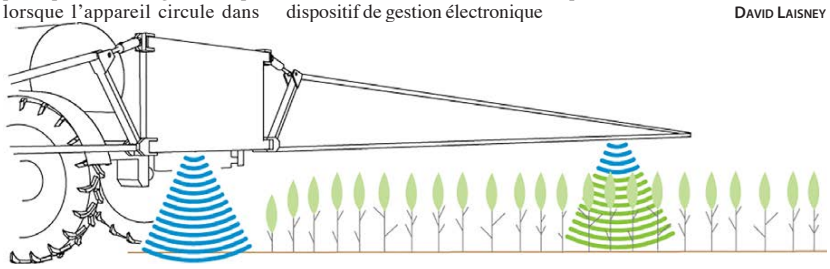
David Laisney

La géométrie variable difficile à gérer manuellement

Pour travailler dans les reliefs vallonnés, les constructeurs proposent des dispositifs de géométrie variable agissant positivement et/ou négativement sur la position de chaque demi-rampe. La correction positive intervient lorsque le pulvérisateur évolue dans une cuvette.

Elle permet de conserver une hauteur de travail optimale des buses. Elle n'est en revanche pas capable de corriger la rampe lorsque l'appareil circule dans une parcelle bombée. Dans ce cas, la géométrie variable négative est indispensable. Elle évite en effet que la rampe soit trop haute, un critère que les agriculteurs n'acceptent pas. *«Gérer les géométries variables manuellement est quasi impossible. Le fait de relever ou d'abaisser une demi-rampe déplace le centre de gravité et engendre une contre-réaction du côté opposé»*, précise Bertrand Plessis. La solution semble donc de recourir à un dispositif de gestion électronique de la hauteur de rampe. Ces systèmes utilisent généralement des électrovannes proportionnelles d'une grande précision pour corriger correctement la position de la rampe. *«L'équivalent d'un dé à coudre d'huile dans le vérin gérant la géométrie variable suffit pour relever l'extrémité de la rampe de 5 cm»*, illustre Bertrand Plessis. De surcroît, plus la largeur de travail est importante, plus les composants doivent être précis.

David Laisney



Topcon Agriculture

Les capteurs à ultrasons pour la gestion automatique de la hauteur de rampe diffèrent en termes de fonctionnement. Certains, à l'instar des modèles Hybrid de Norac, identifient les zones de cultures versées pour éviter les corrections inopinées.

La gestion électronique systématique chez Horsch

La rampe Horsch impressionne par sa stabilité lui permettant de travailler à des hauteurs comprises entre 25 et 40 cm au-dessus de la cible. Cette faible distance présente le grand intérêt de limiter la dérive. Elle passe par l'utilisation de buses espacées de 25 cm pour garantir le double, triple ou quadruple recouvrement des spectres de pulvérisation, afin d'assurer une parfaite homogénéité de l'application. Le bon comportement de la rampe est à mettre au crédit du système de pilotage Boom Control, équipant systématiquement les appareils de la firme allemande. *«Notre cadre de rampe à suspension pendulaire est très simple de conception pour ne pas perturber le système de gestion automatique de la hauteur, précise Matthieu Noroy, responsable marketing pulvérisation et travail du sol chez Horsch. Il se distingue par l'adoption de deux vérins pneumatiques pour gérer la correction de dévers. Ces composants présentent une plus grande réactivité que les vérins hydrauliques. Ils ont aussi une certaine capacité d'amortissement»*. Le système électronique est informé par différents capteurs de position et un gyroscope mesurant l'angle d'inclinaison de la rampe par rapport au châssis. Il évite tout déséquilibre en agissant simultanément sur les vérins pneumatiques de correction du devers et les vérins hydrauliques pilotant les géométries variables positives et négatives (option).



Horsh

Le système antifouettement développé par Horsch utilise un vérin hydraulique par côté, qui agit, via une longue bielle, sur le deuxième bras de la demi-rampe.

Leeb AX
HORSCH
horsch.com
HAUT de GAMME pour TOUS
SIMPLE - SÛR - PRÉCIS

• Pilotage actif de la rampe BoomControl
• Cuve 3800 l
• Circulation Eco : deux vannes pour tout piloter
• Largeur de rampe 18 à 30 m, 5 bras et 5 à 9 tronçons
Visible à la concession
Distributeur exclusif Yonne
DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com
et son agent :
Ets Jerusalem Ancy-le-Franc 03 86 75 11 14

PULVERISATEURS
M700/M700 i • M800 i • M900/M900 i • R900 i
Soyez les meilleurs !

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE

Moduler le débit des buses à pression constante

Les buses à pulsation optimisent la qualité de pulvérisation en autorisant des grandes variations de vitesse ou de volume/hectare à pression constante.
Utilisée depuis une quinzaine d'années aux Etats-Unis, la technologie PWM (Pulse Width Modulation, pour modulation de largeur d'impulsion), caractérisant les buses à pulsation, a fait récemment son apparition sur le marché français. Le principe est de modifier le débit en modulant la durée du cycle d'ouverture des buses. Il est alors possible de faire varier la vitesse de travail ou le volume/hectare en conservant la même buse à pression optimale d'utilisation.
En élargissant la plage d'utilisation de la buse, le système à pulsation prend l'avantage sur les porte-buses à sélection automatique en limitant le nombre de jeux de buses à utiliser. Les buses à pulsation se démarquent également en ouvrant la voie à la coupure et à la modulation buse à buse.
Techniquement, la technologie PWM repose sur l'utilisation d'un solénoïde monté sur chaque porte-buse, qui contrôle l'ouverture et la fermeture de la buse selon une fréquence stabilisée. Selon les dispositifs, cette dernière varie de 10 à 100 Hertz.
Plus simplement, la buse s'ouvre et se ferme de 10 à 100 fois par seconde. La modulation de débit s'effectue en faisant varier la durée d'ouverture au sein d'un cycle d'ouverture/fermeture. Le fonctionnement est transparent pour l'utilisateur qui a simplement à sélectionner la buse utilisée, la taille de goutte et le volume/hectare.


Kuhn

Les buses PWM fonctionnent de manière alternée le long de la rampe, limitant le risque d'effet de vague.

La fréquence de pulsation impacte la vitesse


M. Portier

Chaque porte-buse intègre un solénoïde qui contrôle l'ouverture et la fermeture de la buse selon une fréquence stabilisée.

Certains reprochent à cette technologie de générer un effet de vague lié à l'alternance de traitements et de non-traitements. Cet effet est à relativiser. A 9 km/h, le pulvé parcourt 2,5 mètres chaque seconde. Au rythme de 10 Hz, une séquence d'ouverture/fermeture se déroulera sur une distance de 25 centimètres. A 80 % d'ouverture, la buse n'est fermée que sur 5 centimètres.

L'ouverture et la fermeture des buses voisines sont alternées. Quand une buse est fermée, les deux voisines sont ouvertes, ce qui gomme l'effet vague. De plus, avec la vitesse, le mur de gouttes se transforme petit à petit en nuage, ce qui atténue encore plus l'effet vague. Mais si on double ou triple la vitesse, cet effet apparaît d'autant plus que la réduction de dose sera importante (temps d'ouverture du porte-buses réduit). Ainsi, plus la fréquence est importante, plus on pourra augmenter l'allure de traitement à faible dosage, sans risque d'effet de vague.

Deux spécialistes de la pulvérisation ont été les premiers à commercialiser un système PWM : Raven avec le Hawkeye et TeeJet avec le DynaJet Flex 7140. Le premier s'adapte à tout type d'appareil en utilisant son propre système de régulation et sa propre pompe. Cela impose une modification complète du circuit de pulvérisation.

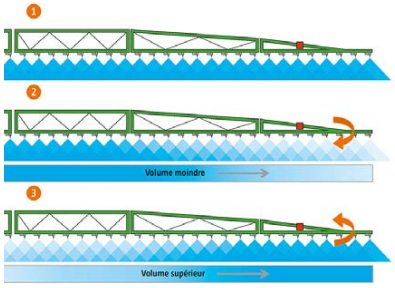
Le second est plus simple à installer, car il vient se greffer à la régulation et à la pompe du pulvé. Autre différence, entre les deux marques, le TeeJet fonctionne à 20 Hz et le Raven à 10 Hz. La technologie intéresse bien entendu les constructeurs de pulvérisateurs, qui sont de plus en plus nombreux à intégrer le dispositif Teejet à leur catalogue (Artec, Berthoud, Kuhn…).

Avec son système SwingStop Pro, Amazone se fournit chez Agrotop pour se différencier avec une buse PWM cadencée à 50 Hz autorisant des vitesses de traitement supérieures, jusqu'à 20 km/h. Agrifac compte aller encore plus vite grâce à ses buses PWM fonctionnant à 100 Hz. A noter que le dispositif Exact Apply, présenté au Sima 2017 par John Deere, n'est pour l'instant pas commercialisé en Europe.

Propre à la marque américaine, celui-ci a la particularité d'utiliser deux solénoïdes sur un porte-buse spécifique, pour un pilotage séparé ou cumulé des buses (pulse de 15 ou 30 Hz). Le constructeur annonce une plage de vitesse de 8 à 24 km/h à pression constante.

Modulation et coupure buse à buse
Au-delà de l'intérêt de pouvoir s'affranchir de la vitesse, la buse à pulsation donne accès à la modulation du volume/ha. La mise en œuvre semble évidente pour les apports d'azote liquide, elle l'est moins pour les phytos. Cette capacité de moduler à la buse peut toutefois servir à compenser les mouvements de rampe dans les virages.

Les buses à l'intérieur de la courbe débitent moins que celles de l'extérieur. Cette fonction impose le montage de capteurs supplémentaires sur la rampe, impliquant un surcoût important. Dans la même logique, le dispositif SwingStop Pro d'Amazone corrige le débit de chaque buse pour éviter les sur- et sous dosages des zones soumises au fouettement de la rampe.



Amazone

Le dispositif SwingStop Pro d'Amazone utilise des buses PWM pour corriger les effets de sur- ou sous-dosage liés au fouettement de la rampe.

Les buses PWM trouveront également leur utilité en étant associées à des capteurs ou des caméras pour mettre en œuvre une pulvérisation ultralocalisée.

MICHEL PORTIER





nouveautés - nouveautés - nouveautés - nouveautés

Amazone **Le pulvé porté UF en 1600 litres**

La gamme de pulvérisateurs portés UF 02 s'enrichit du modèle UF 1602 d'une capacité nominale de 1 600 litres. Ce nouvel appareil, qui arrive en complément de l'UF 2002 de 2 000 litres, intègre également la technologie Isobus. Il profite aussi du bac incorporateur de 60 litres et du tableau de commande SmartCenter, situés à gauche et protégés par un capot pivotant. Sa mise en œuvre s'effectue à l'aide de deux vannes principales. L'UF 1602 accède en option au pack Confort automatisant le fonctionnement du circuit de bouillie.



D.Laisney

Arland **Une manche à air pour les Expert et Premium**

Pour mieux pénétrer les végétations denses et limiter la dérive, Arland propose d'équiper ses pulvérisateurs traînés Expert et Premium de l'Air System. Dans cette configuration, la rampe alu reçoit une manche à air, dont la turbine est entraînée par une centrale hydraulique dédiée. La vitesse de la turbine est gérée directement sur la console isobus de l'appareil.
Par ailleurs, ces deux modèles profitent désormais d'un nouveau cadre de rampe à suspension pendulo-bielette équipé d'un antifouettement indépendant droite/gauche. L'Expert reçoit également un capot de protection des vannes. Enfin, Arland envisage d'ajouter à son catalogue le système d'incorporation en circuit fermé Ezi-connect, développé par Scholle IPN pour BASF.
Largeur de rampe : 21, 24, 27, 28 m


M. Portier



Caruelle **L'essentiel, la nouvelle gamme de pulvés**

Caruelle-Séguip a débuté un petit tour de plaine avec son nouveau pulvérisateur traîné Essentiel. Gamme complémentaire aux Stilla et Olympia de Caruelle (SVX et XS chez Seguip), l'Essentiel matérialise la nouvelle collaboration avec Müller Elektronik. Entièrement repensé, l'appareil intègre des tuyaux renforcés, des flexibles de nouvelle génération normés DIN, ainsi que de l'électronique du spécialiste allemand. Proposé en capacités de 3 500 et 4 700 litres, il est décliné, pour son lancement, sous les couleurs gris et jaune.


Caruelle

Evrard **Un cadre de rampe adaptatif**



M. Portier

Afin d'améliorer la stabilité de la rampe dans toutes les conditions, Evrard propose le nouveau cadre central de rampe LPA6, dont le point de rotation est réglable (déplacement du centre de gravité). La rampe peut ainsi fonctionner en suspension pendulaire ou pendulo-biellette. Ce cadre peut recevoir des rampes alu à 2 ou 3 bras, jusqu'à 48 mètres.

Hardi **Deux petits pulvés portés Mega**

La gamme de pulvérisateurs portés Hardi Mega s'enrichit de deux modèles de plus petite capacité de 1 200 et 1 500 litres. Ceux-ci disposent d'un ensemble châssis-cuve plus compact limitant le porte-à-faux. La cuve de rinçage, toujours positionnée sur l'avant, contient respectivement 150 et 180 litres. La rampe à repliage arrière vertical mesure jusqu'à 24 mètres de large.



M. Portier

nouveautés - nouveautés - nouveautés - nouveautés

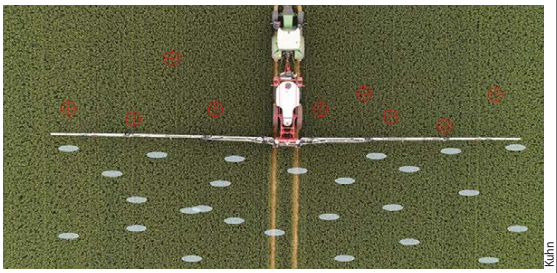
Horsh **Un pulvé traîné économique**



D. Lalsney

Le pulvérisateur traîné Leeb AX se positionne comme un appareil d'entrée de gamme destiné aux exploitations de polyculture élevage. Pourvu d'une cuve en polyéthylène, il dispose d'un châssis rigide et de deux demi-essieux coulissants permettant d'ajuster la voie entre 1,50 et 2,25 mètres. Cette machine dispose d'un panneau de mise en œuvre à deux vannes manuelles (aspiration et refoulement). Elle se complète en option d'un système de rinçage pilotable en cabine et d'un timon articulé. Ses rampes se replient en deux parties. Elles supportent des buses espacées de 50 cm et montées sur des porte-buses simples, triples ou quintuples. Le Leeb AX compte au maximum neuf tronçons et profite de série du pilotage actif BoomControl contrôlant la hauteur de pulvérisation grâce à des capteurs à ultrasons. Il reçoit systématiquement une pompe à pistons-membranes. Le nouveau pulvérisateur Horsch intègre en standard l'isobus. Le modèle à rampe de 28 mètres avec gestion du rinçage à distance est annoncé au tarif de 65 000 € HT.
Capacité : 3 800 litres - Cuve de rinçage : 400 litres
Largeur de rampe : 18 à 30 m - Débit pompe : 270 ou 400 l/min

Kuhn **Une pulvérisation localisée et ciblée**


Kuhn

Reconnaître les adventices, pour ensuite les traiter de manière ciblée, tel est l'objectif du concept de pulvérisation I-Spray développé par Kuhn en partenariat avec la société française Carbon Bee. Le dispositif utilise des capteurs hyperspectraux sur la rampe du pulvérisateur qui scanne la végétation. Les images sont traitées par l'intelligence artificielle pour identifier la famille d'adventices à traiter. Le système déclenche ensuite uniquement les buses dont la zone d'action est concernée par une cible à atteindre.
L'économie de produits phytos pourrait atteindre jusqu'à 80 % selon le constructeur. Cette technologie ouvre la voie à une utilisation de produits à spectre ciblé en fonction du type d'adventices à traiter. En optant pour des matières actives sélectionnées et utilisées en faible quantité, cette pratique peut réduire les risques de résistance aux herbicides.

Vicon **Un pulvérisateur tracté compact**



Vicon

Outre sa compacité et ses formes arrondies, le pulvérisateur iXtrack T3 se démarque par sa nouvelle couleur rouge, commune aux modèles Vicon et Kverneland, ce dernier faisant son apparition sur le marché français des pulvérisateurs. Son châssis est en acier HLE. Cet appareil est disponible en trois niveaux de finition. Il bénéficie d'une pompe à pistons membranes de 250 l/minute. Sa circulation continue s'accompagne d'une coupure de buse pneumatique ou électrique, en option. Le cadre de rampe est monté sur parallélogramme suspendu par boule d'azote, rendant la rampe suspendue au champ comme sur la route. Elle est disponible, en fonction des largeurs, en acier (HSS) ou en aluminium (HSA). En cabine, une nouvelle poignée fait son apparition. Elle permet de gérer jusqu'à 44 fonctions. Le pulvérisateur est isobus de série. Le modèle iXtrack T4 se démarque notamment par sa capacité et sa largeur de travail plus importantes.
iXtrack T3 - **Capacité :** 2 600 et 3 200 l - **Largeur de rampe :** 18 à 30 m - **Voie :** 1,50 à 2,25 m
iXtrack T4 - **Capacité :** 3 400, 4 000 et 4 600 l - **Largeur de rampe :** 18 à 40 m

Arbos **Un pulvé tracté articulé et suspendu**



Arbos

Plutôt qu'opter pour une flèche articulée ou un essieu directeur, Arbos a doté son pulvérisateur tracté Blaster d'un châssis articulé. Implantée au plus près de l'essieu, l'articulation offre un angle de braquage de 28 degrés (rayon de braquage inférieur à 4 m). Associée à une voie variable hydraulique, elle permet un suivi précis des traces du tracteur. Le parallélogramme de la rampe est relié à l'essieu pour un meilleur contrôle de la rampe, car il reste toujours parallèle à l'essieu. Cette architecture optimise la surface de traitement en bout de champ en retardant le virage de la rampe et réduit les phases d'accélération et de décélération à l'intérieur et à l'extérieur de la courbe, sources de sous et surdosages. La suspension de l'essieu à roues indépendantes favorise la stabilité de la rampe, ouvrant la voie à une faible hauteur de traitement avec des buses espacées de 25 cm.

Vos rendements méritent la précision…
L'ISOBUS disponible sur toute la gamme
ARLAND Pulvérisation
www.arland-pulverisation.fr
ARLAND SAS ZA Le Val Bodron • 56490 MÉNÉAC • Tél. 02 97 93 31 84 • E-mail : contact@arland-pulverisation.fr


• Rampe Pommier alu de 18 à 48 m
• Cuve de 800 à 7000 litres
• Coupure des tronçons par gps, modulation de dose, hauteur de rampe automatique, circulation continue, suspension hydraulique ou pneumatique
• Nombreuses options...
Sarl GATELLIER
58 Suilly la Tour - 03 86 26 33 93
Sarl WALTER
21 Rouvres en Plaine - 03 80 79 17 37

nouveautés - nouveautés -nouveautés - nouveautés

Berthoud **Le pulvé en location longue durée**



Berthoud Rent n'est pas une simple offre de location longue durée. Elle intègre un service *«tout compris»* comprenant les pièces de rechange et deux visites annuelles effectuées par le concessionnaire et un technicien du constructeur, afin d'assurer l'entretien et la maintenance. L'agriculteur a ainsi la garantie de disposer d'un appareil bien réglé et bien entretenu, avec un coût de fonctionnement mieux maîtrisé. Il a la possibilité de moduler ses montants de loyer en fonction de l'activité du pulvérisateur.

Cab Concept Cluster **La cabine du futur**


M. Pontier

Destinée principalement aux automoteurs de récolte ou pulvérisateurs, la cabine Smart Cab regroupe les dernières technologies pour pousser au maximum le confort et la sécurité du chauffeur. Afin d'optimiser la vision, la cabine embarque un système de caméra sur 360 degrés et les rétroviseurs sont remplacés par des caméras dont les images sont affichées sur deux écrans verticaux dans l'habitacle. Un drone accompagnateur équipé d'une caméra peut également assister le chauffeur. Côté confort, le siège suspendu et ventilé s'accompagne de deux accoudoirs multifonctions. Deux écrans tactiles regroupent les paramètres, le premier en bout d'accoudoir, le second dans le toit de cabine. La cabine fait l'impasse sur la vision tête haute, mais intègre de petits afficheurs translucides fonctionnant par électroluminescence au sommet du pare-brise. Bénéficiant d'une suspension active, la cabine reçoit par ailleurs un éclairage full led adaptatif, ainsi qu'un éclairage de sécurité projetant des images au sol.



Lemken **Nouvelle rampe sur les pulvérisateurs Vega**


G. Colsel

Le pulvérisateur traîné Vega de Lemken se dote d'une nouvelle rampe de 15 à 30 mètres à suspension pendulaire, mettant fin au système Parasol. Si les largeurs de rampe restent pour l'instant inchangées, cette dernière se démarque par la conception de son guidage sans frottement, à l'aide d'un vérin et d'un ressort pour chaque demi-largeur. La rampe est dorénavant équipée d'un correcteur de dévers. En cas d'obstacle, elle bénéficie d'un repliage asymétrique complet droite ou gauche. Elle sera par la suite déclinée sur les modèles portés Sirius.

Seguip **Un automoteur à rampe frontale**



L. Vimond

Baptisé APX Vision, cet automoteur de pulvérisation marque le retour de la rampe frontale dans l'offre Séguip. S'appuyant sur le châssis à suspension pneumatique des autres automoteurs de la gamme, l'APX Vision se distingue par sa rampe frontale de 42 mètres, étudiée pour offrir un champ de vision maximal. Sa construction en aluminium en trois sections réduit au maximum les angles morts. Les deux derniers éléments se replient derrière la cabine, facilitant du même coup l'accès au poste de conduite. Le cadre de rampe, à suspension pendulo-biellettes, offre un grand dégagement pour une conduite sûre au transport. Recevant une pompe à pistons membranes de 280 ou 370 l/min, l'APX Vision bénéficie en option d'un éclairage à leds de la rampe ou buse par buse, ainsi que des buses de pulvérisation derrière les roues arrière.

Moteur : Deutz 6 cyl. 245 ch - **Capacité :** 4 200 ou 5 200 l



nouveautés - nouveautés -nouveautés - nouveautés

Tecnoma **Une rampe 4 bras pour les traînés et automoteurs**

Après la Tecline-R développée pour les appareils portés, Tecnoma propose sa grande sœur Tecline-L dédiée aux traînés Tecnis et automoteurs Laser. Cette rampe 4 bras à repliage latérale se veut particulièrement compacte, afin de ne pas dépasser à l'avant de la cuve, dégageant l'accès au trou d'homme notamment. Elle s'accompagne d'un nouveau système de suspension à pivot axial, combinant des blocs élastomères sur le cadre central et une régulation du vérin de correction de dévers baptisée Smart-Active. Équipée de 8 ou 9 tronçons en standard, la Tecline-L peut en recevoir jusqu'à 18 avec la circulation continue. Elle se décline en largeurs de 30 à 39 mètres, en attendant une extension de la gamme.



L.Vimond

Maschio **Une gamme de pulvés portés**

Tempo Ultra est une gamme de pulvérisateurs portés à destination des exploitations de tailles moyenne à grande. Elle peut recevoir la nouvelle rampe ALA 400 inaugurée sur les traînés Campo et affiche une compatibilité avec de la modulation de doses. En option, elle est proposée en version Isobus.
Capacité : 1 200, 1 500 et 1 800 l
Largeur de rampe : 15 à 30 m



L.Vimond

Terres de Bourgogne
Travail du sol Déchaumage
Retrouvez tous nos dossiers sur
www.agribourgogne.fr/dossier

Vicon
My way of Farming!
Pulvérisateur traîné au design utile et compact
iXtrack T series, conçu par des agriculteurs, pour des agriculteurs
Précis, intuitif et efficace
Capacités de cuves de 2 600 jusqu'à 4 600 litres.
Rampes en acier et en aluminium disponibles
Largeur de 18 à 40 mètres
BAZOLLES MOTOCULTURE
58110 Bazolles 03 86 38 97 09

NOUVEAU LEEB AX
COHÉRENT et EFFICACE
À découvrir chez votre concessionnaire exclusif
HORSCH
horsch.com
Sarl MANIÈRE
21690 Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

UF 02
Une taille S pour un volume XL
> Capacités 1 600 et 2 000 litres
> Système d'attelage rapide
> Tableau de commande Smart Center
> Pack Confort
> Rampe Super S2 de 15 à 30 m
AMAZONE
LA CULTURE DE L'INNOVATION
21110 LONGEAULT - 03 80 48 91 50
21200 VIGNOLES - 03 80 21 46 10
www.nodimat.com
retrouvez-nous sur @nodimat
NODIMAT GROUPE OUVRARD

nouveautés - nouveautés -nouveautés - nouveautés

Evrard **Fonction CurveControl, la bonne dose dans les virages**

Les gammes de pulvérisateur traîné METEOR et d'automoteur ALPHA apportaient déjà les fonctionnalités de contrôle automatique des buses avec l'option OptiSpray et de modulation de la dose par tronçon et avec l'OptiSpray V2. Aujourd'hui vient s'ajouter, la fonctionnalité de régulation automatique CurveControl dans les virages afin de garantir la dose uniforme entre les buses de l'intérieur du virage et celles de l'extérieur. Cette fonction garantit une meilleure répartition que ce soit en pulvérisation de produits phytopharmaceutiques ou d'engrais liquide.

Hardi **Plus d'automatismes sur les Navigator**



La gamme de pulvérisateur traîné NAVIGATOR reçoit les fonctionnalités les plus évoluées en termes d'automatisme et d'agriculture de précision : gestion automatique du remplissage et de l'intensité de brassage. Les fonctions i « intelligentes » proposent aussi 3 programmes au choix depuis le terminal en cabine pour le rinçage et nettoyage : le BoomFlush, qui nettoie automatiquement le circuit sur la rampe afin d'éviter toute sédimentation entre deux cuves ou deux parcelles, le FastFlush, nettoyage intégral du circuit de pulvérisation en 5 mn et enfin le MultiRinse, nettoyage séquentiel réalisé en 6 étapes automatiques qui abaisse la concentration à 2% de la valeur initiale.
Le programme Auto Nozzle Control est un système de gestion buse à buse. En pilotant l'ouverture et de la fermeture des buses, il apporte plus de précision dans les recroisements et ainsi réduire la consommation de produit pulvérisé. Ce système est basé sur le Primeflow, avec circulation continue lors de la fermeture de toutes les buses. Le programme AutoSelect assure le changement automatique de buse au travail. Il pilote automatiquement 2 buses qu'il fait travailler indépendamment ou simultanément afin de toujours appliquer la bonne dose à la bonne pression lors des accélérations et des décélérations.

Amazone **Motorisation phase V sur le Pantera 4503**

Le pulvérisateur automoteur Pantera 4503, d'une capacité de 4 500 litres, voit son moteur six cylindres Deutz de 218 ch désormais satisfaire à la norme phase V, grâce à une combinaison EGR, DOC, SCR (AdBlue) et FAP. L'engin profite du pack Confort 1 facilitant la mise en œuvre. Ce pack intègre le moniteur Twin-Terminal 3.0 situé sur le tableau de commande, l'arrêt automatique du remplissage et la gestion de la puissance d'agitation durant la pulvérisation en fonction de la quantité restant en cuve. Il permet, en fin de chantier, de gérer le nettoyage du circuit de pulvérisation depuis la cabine. Le Pantera 4503 accède également au pack Confort 2 incluant une pompe d'eau claire supplémentaire autorisant, par exemple, de remplir la cuve principale et la réserve d'eau claire simultanément. L'automoteur se complète en option du suivi de rampe actif ContourControl avec amortissement actif des oscillations SwingStop. Il bénéficie, avec les rampes Super-L2 et Super-L3, du nouveau procédé de repliage Flex, 40 % plus rapide. Le Pantera bénéficie par ailleurs de casiers de rangement étanches à la poussière au niveau de l'échelle d'accès et de nouveaux feux arrière à led.


D. Laisney

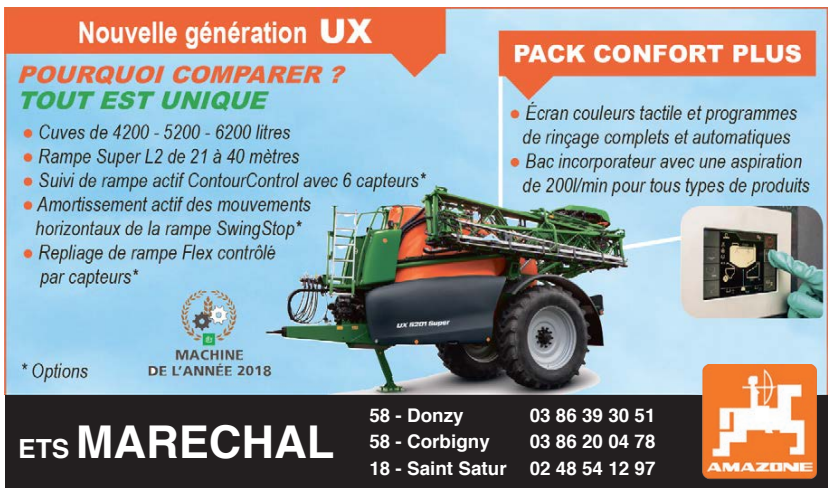
Berthoud **La rampe Axiale B3 plus compacte**



Berthoud

L'architecture à trois bras avec repliage horizontal rend la rampe Axiale B3 particulièrement compacte. Elle vient ainsi se loger sur les côtés de la cuve sans dépasser à l'avant, ni au-dessus, tout en abaissant le centre de gravité du pulvérisateur. Cette rampe inaugurée sur les modèles traînés Vantage sera aussi déclinée sur les Tracker.

Construite en acier, elle bénéficie d'une structure triangulée protégeant les buses et porte-buses au travail. L'axiale B3 dispose d'une suspension par pivot central et d'un double mécanisme antifouettement. Elle peut également recevoir le contrôle de dévers et de la géométrie variable.
Largeur : 24 ; 27 ; 28 ; 30 ; 32 et 33 m



Certification des concessions Case IH

Le grand chelem pour la DAFP



La DAFP a raflé toutes les récompenses possibles lors de la convention nationale des concessions Case Ih qui s'est déroulée le 7 février à la Grande Halle de Cournon d'Auvergne. La concession de Toucy et Venoy s'est en effet vu remettre trois prix d'excellence pour ses performances commerciales et la qualité de ses services. La DAFP a reçu le trophée de la meilleure concession récolte du réseau Case Ih pour la campagne 2018, au vu de la progression des ventes de moissonneuses-batteuses et le dévouement des équipes techniques et commerciales à la promotion de la gamme. Depuis maintenant 9 ans, la concession Case Ih de l'Yonne reçoit également la certification Red Excellence Professionnel dealer, qui récompense et encourage les concessions tant au niveau commercial que SAV. La connaissance des produits Case et les formations en ligne suivies par les vendeurs et les techniciens, l'identification des bâtiments, véhicules et techniciens sont prises en compte pour cette certification. Le suivi clientèle (fichier, réactivité, résolutions des problèmes techniques…) et les remontées de terrain sont aussi analysées. En 2018, la DAFP a également été certifiée Red Excellence Pièces, un prix qui met en valeur la formation des magasiniers, le stock et la disponibilité des pièces, la signalétique des magasins, …

« Ces trophées récompensent l'investissement et le dévouement de l'ensemble des équipes. » se félicite Stéphane Bonfilllou, le PDG de la DAFP. « C'est une récompense collective que l'on doit également à la confiance de nos clients. »

Chronique juridique

La garantie biénnale ou de bon fonctionnement

La garantie de bon fonctionnement, appelée également garantie biennale, a pour objectif de protéger les équipements d'un bien immobilier. destinée à couvrir pendant 2 ans tous les élèments dissociables et démontables du logemnt, elle protège le maître d'ouvrage ou l'acquéreur des dysfonctionnements éventuels de ces élèments.

En application de l'article 1792-3 du Code civil, la garantie de bon fonctionnement couvre tous les éléments et les équipements d'un logement qui peuvent être dissociés de l'ouvrage lui-même, c'est-à-dire ceux pouvant être enlevés ou séparés sans abîmer le gros œuvre. Citons par exemple l'interphone, le ballon d'eau chaude, chaudière, climatiseur, système de sonorisation, plafond suspendu, moquette, plomberie, etc… Cette garantie légale, d'une durée minimale de 2 ans, peut être augmentée selon les termes d'un contrat passé avec le ou les professionnels concernés. Sont également concernés les canalisations, radiateurs, tuyauteries, conduites, gaines et revêtements de toute sorte, autres que ceux constituant de gros ouvrages définis à l'article R111-26 du Code de la construction et de l'habitation, les éléments mobiles nécessaires au clos et au couvert tels que les portes, fenêtres, persiennes et volets. Il est à noter que les abus d'utilisation de ces équipements et le défaut d'entretien sont exclus de la garantie. Le point de départ de cette garantie est la date de réception des travaux, c'est-à-dire à partir de la réception de l'ensemble des éléments d'équipement dissociables.

Comment mettre en jeu cette garantie ?

La mise en œuvre de la garantie suppose de notifier, dans les 2 ans, la défaillance de l'équipement par écrit au constructeur. L'acquéreur doit adresser une lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur d'immeuble à construire. Dans ce courrier, il signale les désordres et demande l'application de la garantie biennale de bon fonctionnement. Si le constructeur ne s'exécute pas, l'acheteur doit saisir le tribunal de grande instance en référé pour le contraindre à exécuter les travaux nécessaires. À noter : le vendeur ne peut refuser de faire jouer la garantie au motif que seul le fabricant est responsable. En revanche, il pourra postérieurement se retourner contre lui. Ce dernier se doit alors de réparer ou de remplacer les composants défectueux. Si le contentieux persiste, et ne peut être résolu à l'amiable, seule une action au fond devant le tribunal peut interrompre la prescription qui ne peut l'être ni par les mises en demeure, ni par la procédure de référé. Contrairement à la garantie décennale, la garantie biennale ne fait pas l'objet d'une assurance obligatoire. Il s'agit d'une assurance facultative. Le maître d'ouvrage doit donc vérifier si l'assurance en question a été souscrite par le débiteur de la garantie de bon fonctionnement.

MCE

▶ Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
MERCREDI 27 MARS (2 sessions 10h00 et 14h30)
DÉMONSTRATION DE POSE DE CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
à Gissey sur Ouche (21) sur parcelle de EARL Clément
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Sas Mazeron

Bonne affluence aux journées commerciales

Le constructeur de Magny (89) a organisé ses désormais traditionnelles journées commerciales du 11 au 15 mars dernier. Les éleveurs ont pu découvrir l'ensemble de la gamme de matériels de contention ovine et bovine et notamment les deux récentes nouveautés : le Lévocornadis et le nourrisseur à fibres pour gros bovins. Ce dernier est destiné à répondre à la demande des éleveurs qui alimentent leurs troupeaux avec des rations fibrées (paille, foin, enrubanné, aliment, …) souvent réalisées à la mélangeuse. Ce nourrisseur de 3 m de long est constitué d'un râtelier-trémie avec un toit sur vérins, avancé pour limiter la pluie sur le mélange. Des tiges soudées entre l'auge et le râtelier limitent le tri des aliments par les bovins. De même, ce râtelier est pourvu de pieds anti-basculement. Deux capacités de trémie sont proposées : 2200 et 4300 l. En option, ce matériel peut recevoir un parc de contention.

Le Lévocornadis est un ensemble mobile qui vient se positionner devant le cornadis sous la tête de 4 bovins à la fois. Une version 2 places est désormais proposée avec un support de têtes réglable en largeur. Le Lévocornadis permet de réaliser facilement de nombreuses interventions comme la pose d'implant, les intraveineuses sous jugulaire, le droguage…Une manivelle auto freinée assure la hauteur de positionnement des têtes à souhait.

Mazeron présentait aussi le Solar Flow, un bac à eau avec pompe solaire produit par La Buvette et distribué en partenariat. Ce système autonome est composé d'une pompe à eau dont les batteries sont alimentées par des panneaux solaires, ce qui permet de pomper l'eau jusqu'à 50 m de profondeur. Des capteurs de profondeur de puits et de hauteur d'eau dans le bac assurent la sécurité du matériel.

Économie

Fronde autour de la révision de l'AOP Camembert

Une odeur de camembert a envahi les couloirs de l'Assemblée nationale le 13 mars. Le député Modem, Richard Ramos, a distribué un camembert de Normandie AOP à l'ensemble des 577 députés, afin de protester contre la révision du nouveau cahier des charges qui permet la pasteurisation du lait. *«Si on en est arrivé là, c'est parce que l'on n'a pas été capable de protéger les producteurs»*, déplore-t-il. Afin de mettre un terme à la confusion entre l'AOP Camembert de Normandie et le *«fabriqué en Normandie»*, le nouveau cahier des charges de l'AOP prévoit deux gammes: un *«véritable camembert de Normandie»* fabriqué à partir de lait cru et moulé à la louche et un *«coeur de gamme»* traité thermiquement.

Une évolution que combat le député centriste qui attaque frontalement Lactalis en l'accusant de *«tuer le camembert au lait cru»*. Une allégation que fait sienne également Véronique Richez-Lerouge, présidente de l'Association fromages de terroirs, lors de la conférence de presse à l'Assemblée nationale, qui défend les fromages au lait cru : *«L'Inao (institut en charge des signes officiels de qualité et d'origine) ne fait pas le poids face à des industriels qui font le diktat»*. Le nouveau cahier des charges devrait être finalisé dans les prochains mois, pour être ensuite validé par l'Inao puis par la Commission européenne. Pour Patrick Mercier, président de l'ODG de l'AOC camembert de Normandie, il n'y a *«pas plus de raisons d'être inquiet que pour une autre révision de cahiers des charges»*. Selon ce producteur de camembert, *«le mot véritable est inscrit dans l'histoire du camembert»*.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 19/03/2019	Bourg-en-Bresse 12/03/19	St-Christophe-en B. 13/03/2019	National 13/03 au 19/03/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € →	-	3,92 € ↗	3,84 € ↗
	R	3,40 € →	3,55 € →	3,75 € ↗	3,55 € ↗
	O		3,05 € →	-	3,23 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,20 € →		-	3,20 € →
	O	3,00 € →	3,00 € →	-	3,08 € ↗
Vaches lait (L)	O	2,75 € ↗	-	-	2,74 € ↗
	P	2,60 € →	2,55 € →	-	2,52 € ↗
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,50 € ↗	4,14 € ↗
	R	3,35 € →	3,55 € →	3,85 € →	3,57 € ↗
	O	3,20 € →	2,95 € →		3,14 € →
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,60 € →	3,17 € ↗	2,83 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus) Cotations du Bassin Centre-Est du 11/03/19 au 17/03/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,08 €	3,80 €	-			
Races mixte		-	3,59 €	3,56 €	3,52 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,10 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,98 €	3,88 €	3,83 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,94 €	3,86 €	3,82 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,03 €	3,89 €				
Races mixte				3,30 €	3,28 €		
Races lait				-	2,90 €	2,82 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,53 €	4,23 €	4,04 €	3,93 €			

Tendance : Marché peu actif.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 19/03/2019

Effectif total: 934 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	350-400	-	-	-	-
		U	200-250	3,19 €	3,45 €	3,27 €	+0,14
			250-300	2,97 €	3,12 €	3,08 €	-0,01
			300-350	2,79 €	3,04 €	2,89 €	+0,01
			350-400	2,65€	2,95 €	2,77 €	-0,03
			400-450	2,52 €	2,75 €	2,65 €	-0,03
			450-500	2,54 €	2,63 €	2,59 €	+0,11
		R	200-250	2,92 €	3,19 €	3,11 €	-0,04
			250-300	2,95 €	3,06 €	3,04 €	+0,09
			300-350	2,62 €	2,90 €	2,76 €	+0,01
			350-400	2,53 €	2,67 €	2,59 €	-0,03
			400-450	2,48 €	2,61 €	2,56 €	+0,04
	F	U	200-250	2,80 €	2,80 €	2,80 €	-0,12
			250-300	2,50 €	2,97 €	2,74 €	+0,05
			300-350	2,49 €	2,80€	2,71 €	+0,03
			350-400	2,47 €	2,71€	2,60 €	-0,04
		R	200-250	2,48 €	2,60 €	2,56 €	-0,31
			250-300	2,43 €	2,70 €	2,52 €	-0,10
			300-350	2,40 €	2,69 €	2,57 €	+0,01
			350-400	2,40 €	2,41 €	2,40 €	-0,09

BROUTARDS : L'écoulement est régulier dans les bons charolais qui bénéficient de nombreux débouchés. L'activité est très soutenue dans les sujets de 300 à 350 kgs avec une forte demande pour la repousse à l'approche de la mise à l'herbe.

LAITONNES : L'ambiance est normale avec des besoins toujours très important pour satisfaire la forte demande italienne en sujets de 300 kg minimum.

Effectif total: 75 - Taux de vente: 85%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	F	U	350 - 400	-	-	-	-
			450 et +	-	-	-	-

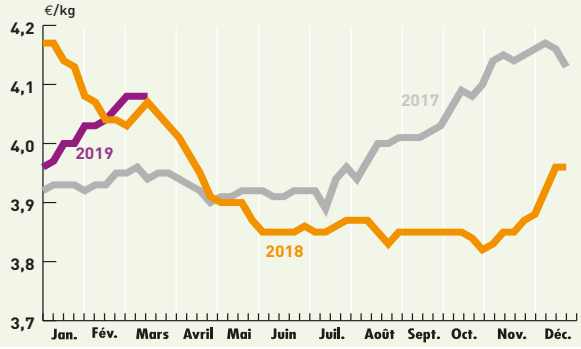
Effectif total: 338 - Taux de vente: 97%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
F	E	- 5 ans	2,19 €	3,04 €	2,40 €	-0,18
	U	- 5 ans	1,86 €	2,40 €	2,10 €	+0,01
		5 à 10 ans	1,79 €	2,22 €	1,98 €	-0,03
		+ 10 ans	1,73 €	2,15 €	1,87 €	+0,01
	R	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	1,71 €	1,86 €	1,79 €	-0,03
		+ 10 ans	1,57 €	1,72 €	1,65 €	=
	O	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	-	-	-	-
F	E	24 à 36 mois	2,39 €	3,05 €	2,55 €	-0,02
	U	24 à 36 mois	2,03 €	2,36 €	2,18 €	=
	R	24 à 36 mois	1,94 €	1,98 €	1,97 €	-0,12
M	TAUREAUX					
	U	+ 500 kg	1,62 €	1,82 €	1,74 €	+0,08
	R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Apports satisfaisants, les acheteurs sont au rendez-vous, les apports importants expliquent la baisse des quelques centimes cette semaine. Néanmoins la vente est fluide, et la demande s'oriente de plus en plus vers des bons sujets maigres et jeunes destinés à l'embouche. Bonne ambiance en générale.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus) Cotations du Bassin Grand Sud du 11/03/19 au 17/03/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,04 €	4,04 €	3,99 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,69 €	4,12 €	3,93 €	3,70 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,95 €	3,82 €				
Races mixte					3,30 €	3,30 €		
Races lait						-	2,82 €	2,78 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,58 €	4,49 €	4,15 €	3,96 €	-			

Tendance : Application du réseau

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 18/03/2019

Bovins (330)		
Broutards	**Prix moy. (animal)**	**Prix moy. (kg)**
220 à 350 kg	670 - 1010	2,73 - 3,05
370 à 480 kg	1020 - 1150	2,33 - 2,88
Laitonnes		
270 à 315 kg	730 - 860	2,52 - 2,86
330 à 410 kg	900 - 1030	2,51 - 2,84
Génisses		
325 à 395 kg (12-24mois)	830 - 980	2,32 - 3,03
510 à 695 kg (24-36mois)	1040 - 1500	1,93 - 2,20
Taureaux		
720 à 1085 kg	-	-
Vaches légères	810 - 1050	
Vaches entre deux	1070 - 1250	
Vaches lourdes	1320 - 1610	

Vente toujours active en broutards légers. Meilleure demande pour le restant de la catégorie jusqu'à 420 kg. Placement toujours compliqué en lourds (+de 450kg). On notera une forte demande sur les mâles limousins à des cours en progression.
Les sorties demeurent importantes et de bonne qualité en femelles. Vente active et quasi-totale à de meilleurs tarifs.
Présentation de qualité plus ordinaire en vaches, cours reconduits.

DIVERS : 1 génisse limousine de 2016 pesant 814 kg vendue 2310 E soit 2.84 E/kg vif.

Bovins gras : 5
Tarifs inchangés.

Prochain marché le lundi 25 mars aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 13/03/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 197 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Cours reconduits dans toutes les catégories, les broutards légers sont recherchés pour la repousse.	M	U	200 - 250	2,93 €	3,50 €	3,25 €	=
			250 - 300	2,80 €	3,19 €	2,98 €	=
			300 - 350	2,76 €	2,92 €	2,84 €	-0,02
			350 - 400	2,58 €	2,86€	2,76 €	+0,04
			400 - 450	2,55 €	2,61€	2,61 €	+0,03
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
Laitonnes: Nette repli dans les cours, les sujets présentés aujourd'hui sont de qualité moyenne.	F	U	250 - 300	2,35 €	2,61€	2,48 €	-
			300 - 350	2,46 €	2,66€	2,58 €	-0,10
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

Tendances SEM. 12/2019

Bovins de boucherie

L'activité sur les marchés est intimement liée aux disponibilités, mais également à la pluralité des acheteurs. Les transactions sont normales sans plus dans les bonnes femelles Charolaises ou Limousines de qualité bouchère. Les animaux haut de gamme sont réservés pour les concours de Pâques qui se dérouleront entre le 26 mars et le 8 avril. Les transactions sont régulières, mais avec des tarifs sans grand changement dans les allaitantes de choix secondaire, alors que les femelles d'entrée de gamme se vendent sans difficulté dans le maigre. En laitières, avec la fin de la campagne laitière, l'offre est un peu plus régulière et couvre plus facilement la demande. La progression des prix s'amenuise dans les vaches Frisonnes et Montbéliardes. En jeunes bovins, le carême orthodoxe impacte le commerce européen avec des mouvements (Pologne, Espagne...) qui se recentre sur l'Italie. Cet afflux de marchandise pèse sur la tendance avec des commandes qui se rétracte sur la France. La tendance est lourde, malgré la faiblesse de la production.

Bovins d'embouche et d'élevage

Avec l'arrivée du printemps, les conditions climatiques sont plus favorables, malgré les giboulées de mars. Sur les marchés, l'activité commerciale est assez fluide dans le cheptel d'herbage ou d'embouche, mais les tarifs se stabilisent face à des tarifs souvent au-dessus de la valeur viande actuelle. La demande est suivie pour les Montbéliardes à herbager.

Broutards

Le commerce reste fluide avec des volumes qui restent juste suffisants pour satisfaire l'ensemble de nos partenaires à l'export. Le commerce reste fluide dans l'ensemble des mâles légers et vaccinés FCO-8/4 à 60 jours avec des tarifs qui restent attractifs pour les éleveurs. Le commerce est calme dans les mâles de plus de 450kg pour les sorties d'été, mais les tarifs se maintiennent. Dans les femelles, la demande est un peu moins soutenue dans les lourdes pour limiter les sorties d'été, mais les 280/330 kg vaccinées, restent bien valorisées. Le commerce est calme avec des cours stables dans les femelles ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La modestie de l'offre en veaux Montbéliards facilite le commerce pour la production de jeunes bovins en Espagne. Les tarifs des bons laitiers et abondances suivent la tendance alors que les veaux légers sont stables. Le commerce est également plus régulier dans les croisés/Montbéliards. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 13/03/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 155 - Taux de vente : 100%

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches/Génisses : Les apports un peu plus conséquents de cette semaine ne suffisent toutefois pas pour couvrir les besoins des acheteurs. La vente est rapide avec peu d'invendu. La présentation assez homogène permet de maintenir la hausse de toutes les catégories.	F	U.	- 5 ans	1,95 €	2,22 €	2,06 €	+0,10
			5 à 10 ans	1,89 €	2,13€	1,96 €	+0,07
			+ 10 ans	1,73€	1,94 €	1,81 €	+0,05
		R	- 5 ans	1,72 €	2,15 €	1,99 €	-
			5 à 10 ans	1,48 €	2,01€	1,81 €	-
Génisses		E	de 24 à 36mois	3,34€	3,34 €	3,34 €	-
		U	de 24 à 36mois	2,06€	2,56 €	2,29 €	+0,07

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/01/2019**

Effectif total: 271 - Taux de vente: 86%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS [en E/Tête] MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports de saison. 93 % de vendus. **Agneaux :** demande suivie dans les agneaux gris de qualité ainsi que dans les bons laitons, mais attention au excés de gras pour ces derniers		U	de 32 à 38 kg	2,87 €	3,18 €	2,99 €	-
			de 38 à 44 kg	2,77 €	3,43 €	3,06 €	-
			de 44 à 50 kg	2,74 €	3,45 €	3,04 €	-
			> 50 kg	2,34 €	2,82 €	2,58 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,72 €	2,80 €	2,77 €	-
			de 38 à 44 kg	2,66 €	2,70 €	2,66 €	-

Effectif total: 150 - Taux de vente : 99%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS [en E/Tête]			
Brebis : bonne vente, surtout en brebis lourdes.	M	M	0,94 €	1,22 €	1,06 €	
	F U	> 60 kg (F)	1,25 €	1,64 €	1,40 €	
	F R	> 60 kg (F)	0,99 €	1,14 €	1,09 €	
	F O	< 60 kg (F)	0,62 €	0,72 €	0,72 €	

Effectif total: 19 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS [en E/Tête]			
Caprins	O	-	33 €	34 €	34s €	

Effectif total: 61 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS [en E/Tête]			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	43€	93 €	68 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS [en E/Tête]			
Agneaux laitons	U	32 - 38 KG	-	-	-	-
		38 - 44 KG	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 18/03/2019*

Ovins : 35	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux gras		
Brebis		
Béliers		-

Peu d'apports, cours stables.

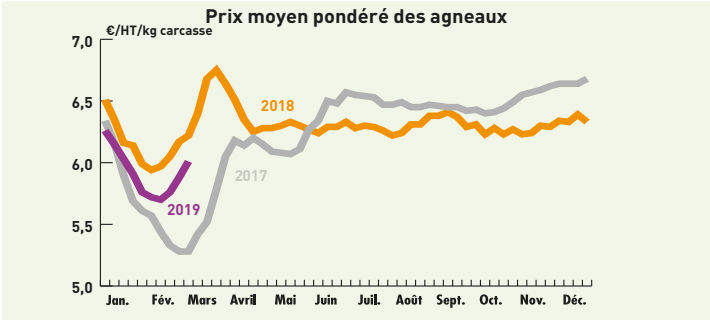
Prochain marché le 1er avril, aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 04/03 au 10/03/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,44 €	5,79 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,38 €	5,37 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,32 €	5,04 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 011/03 au 17/03/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,01 €	6,17 €	2,46 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 11/03/2019 au 17/03/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,34	7,36	-	-	-	-	-
	Var.		-0,08	0,04					
	R	6,75	6,70	6,07	-	6,79	6,69	6,46	-
	Var.	0,16	0,07	-0,24		0,11	0,12	0,06	
	O	-	5,44	-	-	5,77	5,61	-	-
	Var.		0,08			0,49	0,40		
3 (couverts)	U	-	7,28	7,13	6,09	-	-	6,62	-
	Var.		-0,06	-0,09	0,17			-0,03	
	R	6,73	6,61	6,25	5,41	6,57	6,49	6,22	5,63
	Var.	-0,02	-0,206	-0,05	0,11	0,13	0,11	0,14	0,21
	O	5,66	5,76	5,78	5,18	5,92	5,66	5,46	5,12
	Var.	0,30	0,37	0,41	0,43	0,13	0,29	0,27	0,32
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,66	5,35	-
	Var.						0,34	0,27	
	O	-	-	-	-	-	5,30	4,96	-
	Var.						0,26	s	

Zone nord : Agneaux : Marché en période de transition. Brebis : Bonne brebis recherchées.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

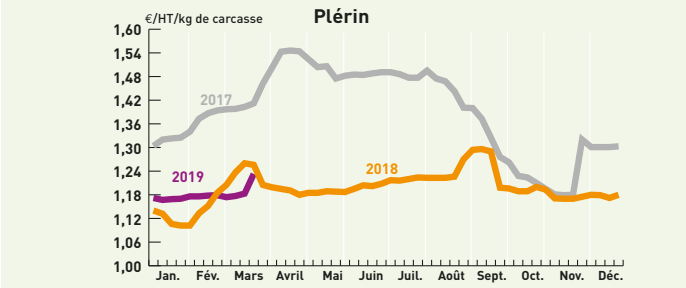
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 11 mars 2019) : «A l'exception des Rustiques, le marché est plus laborieux cette semaine, mais les cours devraient être reconduits.».

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 011 porcs présentés) *Cotations du lundi 18 mars 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,233 €**



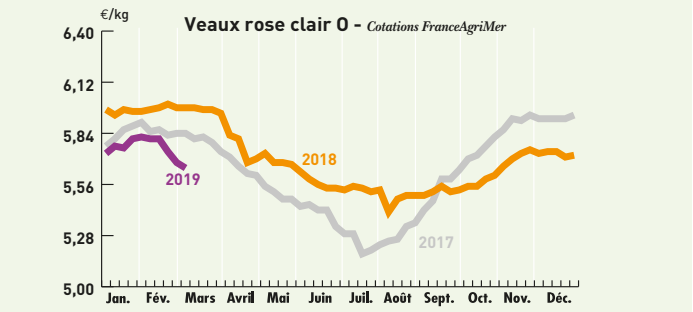
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 01/03 au 7/03/2019*

1,42 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 11/03 au 17/03/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,35 €	-	-
U	-	7,33 €	5,912 €	-
R	-	6,18 €	4,65 €	3,88 €
O	-	5,65 €	4,58 €	3,78 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 11/03 au 17/03/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	685	Le marché espagnol permet une bonne tenue des cours en mixtes et laitiers. Les croisés sont toujours à la peine.
La Talaudière	383	Vente stable.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	188	4
Femelles	116	1
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	105	2,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 11/03 au 17/03/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,70	0,00	0,00

Céréales

Marché du 12 mars 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	mars-juin	169	T C
	fourrager	mars-juin	160	T C
Nord Côte d'Or	meunier	mars-juin	169	T C
	fourrager	mars-juin	160	T C
Aube/Yonne	meunier	mars-juin	166	N C
	fourrager	mars-juin	161	N C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	mars-juin	149	A C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	mars-juin	155	T C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	mars-juin	155	T C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	48/50 kg/hl	mars.juin	153	N C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	mars.juin	150	V C

SEIGLE PLANIFIABLE — RÉCOLTE 2018

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or			inc.	C

TRITICALE — RÉCOLTE 2018

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'or/haute Saône		mars-juin	148	T C

MAÏS — RÉCOLTE 2018

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		mars-juin	152,50	N C
Sud Côted'Or/Saône et Loire		mars-juin	157	V C

SORGHO — RÉCOLTE 2018

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'or	alim.animale		inc.	C

POIS — RÉCOLTE 2018

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	mars-juil.	190	N C
Yonne	fourrager	mars-juin	190	N C
Aube	fourrager	mars-juin	195	N C

Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	6 mm 1ère main		inc.	-

Matériel

Tracteur

Achète tracteur, tracto, télescop, moiss.bat, série 80 NH, accidentés ou incendiés.
CASS TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

38 - Vds cuve inox 2700 l : 2000 euros - fourche 4 vérins pour Ford 5000 : 400 euros pièces tracteur Ford.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vds chevrettes écornées 20/02/19 30e pièce 06 14 76 09 86 par sms uniquement
✆ **06 14 76 09 86 par sms uniquement**

Travail sol

18 - Vends charrue reversible, 5 corps, Lemken Europal, 7 roues, terrage et transport, de 2014, bon état.
✆ **06 21 76 41 22**

18 - Vends herse rotative Amazone KE303 - semoirs Pneumasem II, 5 r. et Nodet 3 m à sabot.
✆ **06 74 32 70 61**

26 - cherhce disques butteurs super prefer + cultivateur de largeur 2.50 m à 3 m
✆ **06 60 56 67 40**

26 - Vds semoir Maxima KUHN 7R télescopique bon etat pris à débattre + sous soleuse D
✆ **06 88 68 08 02**

42 - Urgent recherche une ancre age de charrue 5 corps Vogel Noot type PN04518 SST 950 securité ressort
✆ **04 72 20 33 08**

58 - Vends herse terrage forcé 5 m., - vibro cultisem 4 m., - broyeur Lagarde 3 m., - semoir Nodet pneuma 4 rangs, - déchaumeur 9 DT. (réf. 110C)
✆ **07 61 32 19 75**

69 - Vds cultirateau Simon avec distributeur engrais1,45 m. avec rouleau à 4 cercles pour plantations TBE.
✆ **06 07 06 77 50 HR soir**

69 - Vds cultivateur Huard 2R dents 2 roues 11 D + 2 dents rabattables 3,50 m. 1200 euros exo TVA vibro sem avec attelage arrière 3 m. 1000 euros exo TVA TBE.
✆ **06 07 06 77 50**

Récolte

01 - Recherche moissonneuse New Holland 8060 8070 8080, Laverda, Someca Pelle Daewoo SOLAR
✆ **06 50 18 63 14**

58 - Vends mois. batteuse Fahr 2780, 4 700 h., année 1989, - broyeur, cabine, clim., scie colza, 10 000 euros (réf. 100C)
✆ **06 38 03 00 96**

58 - Vends boisseau 25 tonnes, - élevateur 16 m., 1 500 euros (réf. 120A)
✆ **06 86 45 25 82**

58 - Vends foin 120-90-2 m, - faneuse GF 642 6 toupies, 6 000 euros - combiné herse et semoir, 6 000 euros. GAEC de Vannay (réf. 120B)
✆ **06 26 14 25 72**

Traitement

26 - Vends automoteur Atom de 1993 2000l, 22610h, révisé 26000 euros bon état.
✆ **06 60 97 73 13**

26 - Vends atomiseur marque thomas ct ok
✆ **06 51 62 54 13**

Arbo-viti

26 - vds matériel de station vide caisse automatique MAF TBE + cabrebreuse abricots + alimentation BE
✆ **06 07 13 56 80**

Epandage

73 - Vends épandeur à fumier 5T, 2 hérissons horizontaux Kuhn, en bon état. 950Ð
✆ **06 85 54 56 60**

Agri. divers

01 - Vds scie circulaire avec moteur et cales 150 euros - bascule à grains 40 euros - poële à bois tbé 250 euros - donne petite remorque animaux
✆ **06 64 57 15 03**

01 - Vds planteuse maïs 4 rgs monosem NG+ - charrue Vogel 4 corps - semoir sabots 25 rangs Sulky - vibro 3m JD
✆ **06 81 97 38 01**

01 - Faneuse Kuhn GF 6401MH / 2007 / BE - Surélévateur 3250S / 2012 / TBE - Char Masson GR 1209 / 12T / 9 m. / 3 essieux / 2005 - Herse Maschio / 4m / 1999 / BE - Semoir maïs Gaspardo / 4 rangs + micro - Pulvé Force 800 / 15m / R. hydrau - Bétaillère Masson B4000 / plancher à voir - Tract. MXM 140 / 6 500h / pneu AV nf / 80% AR
✆ **03 85 51 82 84**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 110B)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vds faneuse Samasz P4, 530, 4 toupies, 6 bras par toupie, TBE : 3800 euros.
✆ **06 40 44 35 72 ou 09 53 50 54 17**

38 - Vds vibro rep 4,10 - 2 roues BE Monte-bottes 9 m avec moteur 380 - Recherche pneus 800-65-32.
✆ **06 78 52 42 14**

38 - Vends scie ruban col de cygne diam. 70 cm TBE 2 lames prix : 400 euros.
✆ **06 42 05 68 42**

38 - NG+4 6/7 rgts A:2014, micro,ferti,disque maïs, tournesol, colza soja sorgho, rele rgt ext.hyd, coup elec. chasse motte rotative, controle SC 5000, tbe prix 30000 HT
✆ **06 83 48 17 25**

42 - Vds tracteur tondeuse John Deere F 510 coupe avant 350 heures
✆ **06 83 38 29 84**

55 - Vends motofaucheuse Kiva Tbe, coupe de 1,40 m, 600 Ð, photos sur demande, livraison possible.
✆ **06 82 91 86 76**

68 - Vends pulvérisateur Caruelle, épandeur engrais Sulky, vibroculteur Rabewerk, herse rotative 3 m.
✆ **03 89 48 73 24**

69 - Vds désileuse pailleuse Jeantil 4200 REE Rotor balle enrubannée.
✆ **06 74 30 95 13**

69 - Vds semoir maraicher 1 R Ebra SJ 22 état neuf prix 800 euros HT
✆ **06 07 06 77 50**

71 - Vds faneuse Fella, 6 toupies 6,80 m, presse New-Holland BR 740.
✆ **06 09 44 66 09**

71 - Vds cornadis à chèvres, avec auges, 12 Ð pièces.
✆ **06 12 27 82 24**

89 - Achète tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ **06 35 29 44 20**

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends voiture sans permis Aixam D - Truck - juin 2018, diesel, 900 kms, BTE auto, 10 500 euros à débattre (réf. 1203)
✆ **06 75 04 69 66**

26 - Vends Mercedes ML400 diesel gris métallisé 1ère main année 2001 347000 KM, très bon état.
✆ **06 11 41 74 91**

38 - Recherchons véhicule utilitaire maxi 3T5 bon état controle technique OK faire offre :
✆ **06 82 37 47 35**

PETITES ANNONCES 03 80 78 90 40

38 - Vds C15 First, année 2003, 194300 kms controle OK vitre électrique fermeture centralisée.
✆ **06 72 78 27 86**

Tourisme

26 - Vds Derbi DRD Xtreme édition limitée Année : 2014 Kilométrage : 7 900 km Cylindrée : 50 cm³ Entretien concessionnaire Derbi Toujours dormi dans un garage Aucun frais à prévoir Excellent état 2 000 euros
✆ **06 89 99 42 88**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds piquets acacia 2m fendus et appointés.
✆ **04 74 21 58 22 ou 06 81 74 47 90**

01 - Vds foin et paille, bottes rondes. Région Bresse.
✆ **06 40 18 07 28**

01 - Vends foin et paille bottes carrées - 01250
✆ **06 73 43 54 50**

38 - Vends 23 ha de luzerne de 2 e année sur pied à St Quentin Fallavier, faire offre curieux s'abstenir :
✆ **06 83 48 17 25**

58 - Vends avoine PTS noire environ 800 kg (réf. 1202)
✆ **06 86 45 25 82**

69 - A vendre pommes Idared Golden et Gala.
✆ **06 37 13 42 89 HR**

69 - Paille botte moyenne densité - Luzerne 2 et 3ème coupe irrigués - Orge blé et avoine conso.
✆ **06 07 33 56 91**

69 - Vds pomme de terre de consommation.
✆ **06 43 11 39 57 ou 06 47 30 34 11**

71 - Vds paille, blé, orge, colza, trèfles pour alimentation, litière et enrubannés, liv. garantie.
✆ **06 84 27 13 81**

Fourrage

21 - Vends paille BR, diam. 160 (réf. 1103)
✆ **06 16 97 71 35**

21 - Vends paille et foin de qualité en Bourgogne, transport camion-remorque (réf. 110D)
✆ **06 85 73 22 68**

39 - Vds foin récolte 2018, qualité extra, bottes carrées dimension 120/70, 120/90, livraison assurée par camion remorque
✆ **06 32 08 83 25**

42 - Vds paille et foin très belle qualité. Possibilité livraison.
✆ **06 71 65 85 09**

69 - Vd foin 2018, prairies naturelles, bonne qualité, livré par 6 - 10 ou 20 tonnes. Mélange foin / paille possible.
✆ **04 74 00 30 70**

88 - Vends foin récolte 2018 balles rondes secteur Vittel.
✆ **06 71 20 50 62**

Pépinière

26 - Vends plants asperges blanches Argenteuil et vertes voltaire.
✆ **06 10 23 85 14**

38 - Product. fruit + pep. vds plants pommier, poirier, pêche de vigne de variété d'avant...expédition grat. à + de 12 scionsen pot tt l'année
✆ **06 42 90 75 43**

Bât. Pro.

58 - Vends hangar métallique, treillis démonté, 5 m x 6 m x 4.50 m. haut, 300 euros (réf. 12VB3)
✆ **06 86 45 25 82**

Propriété

18 - Recherche (29 ans) une exploitation céréalière, 150 à 200 ha, qui servirait de support à un projet de fin de VAE, région indifférente.
✆ **06 62 61 69 95**

89 - Recherche prés, terres, association pour agrandissement, secteur Nord Côte d'Or - Sud Yonne (réf. 1102)
✆ **06 35 11 05 48**

89 - Vends secteur Champignelles 39 ha de terres et hangar de 1 000 m2. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière (réf. 1205)
Terres de Bourgogne

Terrain

69 - Vds vignes cru Fleurie 1 ha 20 a + 20 a à planter.
✆ **06 85 22 43 35**

Divers

03 - Vends fumier cheval - région Moulins.
✆ **06 86 92 68 07**

18 - Achète blouses, gilets, vestes de maquignon anciennes - vieux vêtements de chasse - vêtements de campagnes et de travail anciens - vieilles blouses noires, grises - vieux vêtements perlés - vêtements bourgeois - dentelles - tissus et torchons anciens - vieux stock de magasins. C. Beaucousin.
✆ **02 32 50 50 22 ou 06 08 84 27 75**

21 - Vends piquets acacia 2 m., quantité 250, 2.50 euros le piquet appointé (réf. 1208)
✆ **06 71 36 95 72**

38 - Taureau Limousin 1 ans Clame - Herse 4,50 m - 400 euros - Vibroculteur 3 m : 400 euros.
✆ **06 88 55 01 48**

57 - Vends serres tunnels - rempoteuse - générateur Sovelor F70.
✆ **03 87 01 76 49**

58 - Vends poutres chêne 0.35 x 0.30 x 6.50 et 0.40 x 6.00, - solives chêne 0.08 x 0.15 x 2.90, 30 unités (réf. 12VB1)
✆ **06 86 45 25 82**

58 - Vends banc scie + moteur électrique, 350 euros, - cuves fuel 600 litres et 1 500 litres, 100 euros (réf. 1204)
✆ **06 86 45 25 82**

69 - Vds roues tracteur avec ou sans jumelage 13/6/38 Michelin.
✆ **06 12 34 36 01 ou 04 78 02 93 57**

70 - Achète téléscopiques Manitou - JCB. Presses BR Krone, Claas, Welger, Carraro, Deutz 120x120. Tracteurs Massey 165 - 168 - 178 - 188 - 690, Ford 4000 - 5000. Andaineurs Kuhn 1 toupie. Epandeur à fumier maxi 8t.
✆ **06 83 59 05 70**

Location

Agricole

69 - Loue AOC Chiroubles 1 Ha de vigne d'un seul tenant et/ou 2ème parcelle 0,37 Ha.
✆ **06 68 57 69 71**

Offre

Emploi

01 - CH ouvrier agricole - Expérience souhaitée - Temps partiel ou plein - région Bourg en Bresse
✆ **06 86 48 20 21**

25 - Ferme bovins lait et culture cherche une personne motivée en CDI secteur de Besançon.
✆ **06 38 68 08 58**

26 - cherche agent de silo de collecte Organise la réception des céréales et gère le silo Poste dur Romans
✆ **04 75 60 15 00**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

ALLIANCE
Remorque Lambert 16T Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2019
17 600 € - Démo

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone
Firestone Building Products
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Fosses à lisier
B.T.S.
Réserves d'eau
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR
et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE

42 - Exploitation lait/viande recherche ouvrier(e) temps plein pour traite (sdt 2x16) conduite engins agricoles, soins des animaux - salaire suivant compétence et motivations - possibilité logement.
✆ 04 77 63 33 07

69 - Cherche ouvrier forestier et agricole salaire selon compétence.
✆ 06 85 52 25 13

71 - Sud Mâcon, cherche employé viticole, travaux manuels et mécaniques, contrat CDD.
✆ 06 30 58 16 64

84 - Rech. Tractoriste pour vignes, oliviers, pommes de terre / Entretien matériel. Pour CDI, pos. emploi conjoint.
✆ 06 87 21 26 64

Proposition

Commerciale

10 - Cause retraite vends entreprise de travaux agricoles et commerce de fourrage et paille, région Nord Bourgogne (réf. 060B)
✆ 06 80 03 12 03

Animaux

Bovin

01 - Vds taureau de 4 ans, Blond Aquitaine. Fils de Anis
✆ 06 82 66 95 17

01 - Vds 5 génisses MO tb origine mère + de 10000 kg terme avril. + 20 T foin balles rondes
✆ 06 29 15 82 75

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS. (réf. 01D)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vds taureaux limousin HBL 18 mois type viande idem IBR BVD paratube.
✆ 06 31 11 31 70

15 - Vends 30 vaches primables, 9 doubl., 15 velles, 1 taureau, 5 ans, le tout salers, GS, dociles.
✆ 06 79 14 75 51

18 - EARL Aupetitgendre, Bord, 18200 Arcomps : élevage charolais HBC depuis 80 ans, qualités d'élevage et sanitaires garanties, vend cause retraite 1 taureau, 2 ans, type viande - 5 repro., 1 an - 10 vaches suitées de mâles - G2 en cours d'IA - G1, inscrites, vaccinées FCO. Tél.
✆ Pierre au
06 80 18 92 38
ou Alain 06 85 55 65 83

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2017 et janvier 2018, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, dont : 4 de Jefferson, élevage Métrop Didier (71), fils de Bourgogne et Fantasia et petit-fils de Pacha - 8 de Loubard, élevage Micaud (03), fils d'Héraclès et Banlieue et père d'Olympiade et Olympia, premier et deuxième prix d'honneur La Châtre 2018 - 6 de Junior, élevage Didier Lemasson (23), petit-fils de Romarin, élevage Jean Dufraigne (71). Avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

19 - AV taureaux LIM HBL 16 à 30 mois, calme, vêl facile, origine lait, TGS, livr possible.
✆ 06 30 56 76 68

21 - Vends reproducteurs Limousins de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)
✆ 06 78 97 72 28

21 - Promotion de printemps. Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf.030D)
✆ 06 07 75 59 74
(Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 04VB1)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Vends taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Grand choix reproducteurs charolais HBC 1 et 2 ans, TGS. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 090B)
✆ 06 84 86 22 72

21 - Elevage Charolais vend 8 veaux reproducteurs 12 à 17 mois, IND IBR, TGS. Livraison assurée toutes distances. GAEC Baulot Yannick et Xavier - Villars et Villenotte (réf. 090A)
✆ 06 70 12 20 09
06 75 41 60 65

21 - Vends 10 vaches HBC vêlées début février, vaccinées BVD, le tout IA Parisot Bruno - 21210 La Motte Ternant. (réf. 090E)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage HBC vend 10 taureaux 16 – 18 mois dont 6 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 4 pour génisses père Calogéro, Cabrel, Baltrap, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf - 100D)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage HBC, vend taureau adulte, - taureaux 2 ans et veaux de l'année Charolais, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100E)
✆ 06 76 65 35 98
(Laurent)
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Vends veaux reproducteurs IBR A. HBC. EARL Jully - Lobreau - 21230 Magnien (réf. 1105)
✆ 03 80 90 08 79
06 70 11 90 57

21 - Vends 1 très bon taureau 6 ans Blond Aquitaine, BO, IND IBR, GS (réf. 110E)
✆ 06 16 97 71 35

21 - EARL Boccard vend taureau charolais 15 mois, vêlage facile, père Celsius (ifnais 126), mère origine grandes maisons Auxois, garanties sanitaires (réf. 1207)
✆ 06 56 89 71 88

21 - Elevage Charolais HBC vend taureaux 2 ans et gros veaux 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - Saint Thibault (réf. 1209)
✆ 06 24 24 69 93

25 - Race Montbéliarde VEND ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée (réf. 120C)
✆ 03 81 50 46 81
06 82 66 55 60

42 - Vds taureaux Charolais -HBC - TBO - Elevage viande - Gaec Cuisset St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12

Élevages reproducteurs HBC
disponible à la vente : 5 taureaux de 2 ans 30 veaux de plus d'un an, type viande, vêlages faciles et sans corne. Qualité au rendez-vous à partir de 2000 €
Scea Mélaye Sennepin
58700 La Celle sur Nièvre 06 60 48 07 08
Michel Champeau La belle étoile
58320 Parigny les Vaux 06 62 66 56 54

42 - Elevage Holstein vds vaches laitières au lait cse surnombre
✆ 06 77 99 23 77

42 - Vds 1 taureau 3 ans bonnes origines velage facile EARL Corneloup - Maizilly
✆ 06 44 19 86 69

42 - Vds taureaux Charolais 16 mois issues IA - livraison possible - Gaec Elevage Plasse
✆ 06 13 23 71 03

42 - Vds taureaux Charolais HBC de 12 à 15 mois TBO
✆ 04 77 64 10 25

58 - Elevage de reproducteurs Limousins, vend taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon Vends taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, taureaux adultes (réf. 020C)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends taureaux Charolais HBC et non 2 et 3 ans, TGS, vêlage facile. Guinot - Sermages (réf. 0602)
✆ 06 50 19 42 35

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, vend taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 070B)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage Charolais HBC vend 5 taureaux de 2 ans et 10 de 1 an dont 3 sans corne et 5 vêlage facile, - 8 génisses de 2 ans. Colmont Guillaume - Cougny - 58240 St Pierre le Moutier (réf. 070D)
✆ 06 83 06 61 92

58 - Vends taureaux HBC, sans corne, 14 mois, - génisses de 2 ans et 1 an, GS, livraison assurée. EARL Colmont - Saincaize. (réf. 090D)
✆ 06 08 78 05 01

58 - Vends 3 taureaux de 3 ans et 4 ans + 5 taureaux de 2 ans + veaux reproducteurs HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 09VB1)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

VISIONAUTE AGRI VIDEO SYSTEM
#MORTESAISON

Contactez nous pour connaitre les conditions de remise !
www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

58 - Vends reproducteurs 2 ans et 15 mois, IBR A, prix raisonnables. GAEC Pautet (réf. 10VB1)
✆ 06 09 40 50 63
03 86 30 85 24

58 - Vends taureaux de 2 ans et 1 an. TBO, GS, vêlage facile, HBC. GAEC Roube-Fayet - Magny Cours (réf. 110A)
✆ 06 72 77 44 76

58 - Elevage charolais HBC Dessauny François - Les Carmes - Decize vend 3 taureaux 2 ans, - veaux 1 an, IBR A, garanties sanitaires (réf. 110H)
✆ 03 86 25 42 77
06 27 09 22 58

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, TB origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 1201)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends vache Normande vêlage début avril. TGS. (réf. 1206)
✆ 06 67 53 44 39
03 86 68 55 08

58 - Vends veaux reproducteurs, plusieurs vêlages faciles, Celsius, Jolimome et sans cornes, IBR A, TGS, prix raisonnable. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 120D)
✆ 06 33 49 46 88
06 88 94 73 50

71 - Vds 40 taureaux 22 mois, repro., HBC, TB qualité origine, liv., Gaec Bonnot, La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vds cse ret., 2 V.L. Prim'holstein, TBO, termes 11/03 et 30/03, IA 66, 3e lactation, IBR + BVD ok.
✆ 06 70 85 01 66

71 - Vends taureaux 2 ans et adulte issus station VF et reproducteurs 16 mois HBC, IBR A. GAEC Terreau (réf. 110G)
✆ 06 82 37 12 95

71 - Vds vaches char. suitées, 20 laitonnes, 2 taureaux char., 2 taureaux lim., cheptel indemne IBR.
✆ 06 20 71 54 47

71 - Vds TB taureaux charolais repro., HBC, de 18 et 30 mois, hivernés au prè, IBR A et GS. M. Dumont JP.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vds bon taureau 30 mois, déjà sailli, cause consanguinité et au choix taureaux 18 mois à 2 ans, fils First, Untel, Chabal, Russ, le tout hiverné au pré.
✆ 03 85 58 76 55

71 - Choix de taureaux charolais, HBC de 2 ans, TGS, IBR A, livraison. M. Chatillon JM, Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends gros veaux 15 mois Issus IA, Voimo, Bully, Bombix, sans corne, IBR A, livraison. EARL Plantard - Cuzy (réf. 12VB2)
✆ 06 17 35 43 02

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 120E)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Elevage Charolais HBC, EARL PACAUT Jean Marc, 71190 Laizy, vd taureaux de 2 ans, Grand Choix, avec ou sans cornes.
✆ 06 84 10 17 27

71 - Prends génisses en pension, indemnes IBR.
✆ 06 20 71 54 47

71 - Vds taureau 2 ans, et veaux reproducteurs 16 mois, HBC. Gauthey Alexis, 71 La Comelle.
✆ 06 22 32 71 91

71 - Vds taureaux 1 et 2 ans, HBC, dont 4 S.C., 1 tx adu., TGS, Gaec Pierre Didier et E., Gueugnon.
✆ 06 80 44 08 26

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot propose à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ 06 87 16 54 66

89 - Elevage Charolais HBC vend 4 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 12 mois à 14 mois, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 100B)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

26 - vds boucs écornés nés en 022019 troupeau alpines indemne CAEV adhérents contrôle laitier et capgènes Gaec des Caprines Grignan
✆ 06 37 08 28 15

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réformées agneaux 15 à 50 kg
✆ 06 07 96 23 40

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

01 - Vds Bouviers Bernois non lof, nés 28 déc 1F 800Ð - 2M 700Ð vacc., puces. Parents Bouviers mere 250269606288110 - Siret 4028564400014.
✆ 06 35 66 82 36

63 - A réserver 9 chiots type beaucerons nés le 25/01/19. Dispo fin Mars pucés vaccinés et vermifugés. Mère : 250268501266308 N° siret : 81815362900014.
✆ 04 73 71 52 44
ou 06 21 31 40 65

71 - Vends chiots type Berger Belges Malinois, mâles et femelles nés le 15/01/2019, puccés et vaccinés non LOF, n° de la mère : 250268712395852, - n° SIRET : 38351308200016 (réf. 11VB1)
✆ 07 69 02 44 15

71 - Vds chiens Border Collie débourés-dressés, porté de 4, Lof, ovin/bovins, Siret 50081959400028, mère 250269500708067.
✆ 07 86 74 41 04

84 - Vds griffon bleu 5 ans sanglier complet, très bon pied ferme cause arrêt chasse 2GSL846.
✆ 06 17 17 12 49

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


Travail à façon

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 81 49 14 88
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
Google +
agribourgogne.fr

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

EST LYONNAIS GRANULATS

Société par actions simplifiée
au capital de 300.000 euros
Siège social
4, avenue Jean Bertin – Parc technologique
21000 Dijon
802 856 401 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2019, Monsieur Frédéric BONNEFOY, demeurant 13 Rue de la Falaise – 25660 MONTFAUCON et Monsieur Alain BOISSELON, demeurant 157 Avenue Costa de Beauregard – 73290 LA MOTTE SERVOLEX, ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux. Mention au RCS de DIJON.

AL211223333

SERGE CHEVEAU

SA au capital de 1 440 000 Euros
RUE DES BARRIGARDS,
21550 LADOIX SERRIGNY
322202599 R.C.S. Dijon

Par décision de l'AGO du 29/06/2018 il a été pris acte de la nomination de Directeur Général Délégué: Madame KARINE CHEVEAU BIZOUARD, demeurant 10 IMPASSE DES GAVROCHES, CIDEX 55, 21550 LADOIX SERRIGNY à compter du 01/02/2018.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL211223508

TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS DE MODIFICATION

COLONEL MARCHAND
SCI au capital de 60.000 €
Siège social : DIJON (21000)
22 boulevard de l'Université
RCS DIJON 482 020 179

Aux termes de l'AGE du 08/03/2019, il a été décidé de transférer le siège social chez M. Heurtrey et Mme Leblanc 100, boulevard Ambroise Paré 69008 LYON à compter de cette date et de modifier l'article 5 des statuts.

Dépôt légal au RCS de LYON

AL211223506

MODIFICATION DE CAPITAL

JOCADE

SARL au capital de 9 146,94 euros
Siège social
17 rue Piron, 21000 Dijon
429 634 843 RCS Dijon

L'AGE du 17/12/2018 a décidé de réduire le capital social de 9 146,94 euros à 4 695,43 euros par rachat et annulation de 292 parts sociales. Le PV de la gérance du 21/02/2019 a constaté, en l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social et a décidé de la modification des statuts.

Pour avis La Gérance

AL211223495

LOONIX

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros porté à 100 350 euros
Siège social : 45 route de Verdun
21200 BEAUNE
500 200 654 RCS DIJON

Par décision du 11 mars 2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 91 350 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Capital social : Ancienne mention : 9 000 euros - Nouvelle mention : 100 350 euros Pour avis - La Gérance

AL211223499

ADDITIF

Dans l'annonce concernant la société HOCINE MARGOUM parue le 15 mars 2019, il convient d'ajouter d'une part :

Cession d'actions : libre entre associés.

d'autre part :

Droit de vote : Proportionnel aux actions.

AL211223496

MODIFICATION DE STATUTS

AUGMENTATION DU CAPITAL/CO-GÉRANCE/EXTENSION OBJET SOCIAL

SARL COMPTABILITE & CONSEIL AUX ENTREPRISES. Le 17/01/2019, l'associée unique a décidé une augmentation de capital social de 460 000 euros par apports en numéraire et par voie d'incorporation de réserves, ce qui entraine la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 40 000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 500 000 euros

L'associée unique a décidé de nommer M. Romain PELLENARD, co-gérant. L'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de formation. Pour avis, la gérance

AL211223492

MODIFICATIONS

CDB CLUJ
Société civile immobilière
au capital de 2.000 €
Siège social : 8, rue Marcel Dassault
21000 DIJON
811 922 517 R.C.S. DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mars 2019, les Associés ont décidé :

1/ de nommer en qualité de gérant de la Société, à compter du 8 mars 2019, Monsieur Fernando LACASA ECHEVERRÍA, demeurant 9, avenue Ténor Fleta - 50008 Zaragoza (Espagne), en remplacement de la Société Est Métropoles, démissionnaire.

2/ de transférer le siège social de la Société au 9, rue du Cluj - 21000 DIJON.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

AL211223497

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC DE LA SAINT JACQUES

au capital de 79 258,24 €
Siège social : 21130 Champdôtre
408 275 121 RCS Dijon

AGE du 27/12/2018: nomme cogérant M. Mathieu SORDEL (24 Chemin de Derrière 21130 CHAMPDOTRE) à effet du 01/01/2019 en remplacement de Mme Roselyne SORDEL démissionnaire au 31/12/2018.

Pour avis.

AL211223469

ECC VESOUL

ZI le Durgeon 1 Noidans - BP 90232 70004 VESOUL CEDEX LE TORREFACTEUR QUETIGNOIS SARL au capital de 5000 ? Siège social : Avenue de Bourgogne, Centre Commercial Grand Quetigny, 21800 Quetigny 814 562 047 RCS de Dijon L'AGO du 11/03/2019 a nommé en qualité de gérant M. BREYTON Cyrille, demeurant 35 Bis Quai Fleury, 21700 Nuits-Saint-Georges en remplacement de Mme BREYTON Sandra, à compter du 11/03/2019. Modification au RCS de Dijon

AL211223486

DÉMISSION D'UN COGÉRANT

JB CONSTRUCTIONS
SARL AU CAPITAL DE 2 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 6 RUE DE CHARME
21130 FLAGEY LES AUXONNE
SIREN 789 791 985 RCS DIJON

L'AGO du 31/12/2018 a pris acte de la démission de M. Manelo DA SILVA de ses fonctions de cogérant à compter du 31/12/2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis, la Gérance.

AL211223501

AVIS DE GÉRANCE MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date des 26/12/18 et 07/01/19, la société BABOU, SAS au capital de 15 M €, RCS Clermont-Fd 311 315 329, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipementde la maison situé à 17 boulevard du champ aux métiers 21800 QUETIGNY, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société MKI, SARL au capital de 7 500 €, RCS de DIJON n°500 412 077. En vertu dudit contrat, la société SARL MKI exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 01.01.2019, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.

AL211223502

NON DISSOLUTION

ELEZI GRUPPE

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 ? Siège social : 23 Boulevard Georges Clémenceau - 21000 DIJON SIREN : 821 600 087 RCS DIJON Statuant par application de l'article L 227-1 alinéa 3 du Code de Commerce, l'associé unique a décidé en date du 26 octobre 2018 qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis, Le Président

AL211223509

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

STAR TURF
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège :
13 rue du Champ aux Prêtres,
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation :
13 rue du Champ aux Prêtres,
21850 ST APOLLINAIRE
751 320 318 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/07/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Fabien GRANDGERARD, demeurant 8 B rue de Beaune - appartement 420 - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 13 rue du Champ aux Prêtres - 21850 ST APOLLINAIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis-Le Liquidateur

AL211223397

EZ-EM SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social :
26, boulevard de l'Université
21000 DIJON
811 777 739 RCS DIJON

Par décision du 31 décembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Monsieur Moussa EL ABBASSI, demeurant 3 Rue Georges Sand – 21300 CHENOVE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 26, boulevard de l'Université - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211223477

EZ-EM SARL

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 2.000 euros
Siège social :
26, boulevard de l'Université
21000 DIJON
811 777 739 RCS DIJON

Par des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2018, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Moussa EL ABBASSI, demeurant 3 Rue Georges SAND – 21300 CHENOVE et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211223478

LA COLOMBIERE

SARL au capital de 8 000 €
51 route de Chevigny 21130 Auxonne
438 915 043 RCS Dijon

Le 30.09.18, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.18, a nommé liquidateur Pascale DUBOIS et fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur : 280 rue des Grangettes 25160 MALPAS.

AL211223489

SCI VALIMMO

Société Civile en liquidation au capital de 1.000 ? Siège social à VAROIS ET CHAIGNOT (21490) - 1 Rue Joliet 511.780.686 R.C.S. DIJON L'assemblée Générale des associés du 21 décembre 2018 a approuvé les comptes du liquidateur, lui a donné quitus de son mandat, et a prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du même jour. Pour avis : le liquidateur

AL211223490

PRESTATIONS MULTI-SERVICES

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 4 000 euros
Siège social et de liquidation :
22 rue des Lilas
21190 MEURSAULT
495 111 312 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

AL211223500

NJM 88

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 623 €uros
Siège Social : Cenfosse
21430 LIERNAIS
RCS DIJON : 441 481 454

Il a été décidé le 31 janvier 2019 la dissolution anticipée de la société, et a été nommé en qualité de liquidateur, Madame Céline LANGLAIS, demeurant 8 Rue du Docteur Netter à STRASBOURG (67200) ; l'adresse de liquidation a été fixée au domicile de Madame Nathalie HAXAIRE, 8 Rue du Bourg à HOCHSTATT (68720).

Le Liquidateur,

AL211223505

POLYPRINT 3D

SAS au capital de 4500 € Siège social : 14 E Rue Pierre de Coubertin, Parc de Mirande, 21000 Dijon 821 892 353 RCS de Dijon L'AGE du 30/01/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2018, nommé en qualité de liquidateur M. CARLOT Mickaël, demeurant 39 rue d'Auxonne, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance est à adresser au 39 Rue d'Auxonne, 21000 Dijon. L'AGO du 28/02/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation du RCS de Dijon

AL211223512

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 08/02/19,il a été constitué une SARL dénommée SARL MATHILDE ROUMIER.Siège social:50b rue félix tisserand 21700 Nuits-saint- eorges. Capital:1000euros.Objet:commerce de gros de boissons alcoolisées et non alcoolisées(négociant),achat en vrac et la mise en bouteille avec ou sans transformation.Gérance:Mme Mathilde Roumier,50b rue félix tisserand 21700 Nuits-saint-georges Durée: 99ans.Immatriculation au RCS de DIJON.

AL211223379

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MEURSAULT (21190) du 27 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BOISSON FRERE ET SOEUR

Siège social : 1 Rue du Moulin Landin - 21190 MEURSAULT

Objet social : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; la prestation et le conseil en ½nologie, vente de tous produits et matériels ½nologiques et plus généralement toutes prestations de service et conseil ayant un rapport direct ou indirect avec la viti-viniculture ; l'organisation de dégustations de vins et alcools ; l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroir, d'épicerie fine.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros constitué uniquement par apports en numéraire

Gérance : Monsieur Pierre BOISSON demeurant 1 Rue du Moulin Landin - 21190 MEURSAULT

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL211223493

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 13/03/2019, constitution EURL dénommée: FACILITY'HOME. Siège: 19 Avenue Garibaldi 21000 DIJON. Capital: 100?. Objet: Entretien de la maison, petits travaux de jardinage, petit bricolage, achat et livraison de courses. Gérance: Mme Nathalie POTIGNON, 19 Avenue Garibaldi 21000 DIJON. Durée: 99 ans. RCS DIJON

AL211223498

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 14/03/2019, il a été constitué une société civile de construction-vente au capital de 1 000 euros, dénommée SCCV PSC7, dont le siège social est situé 5, rue du Régiment de Bourgogne - 21200 BEAUNE, qui a pour objet l'acquisition d'un ou plusieurs terrains à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain, l'aménagement et la construction sur ce ou ces terrains, de tous immeubles, de toutes destinations et usages, la vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions et l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. M. Francis PIOT, demeurant 167, rue des Granges de Cîteaux - 21200 BEAUNE, assure la gérance sans limitation de durée. Pour avis.

AL211223503

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 15/03/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 3 MAI MEDIA

Siège : 33 A, Bd de Chèvre Morte - 21240 TALANT

Objet : Entreprise de presse. Editeur notamment de presse en ligne. Organisation de tout événement ou manifestation.

Durée : 99 ans

Capital : 8 000 euros

Gérance : M. Thomas BARBIER, demeurant 33 A, Bd de Chèvre Morte - 21240 TALANT

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211223504

NIÈVRE

SUCCESSION

Etude de Maître Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre), 1, rue Plouzeau

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe 22 Janvier 2018 Mme Nicole, Laure, Pauline MARTIN, en son vivant retraitée, demeurant à COULANGES LES NEVERS (58660), 15 Rue des Bruyères, née à NEVERS (58000), le 6 juin 1930, célibataire, décédée à NEVERS (58000), le 15 octobre 2018, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé ou rang des minutes de Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à Guérigny suivant procès-verbal du 20 février 2019, dont une copie authentique a été envoyée au tribunal de grande instance de Nevers.

Les oppositions pourront être formées auprès de l'Office Notarial SCP MARTIN-MARIE, dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, société de notaires chargé du règlement delà succession.

Pour avis.

AL581223686

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 15/06/2018, Mme Augusta Liliane Félicie TOZELI veuve BADURA demeurant à SEMELAY (58) Les Vignes décédée à DECIZE (58) le 13/02/2019, a institué 3 légataires universels, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 07/03/2019 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 13/03/2019.

Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581223710

NOMINATION

ECO STYLE

SASU au capital de 6.000 €
Siège social
1 rue Jean Henri Fabre
58640 Varennes Vauzelles
RCS 844 658 740 Nevers

L'AGE du 13/03/2019 a nommé président : Mme NAFAA SONIA LAILA, 2 RUE DE COBLENCE 58000 NEVERS en remplacement de M BENJILALI ILYAS. Mention au RCS de NEVERS.

AL581223682

G.C.E. SAS

SAS au capital de 504 000 Euros
Siège social : 70 Rue du Puits Charles
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
562 010 454 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 21/12/2018, il a été décidé de nommer Monsieur Pascal TISSIER, demeurant 2 Allée Camille Claudel - 78600 LE MESNIL LE ROI et Monsieur Mark LEHMAN, demeurant 6103 Ivydence Terrace, Baltimore Maryland 21209 (ETATS-UNIS), en qualité de Directeur Général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NEVERS.

AL581223697

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI JEAN TAC, SIÈGE SOCIAL
33 AVENUE SAINT JEAN 58800 CORBIGNY,
SIREN 398 430 066

Le 9 mars 2019, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social au 79 rue du port des bois 58160 SAINT OUEN SUR LOIRE, et ce à compter du 9 mars 2019.

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58000).

Pour avis.

AL581223688

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL BOUILLET FRERES

Société à responsabilité limitée
au capital de 360 000,00 euros
Siège social : les Bruyères de Crécy
58 300 AVRIL-SUR-LOIRE
SIREN 453 481 244 RCS NEVERS

L'A.G.E. du 6 Mars 2019 a décidé d'augmenter le capital social de 240 030 euros par l'incorporation directe de réserves au capital.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 360 000,00 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 600 030,00 euros.

Pour avis

AL581223702

LPO PRODUCTION

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 20 100 €uros
Siège social : 62 bis avenue
Colbert – 58000 NEVERS
RCS Nevers 844 694 802

Le 28.02.2019, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 20.000 euros, le portant à 20.100 euros, par voie d'apport en nature. Les articles 8 et 10 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : 100 euros

Nouvelle mention : 20.100 euros

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis,

AL581223703

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 581123672 concernant la SCI DUMAS parue le 15/03/2019 il fallait

lire : **Procès verbal de l'AG du 26.09.2018** au lieu de 22.09.218

AL581223681

Rectificatif à l'annonce parue le 1er Mars 2019 concernant la cession de fonds de commerce Thierry TETU/ EURL Le 19 Bis

En dernière ligne de l'annonce

Au lieu de lire : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Il y a lieu de lire : **Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître KOWAL et DIAS-SOUVANT sis à CORBIGNY (58800), 22 Avenue du Champs de foire où domicile a été élu à cet effet.**

AL581223690

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 9 mars 2019,

Mr BOURDON Lionel Pierre François et Mme BRUGIERE Bernadette Anne-Marie, son épouse, dt à SUILLY LA TOUR (Nièvre) la Fillouse, 5 rue des Ecoles, mariés à SUILLY LA TOUR (Nièvre) le 2 juin 1979, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL581223694

MODIFICATION DE STATUTS

PHARMACIE COLLIN DELAQUERRIERE SNC

Société en nom collectif
Au capital de 457,35 euros
Siège social : 46 rue du Docteur Dubois
58110 CHATILLON EN BAZOIS
351 405 113 RCS NEVERS

L'AGE du 17/12/2018 a décidé de:

-transformer la société en SELARL à compter du 01/02/2019,

-nommer M Philippe COLLIN, dmt 18 rue du Champs Trompette 58110 CHATILLON EN BAZOIS et Mme Béatrice DELAQUERRIERE, dmt SAINIZY 58110 MONTAPAS en qualité de cogérants,

-augmenter le capital social par incorporation de réserves pour le porter à 900 000 euros et de modifier en conséquence les statuts,

-modifier le nombre de parts sociales et corrélativement la valeur nominale de chaque part et de modifier les statuts,

- modifier l'article 2 objet social qui sera libellé comme suit:

La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux. La société a également pour objet la création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en France et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées. La société peut en outre accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son extension ou son développement sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la pharmacie et l'exploitation d'une officine. Conformément aux dispositions de l'article L 5125-2 du code de la santé publique, l'exploitation d'une officine de pharmacie est incompatible avec l'exercice de toute autre profession. La société ne peut exploiter qu'une seule officine (R 5125-16). Un pharmacien d'officine ne peut détenir des participations directes ou indirectes que dans quatre sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine autre que celle au sein de laquelle il exerce. Sous réserve du plafond fixé par l'article L 5125-13 CSP, un pharmacien adjoint d'une officine ne peut détenir des participations directes que dans la SEL de pharmaciens d'officine au sein de laquelle il exerce à titre exclusif et des participations indirectes que dans quatre SEL de pharmaciens d'officine autres que celle au sein de laquelle il exerce à titre exclusif. Une SEL de pharmaciens d'officine ne peut détenir de participations directes ou indirectes que dans quatre sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine (R 5125-18). Une société de participation financière de profession libérale de pharmaciens d'officine ne peut détenir des participations que dans trois SEL de

pharmaciens d'officine. Elle ne sera propriétaire du fonds et ne pourra commencer l'exploitation de celui-ci qu'à compter de l'enregistrement de la déclaration d'exploitation par le conseil régional de l'Ordre des pharmaciens conformément aux dispositions de l'article L 5125-9 du code de la santé publique.

-modifier la dénomination sociale en «PHARMACIE DU BAZOIS» et de modifier corrélativement les statuts.

Modification RCS NEVERS

AL581223553

EARL DE L'AUTREVELLE

Société Civile
au capital social de 358 650 euros
Siège social : « Autrevelle »
58330 CRUX LA VILLE
RCS de NEVERS - N° 511 803 207

Suivant délibération d'AGE du 12 février 2019, les associés ont agréé à effet du 31 décembre 2018 :

- la démission de gérance de Mme Marie-Andrée SVAROVSKY

- la précision de l'adresse du siège social au 4 rue de l'Autrevelle 58330 CRUX LA VILLE.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.

Pour avis et mention, la gérance

AL581223673

SCI PACS

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 €
Ancien siège social :
257, route de Sainte Baudière
Les Fondereau – 58180 MARZY
Nouveau siège social :
23, avenue des Marronniers
58640 VARENNES VAUZELLES
498 473 040 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp en date du 08/03/2019, les associés ont décidé à compter du même jour :

- de transférer le siège social de MARZY (58) - 257, route de Sainte Baudière – Les Fondereau à VARENNES VAUZELLES (58) – 23, avenue des Marronniers,

- de nommer aux fonctions de co-gérante Mme Christelle DOUGNY dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 23, avenue des Marronniers.

Pour avis

La Gérance

AL581223699

G.R.A.L. (GROUPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE)

Groupement d'intérêt économique
régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23
du Code de commerce
Siège social : 62, avenue du Crôt Pinçon<
n>58500 CLAMECY
SIREN 321 816 597 - RCS NEVERS

1°) Aux termes d'une délibération en date du 18 décembre 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a désigné, en qualité d'administrateur du Groupement, à compter du 18 décembre 2018 et jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2021 :

- M. Eric TRAEGER, demeurant à TOUSSIEU (69780) 14, rue de la Champie.

2°) Aux termes de cette même assemblée, les membres ont pris acte de la démission de M. Louis-François CARUANA de son mandat d'administrateur.

Pour avis

AL581223701

FUSION

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VANDENESSE (58290), La société « MON TAXI 58 », société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 6 Rue des Ecoles 58270 ANZELY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, sous le n° 823.014.964, a confié à Monsieur Cyril BRENTOT, Domicilié 29 Rue de la Banne - Forges 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS, L'exploitation à titre de location-gérance l'autorisation de stationnement de taxi portant le n°1 sur la commune de VANDENESSE (58290), Pour une durée de 12 mois à compter du 04/03/2019, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation dans un délai maximal de 3 ans, sauf dénonciation. Toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation de ladite autorisation incomberont au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis,

AL581223707

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE LA MONTAIN

La Montain - 58400 BULCY
Au capital social de 172 000 euros
RCS Nevers - N° 524 454 949

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 janvier 2019, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant, Mme Angélique Paris, demeurant 7 allée de la Grange à Dîme - 58400 Bulcy et à la précision du siège social fixé 11 Chemin de La Montain - 58400 Bulcy. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis. La gérance

AL581223557

DISSOLUTION LIQUIDATION

VAUTRIN SOCIETE EN LIQUIDATION

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 1 chemin de chevannes
58240 MARS SUR ALLIER (Nièvre)
405 297 631 RCS NEVERS

- L'assemblée générale par une décision en date du 28 février 2019, après avoir entendu le rapport de Jacques VAUTRIN, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur

AL581223494

SARL MAKARINOV

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 2000 €
Siège social : 8, rue du 8 mai 1945
RCS 824 653 786 RCS Nevers

L'Assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 28 février 2019, à 9heures, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2019 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant doivent être notifiés, a été fixée au 8, rue du 8 mai 1945, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Evgeni MAKARINOV.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Nevers.

AL581223622

SARL MAKARINOV

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 2000 €
Siège social : 8, rue du 8 mai 1945
RCS 824 653 786 RCS Nevers

L'assemblée générale des associés, réunie le 28 février 2019 à 15 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Evgeni MAKARINOV liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation à compter du 28 février 2019.

Les comptes di liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de Commerce de Nevers.

Le Liquidateur

AL581223623

EARL DES THEURAN EN LIQUIDATION

Theuran d'en Bas – 58470 Magny Cours
Capital de 48 021,44 €
RCS Nevers – 400 510 285

Aux termes d'une délibération du 31 janvier 2019, les associés de l'EARL des THEURAN ont décidé la dissolution de la société le 31 janvier 2019. M. et Mme Van Der Spek Harry et Lilianne sont nommés liquidateurs et ont les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL desTHEURAN en liquidation, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Les liquidateurs

AL581223654

PLANET'ZIC

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 5 000 €
Siège Social : 68 B, rue du 13ème de Ligne
58000 NEVERS
817 451 123 RCS NEVERS

L'Associé Unique a, par décision en date du 7/03/2019, approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mr Samuel RAULT dt à NEVERS (58) – 8, rue Devieur Robelin et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/01/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL581223684

NEW SPORT

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 22 867,35 €
Siège : 8, rue Porte Randan
58500 CLAMECY
419 960 927 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 07/03/2019 l'Associée Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mme Véronique GAGNEPAIN dt à CLAMECY (58) – 8, rue de la Porte Randan, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/01/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL581223685

L.A.H.D.

SARL en liquidation au capital de 4 000 euros - Siège social et siège de liquidation : 1 chemin DES VIGNES 58450 NEUVY SUR LOIRE - 503 384 067 RCS NEVERS - AVIS DE PUBLICITE LEGALE - L'associé unique par une décision en date du 31/12/2018, après avoir entendu le rapport de M LEBON BRUNO, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL581223693

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COTE RUE
SARL en liquidation
au capital de 7 622.45 euros
Siège : 74, Rue de Nièvre
58000 NEVERS
Siège de liquidation : La Croix
58640 VARENNES VAUZELLES
347 637 464 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 28.02.2019 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Lydie COUFFY, demeurant La Croix - 58640 VARENNES VAUZELLES, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL581223700

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2019 de la Société

Civile Immobilière LBGB, société en liquidation au capital de 300 €, siège social : Les Bruyères de Fleury, 58240, FLEURY SUR LOIRE, RCS NEVERS : 522 038 579. Il a été approuvé les compte de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Gilles BENOIT, demeurant à l'adresse : Les Bruyères de Fleury, 58240, FLEURY SUR LOIRE, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de la dite assemblée. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL581223709

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sasu: Aequitas Hotels, d37, av. françois Mitterrand 58230 Planchez. Cap.: 100€. Obj.: hotel, bar, restaurant. Pdt: Hervé Savary, d37, av. françois Mitterrand 58230 Planchez. 99 ans au rcs de Nevers.

AL581223626

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/03/19, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : GARAGE IDEAL

Capital: 1 000 €

Siège: Faubourg de la Baratte 58000 SAINT ELOI

Objet: Garage (vente et réparation de véhicules)

Durée: 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance:M. KHATOYAN Nado demeurant à 20, rue Georges Guynemer, 58000 Nevers

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis et mention

M.KHATOYAN, gérant

AL581223678

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/03/2019 à MAGNY COURS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme Société par actions simplifiée- Dénomination LSP by Nevers Magny-Cours- Siège Technopole 58470 MAGNY COURS- Durée 99 Années à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS-Capital 19 600 euros-Objet La promotion, la commercialisation et l'organisation de toutes manifestations évènementielles, privées ou publiques, en rapport avec le sport mécanique, La commercialisation et la vente de tous produits, accessoires et prestations ayant rapport avec le sport mécanique, Et généralement, toutes opérations, commerciales, financières, mobilières, immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président Mr Julien GILBERT, demeurant 38, rue de la Chapelle, 58000 CHALLUY Directeur général : Mr Serge LAPIERRE, demeurant Domaine de Pont Royal, 1 Monté de Vernegues 13370 MALLEMORT- Membres du Comité de Direction : Mr Julien GILBERT, Mr Serge LAPIERRE, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

AL581223679

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CONSEIL SERVICE NEGOCIATION ROUSSET

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 10.000 €

Siège social : 1, rue de la Loire – 58400 LA MARCHE

Objet : Tous services aux entreprises en vue de faciliter leur développement ainsi que la représentation commerciale.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Jean-Philippe ROUSSET, dt 1, rue de la Loire – 58400 LA MARCHE

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission d'action à titre onéreux ou gratuit à des personnes non associées est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président, J-P. ROUSSET

AL581223683

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : ETS MARCHAND ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : Metz-Garnier – 58230 GOULOUX ; Objet social : : Activité de scierie – Travaux de transformation du bois et notamment le flocage de sapins, la création de supports et contenants en bois ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 5 000 € ; Gérance : Mr Pierre MARCHAND dt à GOULOUX (58) – Lavault ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL581223687

CESIS

126 rue Armand Fallières,
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nevers du 12/03/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de construction vente

Dénomination sociale : SCCV ÎLOT COLBERT² Siège social : 13 rue Ferdinand Gambon, CS 50001 - 58027 NEVERS CEDEX

Objet social : L'acquisition d'un terrain à bâtir, d'une superficie de 2 556 m² sis à Nevers, avenue Colbert, figurant au cadastre de ladite commune, sous les numéros AK 518 et 519, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain. L'aménagement et la construction sur ce terrain d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'activités tertiaires et de logements, comprenant des parkings en souterrain et en surface. La vente de l'immeuble construit à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions, en l'état futur d'achèvement, à terme ou après achèvement. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives.

Durée de la Société : 30 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Cogérance : La société «SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE», société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 509 299,00 € dont le siège social est à Nevers (58000), 64 rue de la Préfecture, immatriculée au RCS de Nevers sous le n°711 880 021 (adresse de correspondance 13 rue Ferdinand GAMBON 58000 NEVERS), et la société «C.D.R. PROMOTION», SAS au capital de 500 000 €, ayant son siège social 11 avenue Léonard de Vinci - Parc de la Pardieu, 63000 CLERMONT- FERRAND, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le n° 814 541 033.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre les associés, mais elles ne pourront être cédées à des personnes étrangères à la Société sans l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Pour avis

AL581223691

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/03/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS CORDE.

Nom Commercial : CAFE DU CANAL.

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 2 rue du Port 58000 SERMOISE SUR LOIRE.

Objet social : petite restauration sur place, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, préparation de planches, brunchs, dépôt de pain.

Président : Madame Mailys CORDE, demeurant 7 rue du Frondot 58000 SERMOISE SUR LOIRE.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux décisions collectives et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Droit de vote : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée : 99 années à partir de l'immatriculation de la société au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581223695

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nevers du 13 mars 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : société à responsabilité limitée, DENOMINATION : ABUNDANT BY NATURE, SIEGE SOCIAL : 1 rue du Charnier – 58000 NEVERS, CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, OBJET : - Prestations de conseil, de formation et de mise en place d'outils de design dans le domaine de l'agriculture régénérative ; - Prestations de formation sur la topographie (notamment utilisation de GPS, niveau laser et travail sur logiciel) ; - Prestations de formation concernant différentes techniques de récupération des sols ; - Fabrication de compost, mise en place de technique de pâturage utilisant le bétail ; - Décoration de festivals ou de salons (notamment salons d'exposition et d'antiquités) ; - La participation de la société, par tous moyens, directement et indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; - Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. DUREE : 99 années à compter du jour de son immatriculation au RCS, GERANT : M. Ludovic BOURDON, demeurant à NEVERS (58000) – 1 rue du Charnier, Les parts sociales se transmettent librement entre associés. Elles ne peuvent être transmises, à quelque titre que ce soit, à des tiers étrangers à la société et même au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, si ledit conjoint, ascendant ou descendant n'est pas déjà associé, qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés représentant les deux-tiers au moins du capital social. La société sera immatriculée au R.C.S. de NEVERS. Pour avis, le gérant.

AL581223696

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : AMANTEA

Forme sociale : SAS

Capital social : 15 000 €

Siège social : 41, Avenue Colbert – 58000 NEVERS

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque – Exploitation de résidences de tourisme, d'hôtels

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Mimmo SALERNO dt à SAINT PARIZE LE CHATEL (58) – 15, Route Bleue - Moiry

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL581223706

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte du 18/03/2019 il est constitué une société à responsabilité limitée dénommée BOULANGERIE GAUTHIER au capital de 800 € ayant son siège situé 20 rue de Maizières, lieudit « Vesvres », 58150 GARCHY, pour une durée de 99 ans. Son objet est l'acticité de boulangerie-pâtisserie. Le mandat de gérant est confié à M. Pascal GAUTHIER. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis : M. Pascal GAUTHIER

AL581223711

YONNE

NOMINATION

« MAZERON »

Société par actions simplifiée
au capital de 37.000 €
Siège social :
Zone Artisanale
89200 MAGNY
411 299 373 R.C.S. Auxerre

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 25/02/2019, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société KPMG S.A, SA dont le siège est situé à Paris-La Défense Cedex (92066) – 2, avenue Gambetta – Tour Eqho, identifiée au système Siren sous le n° RCS NANTERRE 775 726 417, en remplacement de la société ORFIS démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL891223829

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

LES TROIS BOURGEONS Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 euros Siège

social : 10 Rue Auxerroise – 89800 CHABLIS 827.762.857 RCS AUXERRE L'assemblée

générale du 2 JUILLET 2018 a décidé de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Masashi YOKOYAMA Directeur Général démissionnaire et a décidé de nommer à compter de ce jour et pour une durée illimitée, aux fonctions de Directrice Générale Déléguée Madame Yourihyang KIM née à FUKUOKA (République de Corée) le 23 Février 1990, demeurant à CHABLIS (89800) – 4 Rue Porte Noël.

AL891223843

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique NORM'O'LOGIS** 6 rue Marie Noël 89000 Auxerre (maconnerie). RCS Auxerre 819701996. CIP 4163. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891223858

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Madame Sandra LOPES ADAO** 33 Grande Rue 89200 Lucy le Bois. RCS Auxerre 540070638. CIP 4056.

AL891223859

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl AM DEPANNAGE** 11 rue Dilo 89600 Saint Florentin. RCS Auxerre 792121766. CIP 4054.

AL891223860

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl archy'MED** Z.I. des Plantes Basses 89270 Vermenton (découpe de matières plastiques). RCS Auxerre 530161421. CIP 4119. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL891223861

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl LEMAIRE BATIMENT** 12 rue des Caillottes 89000 AUXERRE (plâtrerie). RCS Auxerre 489821165. CIP 3986. Autorise la poursuite de l'activité jusqu'au 22/03/2019. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL891223862

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **EURL DANIEL GOYER** 3 rue Marc Hénard 89630 Saint-Léger-Vauban (maçonnerie). RCS Auxerre 504198219. CIP 4106. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL891223863

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **LE PETRIN D'ARCY** place Pasteur 89270 Arcy Sur Cure (vente de pains). RCS Auxerre 799233341. CIP 4115. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL891223864

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **WIFI EXPERT** 9 rue de la Noue 89000 Auxerre (Vente de matériels technologiques). RCS Auxerre 502773245. CIP 4095. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL891223865

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2019 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SELAS PHARMA SEL LA GUILLAUMEE** Ctre Cial la Guillaumée Monsieur Dreyfus Christian 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE (Officine de pharmacie). RCS Auxerre 479507568. CIP 4167. Autorise la poursuite de l'activité jusqu'au 18/06/2019 et désigne la SELARL BCM en qualité d'Administrateur judiciaire durant cette période. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891223866

→ TRANSFERT DE SIÈGE

S2E

EURL au capital de 3000€ Siège social: 51 Route De Beugnon 89600 Saint Florentin 509968061 RCS AUXERRE. Par décision en date du 04/03/2019 l'associé unique a décidé : de transférer le siège social au 2 Les Molinots 89770 Boeurs En Othe à compter du 04/03/2019. Dépôt au RCS de AUXERRE.

AL891223803

SARL MIG12

Au capital de 100€
14, Quinquiès Voie Romaine
89000 Auxerre
513 811 463 RCS Auxerre

Par décision de l'AGE en date du 1er juillet 2017, il a été décidé de transférer le siège social aux 10 rue Girard 89000 Auxerre à compter du 1er juillet 2017.

Mention en sera faite au RCS Auxerre.

AL891223820

SCI TERRE MARINE

Au capital de 5 000 euros,
4 impasse des rossignols,
balcons de bellevue C43
16000 Angoulême
824 707 962 RCS Angoulême
SCI EN TRANSFERT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2019, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 4 mars 2019, au 1 rue des Juliennes VOLGRE 89710 MONTHOLON Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : Location et acquisition de logement.

Gérant : Michel Garnier demeurant 1 rue des Juliennes VOLGRE 89710 MONTHOLON.

Durée : 99 ans

La société sera immatriculée au RCS de Sens, et sera radiée du RCS d'Angoulême

AL891223821

MONIKA CLERC CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros Siège social : 19 Avenue Pierre Larousse – 89000 AUXERRE 797 747 201 RCS AUXERRE Par décision du 31 janvier 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 19 Avenue Pierre Larousse à AUXERRE (89000), au 6 Rue Marceau à MEURSANGES (21200), à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL891223848

EARL GRIFFE

EARL au capital de 170 100 euros Siège social : 15 rue de Beugnon - 89530 CHITRY 385 206 396 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision de l'associé unique du 18 mars 2019, le siège social a été transféré à CHITRY (Yonne – 89530), 3 ruelle du Beugnon. La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Pour avis, la gérance.

AL891223849

SCI JACQUELIN
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social :
13 Rue Victor Guichard
89510 VERON
832.993.273 RCS SENS

AVIS

Suivant décision de la gérance en date du 1er mars 2019, il résulte que le siège social a été transféré à 21 Rue de la Croix Jacquelin – 89100 GRON, à compter de ce jour. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis,

AL891223851

COMPOSITES EXPERT

SAS au capital de 3,00 Euros
5, Rue de l'Arnsbourg,
67510 OBERSTEINBACH
751487885 R.C.S. Strasbourg

Par décision de L'Associé Unique en date du 19/02/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 10, Rue des Chamières, 89200 GIVRY à compter du 19/02/2019.

Présidence : Monsieur Jean-Pierre CAUCHOIS, demeurant 5, Rue de l'Arnsbourg, 67510 OBERSTEINBACH

Autres modifications :

- il a été pris acte de modifier l'objet social

Nouvelle mention : Tous travaux d'expertise contractuelle ou judiciaire et de conseil et d'audit dans les domaines des matériaux composites. La préparation et la diffusion de support de formation et de cours sous quelques formes que ce soir dans le domaine des matériaux composites.

La société sera immatriculée au RCS de Auxerre et sera radiée du RCS de Strasbourg

AL891223852

→ MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

RABASKA OUTDOOR - Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros - porté à 10 000 euros - Siège social : 3 bis rue de l'Auge - 89000 PERRIGNY - 834 046 666 RCS AUXERRE - L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 7 février 2019 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 2 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à huit mille euros (8 000 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à DIX MILLE euros (10 000 euros)

AL891223841

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

→ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

D-P RAMASSAGE 89 Société par actions simplifiée au capital de 2,00 € Siège social: 9 allée des Arrivaults – 89560 OUANNE RCS AUXERRE 842 201 386 Il convient de compléter l'annonce parue dans le journal Terres de Bourgogne le 15 mars 2019 comme suit : - l'activité de : Prestations de services agricoles, incluant la vaccination des volailles est ajoutée à l'objet social à compter du 31 décembre 2018.

Pour avis

La Présidente.

AL891223823

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Clotilde TATAT, soussigné notaire associé de la société «Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial» dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 5 mars 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté Universelle avec clause d'attribution intégrale par :

Monsieur Jean-Pierre Fernand Louis REMY, retraité et Madame Ghislaine Jacqueline Odette WEISS, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Pont sur Vanne (89190) 20 route Nationale.

Monsieur est né à LAGNY-SUR-MARNE (77400) le 1er mars 1951

Madame est née à SAINTE-MENEHOULD (51800) LE 14 août 1950

Mariés à la mairie de CHELLES (77500) le 8 avril 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notariale où domicile a été élu à cety effet.

Pour insertion

Le notaire

AL891223692

→ MODIFICATION DE STATUTS

CREATIVE COCKTAIL SAS

SASU au capital de 20.000euros.
Siège social : 31 rue
d'Alleray, PARIS 75015 PARIS.
RCS 514 088 632 PARIS

L'AGE du 20/02/2019 a décidé, à compter du 20/02/2019 de :

- transférer le siège social au 14 rue dumont d'urville, 89000 AUXERRE

- nommer président : M CASSEGRAIN jérome, 14 rue dumont d'urville 89000 AUXERRE en remplacement de Mme JUNCKER MARIE CLAUDE. Radiation du RCS de PARIS et immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL891223797

SARL LE SOUFFLOT

Le 8.3.2019, les associés de la SARL LE SOUFFLOT, au capital de 30.000 ?, siège social IRANCY (89290) 33, rue Soufflot, 793 300 344 RCS AUXERRE, ont transféré le siège social à compter du 11.3.2019, constaté la démission du gérant et nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau gérant. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège social : IRANCY (89290) 33, rue Soufflot - Gérant : M. C. BUFERNE 3 bis rue P. Armandot 89000 AUXERRE - NOUVELLES MENTIONS : Siège social : 45, rue Maufoux 21200 BEAUNE - Gérant : Mme Laurianne LE MORILLON, 44, Grande Rue 89440 JOUX-LA-VILLE. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 793 300 344, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

AL891223812

« SAS NAUDOT »

Société par actions simplifiée
au capital de 37.000 €
Siège social :
Zone artisanale
89200 MAGNY
411 299 373 R.C.S. Auxerre

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 02/01/2019, il a été décidé :

-d'adopter « MAZERON » comme nouvelle dénomination sociale ;

- de nommer en qualité de président la société SOFILAB 5, SAS dont le siège est situé à TOURNES (08090) – Zone industrielle - rue Maurice Perrin, identifiée au système Siren sous le n° RCS SEDAN 830 887 410, en remplacement de M. Jean-Philippe Bousquet démissionnaire ;

- de nommer en qualité de directeur général M. Eric Moreaux demeurant à SEDAN (08200) – 35, boulevard du Trente Floréal ;

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL891223830

→ CESSION

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CPE/DOC'ULTIME

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (89) du 22/2/2019 enregistré au SPFE d'AUXERRE 1 le 25/02/2019 dossier 2019 00006962, référence 8904P01 A 00513, la société « CARS PIECES EXPRESS », SAS au capital de 200.000 € dont le siège social est situé à AUXERRE (89000) 59, av. Jean Mermoz,

immatriculée au RCS sous le n° 353 489 958 RCS AUXERRE, a vendu à la société « DOC'ULTIME », SAS à associé unique au capital de 2.000 € dont le siège social est à AUXERRE (89000) 59, av. Jean Mermoz, immatriculée au RCS sous le n° 844 961 896 RCS AUXERRE, une branche d'activité de « garage de mécanique automobile », sise et exploitée à AUXERRE (89000) 59, av. Jean Mermoz, moyennant le prix de 70.000 € s'appliquant : • Aux éléments corporels pour 40.000 € • Aux éléments incorporels pour 30.000 € L'entrée en jouissance a été fixée à effet au 01/01/2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, au siège social du Cédant, 59, av. Jean Mermoz - 89000 AUXERRE

AL891223811

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AB 3C

Aux termes des décisions en date du 28 février 2019, l'associée unique de AB 3C, société à responsabilité limitée, au capital de 5000 euros dont le siège social est Avenue de Worms 89000 AUXERRE, immatriculée 512781428 RCS AUXERRE a nommé en qualité de gérante pour une durée illimitée, à compter du même jour, Mme. Fany CHANTEMILLE demeurant 1 Rue des Grands Champs 89240 LINDRY en remplacement de M. Patrice BOURGEOIS démissionnaire.

Pour avis

La Gérance

AL891223531

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

NOMINATION DE CO-GERANTE

INSTALLATION DEPANNAGE ENERGIE ECOLOGIE - ID2E Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 22 Route de Paris 89380 APPOIGNY 512 777 038 RCS Auxerre L'assemblée générale du 11 Mars 2019 a décidé de nommer aux fonctions de co-gérante, à compter de ce jour et pour une durée illimitée,

Madame Cathy VIGREUX épouse ALLAIN née à JOIGNY (89300) le 2 Février 1975, demeurant à CHAMPLAY (89300) – 4 Rue Barré – Le Grand Longueron. La société est désormais dirigée par Monsieur Philippe ALLAIN et Madame Cathy ALLAIN, co-gérants.

AL891223815

Notaires

SCI « 3D »

Société Civile Immobilière
au capital de 150.000€
3 bld du Général de Gaulle
89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON
824873590 RCS SENS

Suivant acte reçu par Me Audrey BRETON du 9 mars 2019, les associés de la SCI « 3D »ont décidé de modifier les statuts de la manière suivante à compter du 09/03/2019 : démission de ses fonctions de gérance de Mme Dominique DUPERRIER née DELAGNEAU et nomination de Mlle Emilie DUPERRIER en qualité de nouvelle gérante, domiciliée à BRIENON-SUR-ARMANÇON (89210) 3 bld du Général de Gaulle.

Pour avis

Me BRETON

AL891223822

EARL DES CHAUDINS

EARL au capital de 272 000, 00 euros Siège social : 21 rue de la Fontaine - Prénereau - 89580 MIGÉ 825 334 741 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2019 a nommé M. Julien NAUDIER, demeurant à MIGÉ (01 Yonne), Prenereau, 9 rue de la Fontaine, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL891223835

→ NON DISSOLUTION

LES CARS MATHIEU

Société à responsabilité Limitée
au capital de 82.500 €
Siège social :
2 Allée de Vaucorbon
89000 AUXERRE
794 776 997 R.C.S. Auxerre

- Aux Termes d'un Procés-Verbal des Décisions de l'Associé Unique en date du 08/03/2019, il a été :

Décidé conformément aux dispositions de l'Article L223-42 du Code de Commerce de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Décidé d'augmenter le capital d'une somme de 70.000€ pour le porter de 82.500€ à la somme de 152.500€ par la création de 700 parts sociales nouvelles de 100€ de valeur nominale chacune.

Décidé de réduire le capital d'un montant de 152.5000€ pour le ramener à la somme de 82.500€ divisé en 825 parts sociales de 100€ de valeur nominale, les capitaux propres se trouvent reconstitués.

L'article 6.2 des statuts est modifié en conséquence.

L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

AL891223836

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU 27 RUE DU GENERAL LECLERC

Société Civile Immobilière en liquidation amiable
au capital de 231 722,51 €
Siège social
27, rue du Général Leclerc
89100 Sens
415 296 987 RCS Sens

L'AGO du 31/12/2018 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Jean-Philippe Delsart de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL891223769

L'ATELIER AUDIOVISUEL

SARL en liquidation
Au capital de 2 000 euros
3 Rue des Ecoles
89140 COMPIGNY
450 460 449 RCS SENS

Par décision du 15/12/2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Pascale MECHELINCK, demeurant 11 Grande Rue 89140 COMPIGNY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3 Rue des Ecoles, 89140 COMPIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS

AL891223816

LE BARANCY

Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 3.000 euros
Siège social :
4 place Clermont de Tonnerre
89160 Ancy le Franc
Siège de liquidation : 27 Grande Rue
89430 Baon
818416745 RCS Auxerre

Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du 27/02/2019, la dissolution anticipée de la Société à compter 27/02/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Philippe CHARREAU, demeurant 27 Grande Rue 89430 BAON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 27 Grande Rue 89430 BAON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL891222382

LE BARANCY

Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 3.000 euros
Siège social :
4 place Clermont de Tonnerre
89160 Ancy le Franc
Siège de liquidation : 27 Grande Rue
89160 Ancy le Franc
818416745 RCS Auxerre

Les associés ont approuvé à l'unanimité, en date du 04/03/2019, le compte définitif de liquidation, déchargé Philippe CHARREAU, demeurant 27 Grande Rue 89430 BAON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL891223825 4

L'ATELIER AUDIOVISUEL

SARL en liquidation Au capital de 2 000 €
Siège social : 3 Rue des Ecoles
89140 Compigny
450 460 449 RCS Sens

Par décision en date du 31/12/2018, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Pascale MECHELINCK, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.

AL891223826

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/02/2019, de la société LES MYSTERES DU CHOCOLAT, Société en liquidation, SAS au capital de 40 000 Euros, siège social : 5 Quai du Petit Hameau 89100 SENS – 752 954 008 RCS SENS. Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme WAGNER Laure, demeurant 5 Quai du Petit Hameau 89100 SENS, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateur

AL891223831

VICA ACCESS

Société à responsabilité limitée à associé unique en liquidation au capital de 4 000,00 € Siège social : 3 rue Marius Pinon 89340 CHAMPIGNY Rcs SENS 801 810 060 Clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 28 février 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Damien COLE, demeurant 3 rue Marius PINON 89340 CHAMPIGNY, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. Le liquidateur.

AL891223832

EARL DE L'HERBIER

EARL en liquidation au capital de 312 000 € Les Baudoins 89150 FOUCHÈRES 412 859 837 RCS SENS Dissolution et nomination du liquidateur Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2019, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable. Elle a

nommé en qualité de liquidateur, M. Fabrice VAN ACKER, demeurant à VERNOY (89150 - Yonne), 5 impasse des Mésanges, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Toutes correspondances et notifications seront à effectuer à l'adresse suivante, siège de la liquidation : Les Baudoins – 89150 FOUCHÈRES. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891223839

LEITUGA

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social
7 boulevard du Pont Neuf
ZI des Sablons - 89100 Sens
RCS Sens 432 352 284

DISSOLUTION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er mars 2019. Ont été nommés liquidateurs, pour la durée de la liquidation : Monsieur Francisco SERRA LEITUGA demeurant 21 rue de la République - 89100 SAINT-CLEMENT et Monsieur José SERRA LEITUGA demeurant 31 bis Les Bordes - 89150 JOUY Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 21 rue de la République 89100 SAINTCLEMENT, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, les liquidateurs.

AL891223854

SCI EMERAUDE

Société civile en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social
17 rue des Orfèvres - 89100 Sens
389 450 248 RCS Sens

DISSOLUTION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la

dissolution anticipée de la société à compter du 1er mars 2019. Ont été nommés liquidateurs, pour la durée de la liquidation : Monsieur Jean-Claude RISSE et Madame Jacqueline RISSE demeurant ensemble 5 rue des Orfèvres - 89100 SENS.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 5 rue des Orfèvres - 89100 SENS, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, les liquidateurs.

AL891223855

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination :

KÔN SUD PRODUCTIONS

Siège Social : 17 Grande Rue de Conty 89770 CHAILLEY

safer Bourgogne Franche-Comté → **AVIS DE LA SAFER**

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARMEAU – terre et bois – parcelles occupées en partie

2 ha 17 a 00 ca - La cote aux loups: C-284-286-287-522 - Le petit palteau: C-171-195 - Les grands chenes: C-246-249 - Les longues raies: ZC-25-67-68 - Les roches: C-138-147 - Vaux creuse: ZD-48

zonage - PLU : zone A, UBA, N

DIXMONT - terre et bois – parcelles occupées en partie

1 ha 29 a 20 ca - Les contre chats: H-983-986-1006-1018-1019 - Terres des bauquins: ZX-62

zonage - RNU

VILLENEUVE-SUR-YONNE - bois

4 a 00 ca - Haut des petits bois: ZR-275

zonage - PLU : zone N

CHAMPIGNELLES - terre et pré à louer par le biais d'un Bail SAFER d'une campagne, avec possibilité de reprendre du cheptel ovin avec la CIALYN

- 32 ha 26 a 50 ca - "La piece du croisil": YB-23(A) - "Les terres fortes": YC- 11(A)- 11(B)

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 8 avril 2019 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891223856

Capital social : 1.000 €
Objet : production audiovisuelle.
Durée : 99 années
Gérants :
- M. Agustin MUNIZ, demeurant 17 Grande Rue de Conty, 89770 CHAILLEY, FRANCE.
- M. Mathieu ORCEL, demeurant 17 Grand-Rue de Conty, 89770 CHAILLEY, FRANCE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.
Le Gérant.

AL891223810

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA BAUDOIN GUERIN. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural. Capital social : 2 000 €. Siège social : 10 rue de la Ragotterie, les Balesmes, 89150 FOUCHÈRES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports Numéraire : 2 000 €. Gérant : M. René GUÉRIN, demeurant au 10 rue de la Ragotterie, les Balesmes, 89150 FOUCHÈRES. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs

AL891223813

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Montacher Villegardin du 23/01/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile Immobilière
Dénomination : SCI LEO.BEBEL.AMBRE
Siège : 3 Route des Barreries, 89150 MONTACHER VILLEGARDIN
Objet : La société a pour objet : l'acquisition d'un ensemble immobilier, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit ensemble immobilier et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Cédric BELLIOT demeurant 3 route des Barreries
89150 MONTACHER VILLEGARDIN
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas
Immatriculation RCS de SENS.
La Gérance

AL891223814

AVIS DE CONSTITUTION

En date à Sens (89) du 04/03/2019
Dénomination : ARTAXI
Forme : Société par actions simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Siège : 32 rue Champbertrand BAT C SENS
Objet : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : Le transport de personnes;
Durée : 99 ans
Capital : 100 €
Président : DOMECE GUY demeurant au 32 rue Champbertrand BAT C 89100 SENS
Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.
Immatriculée au R.C.S. de Sens.

AL891223819

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/02/2019
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Ecole de Conduite Permis B
Sigle : ECPB Online
Forme : SASU
Capital : 1.000,00 Euros
Siège social : 13 Rue de Dixmont 89500 LES BORDES
Objet : L'enseignement de la conduite automobile pour le permis B tant sur voiture à boite mécanique et manuelle que sur voiture électrique ou automatique dans le cadre du Référentiel pour l'éducation à une mobilité Citoyenne (ancien Programme National de Formation) le tout dans le cadre de la réglementation pour la sécurité routière. L'achat et la location de véhicules automobiles destinés à l'enseignement de la conduite. La participation dans toute activités connexes à l'éducation et à la sécurité routière.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Président de SAS : M. GÉNIN Vincent, demeurant 13 Rue de Dixmont 89500 LES BORDES.
La société sera immatriculée au R.C.S de SENS

AL891223495

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date du 05/03/2019, il a été constitué une société :
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : «ASKIN»
CAPITAL SOCIAL : 1 000 €.
SIEGE SOCIAL : 1 rue Victor Hugo 89140 VINNEUF
OBJET SOCIAL : L'acquisition de biens et droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens et tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
DUREE : 99 ans
GERANT : Mme AVLAR Özlem demeurant 10 rue Mirabeau à VINNEUF (89140)
La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL891223827

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DU BOURG. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural. Capital social : 347 000 €. Siège social : 75 rue des Treilles – 89140 SERGINES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports Apports de biens meubles en nature pour un montant net de 346 329,49 euros, et de numéraire pour un montant de 670,51 euros. Gérant : M. Philippe VALLET, demeurant au 75 rue des Treilles – 89140 SERGINES. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891223833

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SASU BOISIAUX
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 7 500 euros
SIEGE : 19-21 Rue Auxerroise 89800 CHABLIS
OBJET :
· Le commerce de détails par tous moyens de diffusion, y compris par internet, de tous objets de décoration divers, d'ameublement, arts de la table ainsi que d'autres équipements du foyer, la vente d'articles d'habillement, accessoires du vêtement, articles de maroquinerie, chaussures et d'accessoires de voyage, articles de bijouterie, articles de papeterie, la vente de tissus, toiles et de textiles de toutes sortes liés à l'ameublement, les accessoires de mode, le design intérieur et la décoration,
· Le commerce de détails par tous moyens de diffusion d'objets et de mobilier ainsi que d'autres équipements du foyer rénovés,
· La vente de détails en pot de fleurs, plantes, arbustes, végétaux naturels et artificiels.
· Toutes autres activités et opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à ces activités,
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
· Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
PRESIDENT :
Madame Sylvie Boisiaux
Demeurant 4 Rue de Fyé 89800 FYE-CHABLIS,
IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE.
Pour avis,

AL891223834

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2019, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : EARL GROGUENIN-BRISSAT. Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, parles articles L.324-1 et suivants du code rural et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et tout particulièrement avicole. Capital social : 10 000 euros. Siège social : 4 rue de l'église - 89310 PASILLY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 10 000 euros. Gérants : Mme Jessica BRISSAT et M. Julien GROGUENIN demeurant ensemble à PASILLY (Yonne), 4 rue de l'église. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL891223837

LES JONCS

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 5 Rue de la Métairie
ST AUBIN, 89630 SAINT BRANCHER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT BRANCHER du 13/03/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LES JONCS
Siège : 5 Rue de la Métairie
ST AUBIN, 89630 SAINT BRANCHER
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 20 000 euros
Objet : Complexe de lavage de véhicules automobiles ou autres, et tous services d'entretien divers;
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
M. MADELEINAT Pierre, demeurant 5 Rue de la Métairie - ST AUBIN, 89630 SAINT BRANCHER
Directeur général :
M. MADELEINAT Nicolas, demeurant 21 Route de la Verdière - Montgaudier 89630 QUARRE LES TOMBES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL891223838

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2019, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : SC GCJA. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 2 000 €. Siège social : 11 rue Jeannette Rousseau – 89800 COURGIS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 2 000 €. Gérant : M. Guillaume DUFOUR, demeurant à COURGIS (Yonne), 11 rue Jeannette Rousseau. Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf les cessions entre associés lorsque la société a deux associés, qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs

AL891223842

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à VERON le 20 février 2019, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : PETER DENISE BUSH, SIEGE SOCIAL : 10 promenade de l'Ouest, VERON (Yonne) OBJET : Détention et utilisation de biens mobiliers DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 100 euros GERANCE : - Peter BUSH, demeurant 11A Adams Lane, Blenheim 7201 (NOUVELLE ZELANDE), - Denise BUSH, demeurant 11A Adams Lane, Blenheim 7201 (NOUVELLE ZELANDE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement
cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés,
représentant au moins les trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL891223844

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société suivant statuts constitutifs en date du 1er mars 2019 présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : VARAX TRAVAUX PUBLICS FORME : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle SIEGE SOCIAL : Rue du Petit COUDROY 89340 CHAMPIGNY OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger : Génie civil comprenant les activités de travaux publics et du bâtiment (Gros oeuvre, constructions industrielles, infrastructures de transport, constructions hydrauliques et infrastructures urbaines) à l'exception des activités de bureaux d'études et de maitrise d'oeuvre, travaux de terrassement,
d'assainissement, de bordurage, de pavage, de dallage, d'empierrement, de goudronnage, d'aménagement et de façonnage d'espaces extérieurs divers, travaux de démolition et de location d'engins avec chauffeur. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se
rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement, La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles,
d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, Et d'une manière générale, toute opération quelconque contribuant à la réalisation de cet objet. DUREE : 99 années. CAPITAL : 1 000 (Mille) euros GERANCE : Vasco GONCALVES BAPTISTA demeurant 52, avenue d'Ormesson 77140 Saint-Pierre-Les-Nemours IMMATRICULATION au RCS de SENS. Pour Avis,

AL891223845

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2019, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : YMERJANTHE Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 4 000 €. Siège social : 33 rue du Château - Milly - 89800 CHABLIS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 4 000 €. Gérant : M. Jérôme BOURCEY et Mme Alexandra GALLET, son épouse, demeurant ensemble à CHABLIS (Yonne), Milly, 33 rue du Château. Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891223847

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13/03/2019, il a été constitué une SARL dénommée O.T.O.P. Capital : 10000 euros. Siège Social : 12 rue des Varennes, 89410 CEZY. Objet social : la décoration et la réalisation de projets d'aménagements de bureaux, d'hôtels, de structures événementielles et de tous volumes particuliers, commerciaux ou industriels. Gérance : M. CHRISTOPHE RUDY, demeurant 12 rue des Varennes, 89410 Cézy. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL891223850

Véronique BOICHÉ-CALLUS
Avocat
9 rue Edouard Charton
89100 SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LPS Béja
Siège social : 5 route de Voulx, 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE
Objet :
- l'activité de société de portefeuille, l'acquisition ou la gestion des participations de la société, l'activité de holding financière, l'activité de prestations de services techniques, administratifs, commerciaux et de gestion,
- l'activité de société animatrice de groupe, la présidence de toutes sociétés ou groupement,
- l'acquisition et la gestion, notamment par location, de tous biens immobiliers,
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités,
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,
- et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1 000 euros
Président :
Monsieur Philippe BEJA, demeurant 3 route de Dixmont, 89320 VAUMORT
Directeur Général :
Madame Sophie BEJA, demeurant 3 route de Dixmont, 89320 VAUMORT
Cession d'actions :
Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.
Immatriculation : au RCS de SENS
Pour avis

AL891223857

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

TIC

Comprendre et anticiper les besoins numériques des filières arboriculture et maraîchage

Le numérique gagne du terrain chaque jour dans toutes les filières de production. La chaire AgroTIC à Montpellier lance une enquête sur ce sujet en arboriculture et maraîchage.

Si l'agriculture est en pleine mutation, les technologies numériques y sont sans doute pour quelque chose. Elles peuvent apparaître comme l'un des moyens de répondre au triple défi de performance économique, environnementale et sociale. Mais beaucoup de questions se posent autour de ces nouvelles technologies et la diversité des solutions et matériels proposés complexifient ce qui, au départ, se veut une simplification. D'où la nécessité d'accompagner cette transition.

La chaire AgroTIC

La chaire AgroTIC, initiée par Montpellier SupAgro, Bordeaux Sciences Agro et Irstea (https://www.agrotic.org), sonde régulièrement les filières agricoles pour mieux connaître les usages et les degrés d'appropriation des nouvelles technologies de l'information le numérique) par le monde de l'agriculture. Elle le fait notamment au sein de l'Observatoire des usages de l'agriculture numérique. Cette structure produit, tous les trois mois, une estimation des usages d'une technologie particulière sous forme d'infographies (ces états des lieux synthétiques visent essentiellement l'enseignement et un public non expert) et, tous les six mois, une analyse des usages, des facteurs et freins à l'adoption du numérique. Résultat d'enquêtes quantitatives et qualitatives, ces études sont destinées à l'enseignement mais aussi aux experts de la profession. Celles qui concernent les grandes cultures, la viticulture et l'élevage sont consultables sur https://www.agrotic.org/observatoiredesusages/.

Arboriculture et maraîchage

Deux nouveaux volets de ces études vont donc venir compléter ceux existant. «*L'étude des usages et impacts du numérique dans la filière fruits et légumes est découpée en deux parties : Arboriculture (étude actuelle) et Maraîchage (lancement au printemps 2020). L'objectif de ces états des lieux est de mieux connaitre les usages réels du numérique sur le terrain, afin de comprendre les utilisations de la filière aujourd'hui et d'anticiper les besoins en numérique de demain*» écrit Nina Lachia, en charge de cette étude, dans la présentation de ces nouveaux travaux.

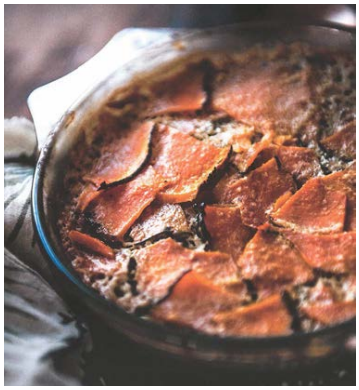
Le recueil des informations se fait sous forme de questionnaire qui s'adresse aux techniciens et conseillers de la filière arboriculture sur l'ensemble du territoire national. Cette enquête est anonyme, comporte 4 parties et prendra une dizaine de minutes. Le questionnaire est disponible à l'adresse suivante : https://bit.ly/2UywNNU. Si les usages sont d'abord ciblés, «*la vision et les besoins en termes de numérique ainsi que l'identification des besoins en accompagnement de la filière*» sont également explorés. Le questionnaire a été conçu par l'Observatoire des usages de l'agriculture numérique de la chaire, en partenariat avec #DigitAg (Institut Convergences Agriculture Numérique), la Fédération des fruits et légumes d'Occitanie et le CTIFL. Les résultats de l'étude sont prévus pour juin, avec une diffusion cet été. Ils seront disponibles sur le site internet de l'Observatoire (http://agrotic.org/observatoire/)

À propos de la chaire d'entreprises

Une chaire d'entreprises est un dispositif par lequel des établissements d'enseignement et de recherche s'associent à des partenaires du monde socio-économique pour porter des actions d'intérêt commun en lien avec la formation, la recherche et le transfert de savoir. La chaire AgroTIC est dédiée à l'agriculture numérique. Elle s'inscrit dans un cadre mécénal (qui relève du mécénat) et est profondément ancrée à la formation et la pédagogie, en particulier par son lien avec la spécialisation d'ingénieur agronome «*AgroTIC*».

Coin cuisine

Riz au four, potimarron, wakamé et tahini



Pour 3 personnes
Ingrédients :
- 200 grammes de riz thaï rouge complet et étuvé,
- 400 ml de bouillon de légumes,
- 25 ml de mirin (ou vin blanc ou bière ambrée),
- 25 ml de tamari,
- 100 grammes de tahini (purée de sésame blanc),
- 2 cuillères à soupe de wakamé séchée (algue) en paillettes (ou de la dulse ou de la nori),
- 300 grammes de potimarron.

Réalisation :
Préchauffer le four à 180 ° C. Faire tremper le riz 30 minutes dans un saladier d'eau. Mixer le bouillon avec le tahini, le mirin et le tamari. Détailler le potimarron lavé et vidé de ses graines en très fines tranches (environ 2 mm). Dans une cocotte en fonte, en verre ou en terre avec couvercle ajusté, répartir en couches un tiers du potimarron, la moitié du riz égoutté, 1 cuillère à soupe de wakamé, puis de nouveau un tiers du potimarron, le restant du riz, le restant de wakamé et enfin, le dernier tiers du potimarron.
Verser dessus le bouillon de légumes au tahini sans mélanger.
Si l'on souhaite rendre la croûte plus gourmande encore, répartir quelques cuillères de levure maltée et d'oléagineux broyés.
Couvrir et enfourner pour 30 minutes. Sortir du four et laisser reposer 15 minutes, toujours couvert. Servir.
Note : cette recette est tirée du livre «*Riz. 50 recettes végétariennes d'ici et d'ailleurs*» de Félicie Toczé et Aurélie Lamour paru aux éditions Alternatives (www.editionsalternatives.com).

Agroalimentaire

Une plateforme de dialogue entre les charcutiers et les consommateurs

La fédération des professionnels de la charcuterie vient de lancer un site et une plateforme interactive pour les particuliers et consommateurs.

Dans un contexte économique et sociétal où les Français se posent de nombreuses questions sur leur alimentation et aspirent à être des consommateurs avisés mais aussi au moment où tout ce qui se mange et qui est fabriqué à partir de viandes est challengé pour des raisons diverses et variées, les industries agroalimentaires de la charcuterie, des traiteurs et des transformateurs de viande ont choisi de passer à l'offensive.
Pour promouvoir le «*bien-manger*» de ce secteur, leur fédération (FICT) s'engage en lançant donc «*une démarche de dialogue direct avec les consommateurs*» qui se matérialise par une plateforme interactive dédiée aux consommateurs et baptisée «*Questions Charcuterie*». Elle est mise en ligne sur le site www.lescharcuteries.fr et veut donner la possibilité aux consommateurs de trouver facilement des réponses aux diverses questions qu'ils se posent.
De plus, le site permet aussi d'en apprendre plus sur les procédés de fabrication, sur les exigences du savoir-faire traditionnel, sur le respect du Code des usages commun aux industriels et aux artisans, sur les plans de progrès déjà mis en œuvre, ou encore sur l'engagement quotidien des charcutiers… L'idée ? Que l'outil soit pratique pour permettre à chaque consommateur de se faire une opinion et d'avoir des repères pour une alimentation saine et équilibrée.
Ainsi, on y trouvera des éléments d'informations sur le pourquoi de l'utilisation de nitrites dans certaines charcuteries, sur l'origine des viandes utilisées dans le secteur, sur le bien-être animal et la bien-traitance ou encore sur les quantités que chacun peut consommer chaque semaine (notion de portion, de consommation raisonnée…).
Très concrètement, l'onglet «*Questions charcuterie*» traite des questions pratiques sur les aspects de nutrition et de santé, de fabrication et d'origine des ingrédients. On y trouve des questions déjà posées, avec leur réponse bien entendu, mais il est aussi possible de poser ses propres questions ; on y trouve également des conseils pour intégrer les charcuteries dans les menus de la semaine en fonction du profil du consommateur (les pressés, les bons vivants, les nutri-pratiques, les gastronomes et les adeptes de la cuisine facile…). Une galerie Instagram permet d'en apprendre plus sur certains produits à partir d'une photo. «*Questions charcuterie*» s'intègre donc dans le site lescharcuteries .fr qui comporte déjà trois autres rubriques. La première s'intitule «*La charcuterie de A à Z*» (avec des informations sur l'étiquetage et les signes de qualité ou encore sur la conservation des charcuteries). La seconde est baptisée donne des recettes et des accords entre mets et boissons. Enfin, une dernière entrée traite les questions de santé et nutrition sous l'angle « scientifique » (questions générales et par sujet : kilocalories, lipides, protéines, sel et vitamines/minéraux).

THIERRY MICHEL

La FICT a été créée en 1924 et représente 310 entreprises (dont 90 % de PME) implantées sur tout le territoire français. Ces entreprises emploient 37 000 personnes et viennent en soutien de 135 000 autres. Elles représentent un chiffre d'affaires de 6,7 milliards d'euros.

Coin lecture

Le commerce et le monde



Prix : 8 euros

«*Mondialisation et commerce* » est le dossier principal des Cahiers Français (n° 407, novembre-décembre 2018) édité par la Documentation Française www.ladocumentationfrancaise.fr). Partant du fait que 10 ans se sont écoulés depuis la méga crise financière de 2008, la rédaction des Cahiers Français a voulu faire le point sur où en était le commerce mondial en 2018. Sous la plume de journalistes, de professeurs universitaires, d'économistes de banque ou d'institution, un tour d'horizon est effectué sur ce sujet, sous forme de sept articles plutôt longs, pour aller au fond des choses : un point sur le commerce mondial en 2018 (ralentissement structurel, régionalisation des échanges, « méga-zones » de libre-échange ; le commerce mondial des services ; panorama du commerce extérieur français (atouts, faiblesses, déficit commercial) ; focus sur le commerce européen (entre passé industriel et futur numérique) ; bataille Chine, Etats-Unis, Europe sur le protectionnisme ; point sur le commerce équitable et enfin, où en est-on entre fantasme et réalité à propos de la démondialisation. Six pages de fiches (chiffres-clés, mots-clés…) complètent ce dossier. Thierry Michel



PUY-DE-DOME (63)

Paroles de jeune

DISTINCTION



Il s'imaginait éducateur sportif, mais certainement pas Meilleur Jeune fromager de France. A tout juste 21 ans, Thomas Lardeux a remporté le prestigieux prix Rabelais au Sirha de Lyon.

Meilleur Jeune fromager de France, *« n'en faisons pas tout un fromage ! »*

Ce devait être un simple « job » de moins d'un an, le temps de faire quelques économies pour s'offrir des études dans le sport. Thomas Lardeux, jeune issoirien de 21 ans, imaginait faire de ce contrat de fromager par apprentissage, une simple parenthèse professionnelle. Mais un bout de fromage en entraînant un autre… Cet emploi est devenu une passion puis un premier titre prestigieux de Meilleur Jeune fromager de France.

Premier concours, premier prix

Le 27 janvier au Sirha de Lyon, Thomas Lardeux participe au concours Rabelais, une compétition récompensant, tous les 2 ans, les meilleurs jeunes fromagers de France âgés de moins de 26 ans. Face à 16 candidats, tous plus âgés et expérimentés que lui, et un jury composé de Meilleurs Ouvriers de France, notre professionnel en herbe avoue avoir vécu *« un gros moment de stress »*. Il lui a d'abord fallu répondre à un QCM (questionnaire à choix multiples) avant l'ultime étape de la dégustation à l'aveugle. *« C'est chouette de participer à un tel évènement et surtout d'être jugé par des grands noms de la profession de fromager comme François Robin ou Christian Janier. »* L'expérience est d'autant plus porteuse puisqu'elle se termine sur le podium. Désormais auréolé du prestigieux titre, celui qui encore une fois voulait juste *« être de passage »* voit la chance lui sourire. *« C'est mon patron, Philippe Roche, qui m'a inscrit à ce concours. J'ai dit « pourquoi pas ! », sans prétention aucune, simplement pour voir où j'en étais professionnellement parlant. »*



Thomas Lardeux travaille tous les jours dans la petite fromagerie d'Issoire où il est possible de boire un verre autour d'un joli plateau. © M.C.



La France compte plus de 300 variétés de fromages, la boutique de Thomas en rassemble plus de 120, mais pas exclusivement du pays. © M.C.

Le parcours du hasard

Thomas Lardeux remporte son pari alors que rien ne le destinait à devenir fromager. Titulaire d'un Bac Economie et Sociale, cet amoureux de sport souhaitait davantage percer dans cette voie. *« Je voulais m'inscrire dans une licence par apprentissage, mais je n'avais pas le financement. »* En désespoir de cause, il rejoint les bancs de la Fac en *« touriste »*. A peine deux semaines après son arrivée, une amie évoque au détour d'une conversation qu'un nouveau fromager à Issoire recherche un apprenti pour un contrat d'un an. *« J'ai postulé en pensant que cet « emploi » me permettrait de réaliser des économies pour, à terme, financer mon projet de licence sportive. »* Mais Thomas Lardeux n'a jamais émis l'hypothèse que vendre du fromage pourrait devenir une passion. Il faut dire que le jeune homme est tombé sur une perle rare. Son employeur actuel, et de l'époque, Philippe Roche, venait d'ouvrir un nouveau concept à Issoire dans le Puy-de-Dôme. « Phil à fromages » est un magasin, mais surtout un bar à fromages. Dans la boutique entièrement rénovée, il est possible de déguster sur place des fondues ou raclettes, ou encore de prendre un apéritif autour d'un succulent plateau de fromages, bien sûr ! Thomas l'affirme : *« ce concept m'a plu tout de suite parce que c'est innovant et qu'il demande beaucoup d'échanges avec la clientèle. Je ne me contente pas de vendre un produit, je vends aussi un service »*. Ajouter à cela *« la très bonne relation avec le patron »*, il n'en fallait pas moins au jeune apprenti fromager pour abandonner toute autre idée de parcours professionnel.

Poursuivre dans la voie fromagère

Thomas Lardeux réalise alors un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Crémier-Fromager ». Partagé entre les cours théoriques à Lyon et la pratique à « Phil à fromages », il obtient son diplôme en 2017. *« J'étais complètement aveugle sur la profession. Je n'imaginais même pas qu'elle avait ses stars. »* Son récent titre de Meilleur jeune fromager Français, est une première étape dans sa carrière. Aussi modeste qu'il soit, ce prix récompense *« une expérience »* et *« plusieurs années d'efforts »*. Pour Philippe Roche, le patron et mentor de Thomas, c'est *« un investissement »* qui est reconnu, car *« former des apprentis ce n'est pas toujours simple, ça demande beaucoup de temps »*.

La carrière du jeune fromager démarre sous les meilleurs oracles. Avec plus de 120 fromages sur la carte de la boutique et les caves d'affinage, Thomas a de quoi parfaire son expérience et peut-être un jour revêtira-t-il le fameux col tricolore des MOF (Meilleur Ouvrier de France). *« Pourquoi pas ! »*

Melodie Comte

« Mon fromage préféré est le Saint-Nectaire. C'est une valeur sûre, à la fois parfumé, gourmand et fondant, aucun risque de s'en lasser ! »

J'aime

- Le contact avec les clients
- La diversité des tâches
- Le football

Je n'aime pas

- L'école
- Rester sans bouger

Le prix Rabelais des Jeunes Talents

Organisé par la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD), le prix Rabelais des Jeunes Talents distingue des jeunes de 17 à 26 ans dans leur métier respectif : boucher, boulanger, charcutier – traiteur, chocolatier, crémier – fromager, épicier -caviste, glacier, pâtissier, poissonnier, primeur et spécialiste en produits biologiques, restaurateur.

Il met ainsi en avant la culture gastronomique française, véritable patrimoine national reconnu dans le monde entier. Comme Rabelais, les lauréats sont récompensés certes pour leurs compétences, mais aussi pour leur audace, créativité, passion d'entreprendre et fantaisie.

Nature et découverte

Le chant des appeaux de Jean François Morel

Dans le Diois (Drôme), Jean François Morel fabrique depuis 47 ans des appeaux dans sa ferme isolée. Il reconstitue le chant des oiseaux et développe une méthode pédagogique pour leur parler, les reconnaître et les imiter. Il travaille en lien avec des orthophonistes et des neurologues. Son savoir-faire est connu jusqu'à New York et au Japon.



Une route se faufile à travers de petits défilés dans la région du Diois en Drôme. Elle conduit au village de Beaumont en diois, une commune rurale d'une centaine habitants. La route étroite s'enfonce dans la forêt. Face à une bergerie et à un camping municipal isolé, un chemin mène à la ferme de Jean François Morel qui domine la vallée étroite dans un paysage de western. On est loin du monde et proche de la nature. Jean François Morel, 66 ans, qui ballade ses yeux bleus sur ses petits précieux objets en bois ciselés, tournés, taillés, fait visiter ses différents ateliers. Il a baptisé son entreprise *«quelle est belle company»* qui propose dans son catalogue 50 sortes d'appeaux. *«Je commercialise 60 modèles différents notamment à l'étranger, aux Usa, à New York, au Japon, en Belgique, en Grèce. Je travaille actuellement sur une série d'appeaux pour l'Australie»* précise-t-il. Jean François Morel travaille depuis près de 47 ans avec un soin méticuleux les appeaux qu'il invente et fabrique surtout la nuit. Il réalise des prototypes, fait de multiples essais avant de trouver la bonne sonorité, le bon cri, le chant parfait de l'alouette des champs, de la bécasse, de la caille des blés, de la chouette chevêche, du merle noir, du coucou gris… la transposition d'un chant d'oiseau en appeau est un travail méticuleux, de longue haleine et d'écoute. *«J'ai appris le chant des oiseaux auprès de Jean Claude Roché qui a édité les premiers disques de chants d'oiseaux. Il fait encore autorité dans ce milieu avec 200 ouvrages audio. Il m'a livré de précieux conseils. J'essaye de prendre dans le chant des oiseaux les parties les plus évocatrices. Je recherche les petits sons significatifs. Je travaille tous*



mes appeaux à l'oreille. Je ne fais aucun enregistrement. J'attends le retour du Torcol Fourmilier fin mars, en migration, qui fait un son aigu pour retravailler mon instrument. J'ai la chance qu'il niche sur Beaumont en Diois. J'aime le son particulier du Pouillot véloce, un oiseau original qui fait chip, chap, chip, chap. Je vais l'intégrer dans ma collection.» Jean Michel Morel a commencé à fabriquer ses premiers appeaux bien avant ses 20 ans. Il a connu une enfance heureuse, proche de la nature, des animaux, à l'écoute des chants des oiseaux dans son village natal dans les Alpes de Haute Provence *«J'ai eu la chance d'avoir des parents qui me laissaient partir dans la nature. En totale liberté !»* Plus tard, il apprend le travail du bois aux côtés de tourneurs, de menuisiers, d'ébénistes en Drôme et dans le Vercors, où il y a de nombreux artisans qui travaillent le bois pour fabriquer des ustensiles de cuisine. Dans sa ferme où les cartons s'empilent, il s'approche d'un tour à bois pour finir une de ses dernières et plus difficiles fabrication : la corneille *«Je dois tout tailler à la main y compris l'embouchure. Je travaille plusieurs nuits pour trouver la bonne sonorité. Le bois est du buis bien sec qui se fait plus rare en forêt à cause de la présence de la pyrale du buis, un papillon qui détruit les feuilles et les arbres.»*

Appeau, un outil pédagogique et d'apprentissage

Artisan et pédagogue à la fois, sa volonté est d'apprendre aux adultes et aux enfants à parler aux oiseaux *«J'ai formé des animateurs à l'usage des appeaux pour expliquer, connaître et protéger la nature. J'ai fait des animations dans les écoles du diois, dans les Baronnies, dans le sud de la Drôme, pour faire connaître le chant des oiseaux et apprendre aux enfants à parler aux oiseaux. J'ai participé à la nuit du Rossignol à Paris à la maison de la Musique à la Villette, le 21 mars. Il y avait des musiciens, des artistes passionnés par les sonorités. Avec mes instruments, nous avons créé un happening.»* Explique Jean François Morel. Après 47 années à fabriquer ses petits modèles en bois qu'il propose comme un jeu éducatif, il s'oriente vers les orthophonistes, les psychologues, les neurologues qui travaillent sur les troubles de l'autisme *«le son peut aider un enfant, un adulte ayant des troubles à se situer dans l'espace. Il produit un son de manière ludique et entre en contact avec le monde animal. J'ai aidé des enfants ayant des troubles de la diction à faire le chant de l'alouette. Ils peuvent apprendre de manière ludique à améliorer leur élocution. L'appeau comme outil d'apprentissage m'intéresse beaucoup. Je travaille actuellement avec deux orthophonistes dans le Diois et à Aix en Provence. L'appeau peut être un moyen de véhiculer des sensations nouvelles pour les personnes en maison de retraite. C'est un domaine que je suis en train d'explorer.»* Demain, Jean François Morel va renouveler son stock de bois. Il va chercher son bois en moyenne montagne auprès des forestiers locaux, dans le Jura, les Pyrénées. Il choisit un bois spécifique : le buis plus rare a été remplacé par le hêtre et le frêne, un bois solide. Il réalise des assemblages de morceaux de bois. Il attend le retour de sa fille, Jeanne, 34 ans qui travaille à ses côtés pour la commercialisation. Il lui donne de précieux conseils pour la fabrication des petits modèles en bois. *«Quelle est belle company»* a encore de beaux jours devant elle.

PIERRE-LOUIS BERGER

Une présence permanente dans les salons français et étrangers

Jean François Morel ne manque jamais une foire, un salon en France et en Europe pour se faire connaître à l'étranger. Cette année, pour la 47 éme fois, il expose à la foire internationale du jouet de Nuremberg en Allemagne. Il a appris à connaître la mentalité et la culture allemande pour commercialiser ses précieux objets. Il se rend régulièrement à la foire de Colmar. Il expose ses appeaux à la foire Marjolaine, une foire dédiée à la nature à Paris. Il est présent à la foire internationale de New York. Avec son frère Laurent Corot, il sortira un livre avec code-barres pour lecture vidéo sur les appeaux, en avril 2019, aux éditions Delachaux et Niestlé. La communication et la présence sur les marchés sont une constante pour cet artisan qui ne possède pas de boutique à la ferme et vend surtout sur le net ses appeaux aux amoureux de la nature, aux gens du spectacle et aux collectionneurs grâce à son site www. Qbc.fr. PLB

Le challenge du grand export

Quelle est belle Company réalise 75% de son chiffre d'affaires à l'exportation, Allemagne, Autriche, Suisse, Angleterre, Pays scandinaves, USA, Japon *«Si nous arrivons à maintenir notre activité c'est grâce à l'exportation et à notre présence continue dans certains pays comme l'Allemagne. J'ai mis 5 à 6 ans pour accéder au marché allemand malgré ma présence continue aux salons allemands. Les acheteurs allemands ont besoin de stabilité, de confiance avant de s'engager dans un achat. J'ai trouvé un excellent traducteur allemand dans le diois pour adapter ma notice d'explication aux exigences du pays. Aux USA, la première fois que je suis allé à New York, j'ai constaté que mes appeaux n'étaient pas adaptés au continent américain. J'ai travaillé sur les chants d'oiseaux américains avec des universités américaines. J'ai ensuite réalisé des coffrets».* PLB